

2m11.2892.4

Université de Montréal

L'homicide au Québec de 1986 à 1996 :  
analyse descriptive et typologique

Par  
Nathalie Beaulieu  
École de criminologie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès sciences (M.Sc.)  
en criminologie

Mars 2001

© Nathalie Beaulieu, 2001



4.678E-11MS

Université de Montréal

L'ensemble au (sujet de) 1080 a 1085  
matrice descriptive et type génie

Par  
Yves Gauthier  
École de criminologie  
Faculté des arts et des sciences

HV

6015

454

2001

n.026

Document présenté à la Faculté des arts et des sciences  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître en sciences (M.Sc.)  
en criminologie

M.A. 2001

NO. 10000000000000000000



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

L'homicide au Québec de 1986 à 1996 :  
analyse descriptive et typologique

Présenté par  
Nathalie Beaulieu

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Nadine Lanctôt, présidente-rapporteure  
Maurice Cusson, directeur de recherche  
Marc Ouimet, co-directeur de recherche  
Georges-André Parent, membre du jury

Mémoire accepté le : 13 août 2001

*Rien ne sert de courir, il faut partir à point.*

*Jean de la Fontaine*

## SOMMAIRE

Au Canada, l'homicide est en décroissance depuis le milieu des années 1970. Toutefois, encore aujourd'hui, il attire l'attention des médias et de la population. Cette recherche essentiellement descriptive porte sur l'homicide au Québec entre les années 1986 et 1996 inclusivement. L'homicide est étudié à travers une typologie comportant quatre grandes catégories basées sur le lien qui unit le meurtrier et la victime.

Afin de connaître les caractéristiques des homicides, une banque de données de Statistique Canada est utilisée. Elle comporte tous les homicides déclarés au Québec entre 1986 et 1996 inclusivement. Les données utilisées comportent des informations sur l'incident, l'accusé et la victime. La présente recherche comporte quatre grandes parties. D'abord, le portrait général de l'homicide au Québec sera présenté. Ensuite, les homicides conjugaux, familiaux, ceux commis entre amis et connaissances et entre étrangers seront étudiés. De plus, un chapitre entier est consacré aux homicides commis par les femmes québécoises, de même que ceux commis par les jeunes.

Les résultats de la présente recherche confirment l'idée selon laquelle l'homicide est l'apanage des hommes. L'homicide typique survient entre deux hommes célibataires au début de la trentaine. Motivé par la dispute et la querelle, le meurtrier utilise l'arme à feu pour passer à l'acte et l'incident survient dans la résidence de la victime. Au Québec, l'homicide survient entre des gens qui se connaissent. En effet, selon la typologie élaborée, 45,8% des homicides survenus entre 1986 et 1996 surviennent entre des amis et des connaissances. Les relations conjugales se retrouvent impliquées dans 22,0% des incidents meurtriers. Quant aux drames familiaux, ils se retrouvent au troisième rang et représentent 17,0% des homicides québécois. Pour ce qui est des homicides commis entre étrangers, ils représentent 15,2% des homicides.

En plus de cette typologie, les homicides commis par les femmes et les jeunes ont été analysés. Les femmes qui commettent les homicides sont plus jeunes que l'ensemble des meurtriers. Souvent, il s'agit d'une mère qui enlève la vie de son enfant.

Finalement, les jeunes québécois qui commettent des homicides s'en prennent à des gens connus. Notons que ces incidents surviennent lors de la commission d'une autre infraction. Contrairement à ce que laissent croire les médias, les homicides chez les jeunes ne sont pas en augmentation au Québec.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE</b> .....	iii
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	v
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	viii
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	x
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CHAPITRE I</b> .....	6
<b>DESCRIPTION ET REPRÉSENTATION STATISTIQUE DE L'HOMICIDE</b> .....	6
1.1 Définitions de l'homicide .....	7
1.2 Caractéristiques des homicides commis au Canada .....	10
1.2.1 Moyens utilisés pour commettre l'homicide .....	12
1.2.2 Motivations conduisant à l'homicide .....	13
1.2.3 Intoxication chez le meurtrier et la victime .....	15
1.2.4 Localisation des homicides en lien avec la relation entre les parties .....	16
1.3 Profil des accusés et des victimes .....	17
1.4 Relation entre l'accusé et la victime .....	18
1.5 Les homicides familiaux .....	21
1.6 Les homicides commis entre connaissances .....	23
<b>CHAPITRE II</b> .....	26
<b>METHODOLOGIE</b> .....	26
2.1 Source de données .....	26
2.2 Analyse des données statistiques .....	29
2.3 Modification des variables présentées .....	30
2.4 Limites de l'étude .....	42
<b>CHAPITRE III</b> .....	45
<b>PORTRAIT DES HOMICIDES COMMIS ET DÉCLARÉS</b> .....	45
<b>AU QUÉBEC ENTRE 1986 ET 1996</b> .....	45
3.1 Les caractéristiques des parties impliquées dans les homicides au Québec .....	45
3.1.1 Sexe des accusés et des victimes .....	45
3.1.2 Âge des parties impliquées dans les homicides .....	46
3.1.3 Statut marital des accusés et des victimes .....	49
3.1.4 Occupation des accusés et des victimes .....	51
3.1.5 Antécédents judiciaires des accusés et des victimes .....	52
3.1.6 Relation entre l'accusé et la victime .....	54
3.2 Contexte dans lequel s'inscrit l'homicide .....	55
3.2.1 Classement de l'affaire .....	55
3.2.2 Accusations portées contre l'accusé .....	57
3.2.3 Nombre de victimes et d'accusés .....	58
3.2.4 Homicide associé à un autre délit .....	60
3.2.5 Mobile .....	62

3.2.6 Les règlements de compte .....	63
3.2.7 Moyens utilisés pour commettre un homicide.....	64
3.2.8 Rôle de la victime.....	65
3.2.9 Localisation de l'homicide .....	66
3.2.10 Portait général des homicides déclarés au Québec entre 1986 et 1996 .....	67
<b>CHAPITRE IV</b> .....	68
<b>TYPLOGIE DES HOMICIDES</b> .....	68
4.1 Caractéristiques des accusés.....	74
4.1.1 Répartition selon le sexe de l'accusé.....	74
4.1.2 Age de l'accusé.....	75
4.1.3. Passé judiciaire de l'accusé .....	75
4.1.4 Occupation de l'accusé.....	76
4.1.5 Statut marital des personnes accusées d'homicide .....	76
4.1.6 Portrait type du meurtrier .....	77
4.2 Caractéristiques des victimes .....	80
4.2.1 Sexe des victimes .....	80
4.2.2 Age de la victime.....	80
4.2.3 Passé judiciaire des victimes .....	81
4.2.4 Occupation de la victime .....	81
4.2.5 Statut marital de la victime.....	82
4.2.6 Portrait général de la victime.....	83
4.3 Contexte dans lequel est commis l'homicide .....	88
4.3.1 Classement de l'affaire et accusations portées .....	88
4.3.2 Homicide lié à une autre infraction .....	90
4.3.3 Utilisation de la violence et des menaces par la victime .....	90
4.3.4 Moyens utilisés pour enlever la vie de la victime .....	91
4.3.5 Mobiles.....	92
4.3.6 Lieu de l'incident.....	93
4.3.7 Antécédents de violence familiale.....	94
4.4 Résumé des différents types d'homicides .....	95
4.4.1 Homicide conjugal.....	95
4.4.2 Homicide familial.....	97
4.4.3 Homicide entre amis et connaissances .....	98
4.4.4 Homicide entre étrangers.....	99
<b>CHAPITRE V</b> .....	100
<b>LES HOMICIDES COMMIS PAR LES FEMMES</b> .....	100
5.1 Profil des femmes accusées et de leurs victimes .....	101
5.1.1 Age des accusées et de leurs victimes .....	101
5.1.2 Statut marital des parties impliquées dans les homicides commis par les femmes .....	102



5.1.3	Passé judiciaire des femmes accusées d'homicide et de leurs victimes.....	103
5.2	Contexte de l'incident .....	104
5.2.1	Classement des affaires d'homicide et accusations portées .....	104
5.2.2	Acte criminel ayant conduit à l'homicide.....	106
5.2.3	Rôle de la victime.....	107
5.2.4	Moyens utilisés par les femmes pour enlever la vie de leur victime .....	108
5.2.5	Mobiles .....	109
5.2.6	Lieu de l'homicide.....	110
5.2.7	Relation entre l'accusée et la victime .....	111
5.2.8	Evolution des homicides commis par les femmes.....	113
5.3	Les femmes qui enlèvent la vie de leur enfant. ....	114
5.3.1	Portrait des mères meurtrières et de leurs victimes .....	115
5.3.2	Classement de l'affaire et accusation .....	116
5.3.3	Moyens utilisés par les mères filicides .....	118
5.3.4	Mobiles de l'accusée .....	119
5.4	Portrait des homicides commis par les femmes .....	120
	<b>CHAPITRE VI.....</b>	<b>121</b>
	<b>LES HOMICIDES COMMIS PAR LES JEUNES .....</b>	<b>121</b>
6.1	Portrait des parties impliquées dans les homicides commis par les jeunes.....	122
6.1.1	Sexe et âge des parties impliquées dans les homicides commis par les jeunes.....	122
6.1.2	Antécédents judiciaires de l'accusé et de la victime .....	123
6.2	Contexte de l'incident .....	124
6.2.1	Classement des affaires d'homicides commis par les jeunes et accusations portées.....	124
6.2.2	Acte criminel ayant conduit à l'homicide.....	127
6.2.3	Moyens utilisés par les jeunes pour enlever la vie de leur victime .....	128
6.2.4	Mobiles du passage à l'acte.....	129
6.2.5	Nombre de meurtriers et de victimes dans les cas d'homicides chez les jeunes .....	130
6.2.6	Relation entre les parties .....	132
6.2.7	Lieu où l'homicide fut commis .....	133
6.2.8	Evolution des homicides commis par les jeunes .....	134
6.3	Portrait général des homicides commis par les jeunes .....	135
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>136</b>
	<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>142</b>
	<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>143</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation des variables.....	28
Tableau 2 : Relation entre l'accusé et la victime.....	31
Tableau 3 : Statut marital des meurtriers et des victimes.....	33
Tableau 4 : Situation des meurtriers et des victimes vis-à-vis de l'emploi.....	34
Tableau 5 : Acte criminel ayant conduit à l'homicide.....	35
Tableau 6 : Mobile apparent dans les affaires d'homicides.....	37
Tableau 7 : Répartition des lieux où ont été commis les homicides.....	38
Tableau 8 : Moyen utilisé pour commettre l'homicide.....	41
Tableau 9 : Accusation secondaire portée contre l'accusé (1991-1996).....	42
Tableau 10 : Relation entre le sexe de l'accusé et celui de la victime.....	46
Tableau 11 : Statut marital des meurtriers et des victimes.....	49
Tableau 12 : Situation des meurtriers et des victimes vis-à-vis de l'emploi.....	51
Tableau 13 : Antécédents judiciaires des meurtriers et des victimes (1991-1996).....	53
Tableau 14 : Répartition des homicides selon la typologie utilisée.....	54
Tableau 15 : Classement de l'affaire.....	56
Tableau 16 : Accusation la plus grave portée contre l'accusé.....	57
Tableau 17 : Accusation secondaire portée contre l'accusé (1991-1996).....	58
Tableau 18 : Nombre de victimes décédées au cours d'un même incident.....	59
Tableau 19 : Nombre de meurtriers impliqués dans le même incident.....	60
Tableau 20 : Acte criminel ayant conduit à l'homicide.....	61
Tableau 21 : Mobile apparent dans les affaires d'homicides.....	62
Tableau 22 : Moyen utilisé lors de l'homicide.....	64
Tableau 23 : La victime a été la première à utiliser la force ou la menace (1991-1996).....	65
Tableau 24 : Répartition des lieux où ont été commis les homicides.....	66
Tableau 25 : Occupation du domicile où l'homicide a été commis.....	67
Tableau 26 : Relation entre l'accusé et la victime.....	70
Tableau 27 : Portrait de l'accusé.....	73
Tableau 28 : Portrait de la victime.....	79
Tableau 29 : Contexte des homicides selon la typologie utilisée.....	85
Tableau 30 : Statut marital de l'accusée et de la victime.....	102
Tableau 31 : Antécédents judiciaires des accusées et des victimes (1991-1996).....	103
Tableau 32 : Classement de l'affaire.....	104
Tableau 33 : Accusation la plus grave portée contre l'accusée.....	105
Tableau 34 : Seconde accusation portée contre l'accusé (1991-1996).....	106
Tableau 35 : Acte criminel ayant conduit à l'homicide.....	107
Tableau 36 : La victime a été la première à utiliser la force ou la menace (1991-1996).....	108
Tableau 37 : Moyens utilisés par les femmes pour commettre un homicide.....	109
Tableau 38 : Mobiles de l'accusée.....	110

Tableau 39 : Lieu où l'homicide fut commis.....	111
Tableau 40 : Relation entre la femme accusée d'homicide au Québec et sa victime.....	112
Tableau 41 : Evolution des homicides commis par les femmes entre 1986 et 1996.....	114
Tableau 42 : Répartition de l'âge des victimes des meurtres commis par les femmes.....	115
Tableau 43 : Classement des affaires d'homicide commises par les femmes au Québec.....	116
Tableau 44 : Accusation la plus grave portée contre la mère qui a tué son enfant.....	117
Tableau 45 : Moyens utilisés par les femmes filicides pour élever la vie de leur victime.....	118
Tableau 46 : Mobiles de l'accusée.....	119
Tableau 47 : Répartition de l'âge des jeunes meurtriers.....	123
Tableau 48 : Antécédents judiciaires de l'accusé et de la victime (1991-1996).....	124
Tableau 49 : Classement de l'affaire dans les cas d'homicides commis par les jeunes.....	125
Tableau 50 : Accusation la plus grave portée contre les jeunes.....	126
Tableau 51 : Seconde accusation portée contre l'accusé (1991-1996).....	126
Tableau 52 : Acte criminel ayant conduit à l'homicide.....	127
Tableau 53 : Moyens utilisés par les jeunes pour commettre un homicide.....	129
Tableau 54 : Mobile du passage à l'acte chez les jeunes meurtriers.....	130
Tableau 55 : Nombre d'accusés.....	130
Tableau 56 : Nombre de victimes.....	131
Tableau 57 : Relation entre les parties impliquées dans les homicides commis par les jeunes.....	132
Tableau 58 : Lieu où l'homicide fut commis.....	133
Tableau 59 : Proportion des homicides commis par les jeunes.....	134

**LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Age des personnes accusées.....	47
Figure 2 : Age moyen des meurtriers par année étudiée.....	48
Figure 3 : Proportion des règlements de compte par rapport à l'ensemble des homicides pour une année donnée.....	63

## **INTRODUCTION**

L'homicide fait partie des actes de violence qui fascinent la population. En effet, par ses conséquences irréversibles, il a toujours suscité l'intérêt du grand public, des médias et des chercheurs. Cet intérêt est justifié d'abord parce qu'il s'agit du crime le plus grave pouvant être commis sur un individu mais aussi parce qu'au Canada, il est le mieux mesuré. En effet, il est difficile de dissimuler un cadavre de même qu'il n'est pas facile de cacher la disparition d'une personne. De plus, l'homicide est un bon indicateur global du niveau de violence dans une société (Élie 1981, Ouimet 1994). Conséquemment, en plus de faire la manchette des journaux, de nombreuses études portant sur ce phénomène ont été réalisées. Cet acte de violence ultime a été abordé sous divers aspects, que ce soit avec des visées descriptives ou encore explicatives.

Bien que beaucoup d'études s'intéressent au phénomène de l'homicide, peu d'entre elles portent sur la réalité québécoise. Outre les travaux de Cusson M., la plupart des recherches sur l'homicide au Québec ont été réalisées dans le cadre de mémoires de maîtrise ou de thèses de doctorat (Charland, 1976 ; Cordeau, 1990 ; Noël-Grandmaison ; 1993 ; Grenier, 1993 ; Boisvert, 1994, Tremblay, 1995 ; Cusson, F, 1996, etc.). Peu d'études portant sur l'ensemble des homicides commis au Québec sur une longue période ont été répertoriées. L'absence d'une telle étude descriptive vient motiver la présente recherche.

L'objectif de cette recherche est de tracer un portrait descriptif des homicides survenus et enregistrés au Québec entre 1986 et 1996. Les principales composantes de l'homicide soit les caractéristiques des événements, des victimes et des meurtriers seront présentées.

Au niveau méthodologique, cette recherche construit ses assises à partir d'une banque de données de Statistique Canada. Cette dernière comporte 1617 cas d'homicides répertoriés au Québec entre 1986 et 1996. Dans un premier temps, un portrait détaillé des homicides commis et déclarés au Québec sera présenté, à l'image de ce qu'ont réalisé Statistique Canada (1987) ainsi que Silverman et Kennedy (1993) au plan canadien. Tout en présentant les principales caractéristiques des meurtriers et des victimes, il sera possible de vérifier s'il existe des ressemblances entre eux. En plus du portrait des parties impliquées dans l'homicide, le contexte dans lequel ont été commis les homicides (arme utilisée, lieu, motivation, etc.) sera présenté.

Considérant sa nature hétérogène, le deuxième temps de la présente recherche consistera à étudier l'homicide sur la base d'une typologie (Elie, 1981 ; Wallace, 1986 ; Boyd, 1988 ; Daly et Wilson, 1988 ; Boisvert et Cusson, 1994 a). Elle sera élaborée à partir du lien qui unit la victime et le meurtrier et servira d'outil de classification afin de bien rendre compte de chaque type d'homicide. Les principales caractéristiques des homicides conjugaux, des homicides familiaux, des homicides entre amis et connaissances et des drames commis entre étrangers seront analysées. De plus, ayant accès aux données sur une période de dix ans, soit de 1986 à 1996, il sera possible d'analyser l'évolution des types d'homicides au cours des années.

Dans un troisième temps, puisque la littérature sur les homicides commis au Québec est limitée, il est d'autant plus difficile de se renseigner sur les homicides plutôt rares comme ceux commis par les femmes ainsi que ceux commis par les jeunes. Par ailleurs, comme le soulignent Lavigne et ses collaboratrices (1997) peu de recherches portant sur les tendances de l'homicide font des distinctions selon le sexe. Or, afin de combler cette lacune, le présent mémoire accordera une attention particulière aux homicides commis par les femmes. Ainsi, nous pourrons vérifier si les femmes

québécoises s'en prennent davantage à leurs proches. De plus, un chapitre entier sera consacré aux jeunes qui commettent des homicides, il sera alors possible de vérifier si ce phénomène est en expansion.

Etant donné que les recherches québécoises se sont intéressées à l'homicide de manière plutôt spécifique, l'intérêt du présent mémoire se justifie par son apport aux connaissances générales sur les homicides commis et rapportés au Québec. Des informations pertinentes seront analysées et présentées concernant le meurtrier, la victime, le contexte criminologique, les types d'homicides de même que leur évolution dans le temps. Mieux connaître la réalité québécoise pourra aider le grand public à démystifier l'homicide et peut-être ainsi aider à le prévenir.



**CHAPITRE I**  
**DESCRIPTION ET REPRÉSENTATION STATISTIQUE DE**  
**L'HOMICIDE**

## CHAPITRE I

### DESCRIPTION ET REPRÉSENTATION STATISTIQUE DE L'HOMICIDE

Beaucoup d'auteurs se sont intéressés à l'homicide et cela complexifie la tâche du chercheur lorsqu'il s'agit de colliger les informations. En effet, tant au niveau littéraire que statistique, il est facile de s'y perdre. Il devient alors primordial de faire des choix. Dans le cas qui nous occupe, la littérature ainsi que les statistiques seront limitées principalement aux oeuvres canadiennes. Ce premier chapitre définira l'homicide, en plus de faire état de la situation au Canada.

#### 1.1 Définitions de l'homicide

Au Canada, il n'est pas suffisant de parler simplement d'homicide au sens large, des distinctions juridiques doivent y être apportées. La classification juridique de l'homicide criminel est composée de quatre catégories, soit le meurtre au premier degré, le meurtre au second degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide (Code Criminel de poche 1995).

**Homicide** (article 222 C.cr): Commet un homicide, quiconque, directement ou indirectement, par quelque moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide involontaire coupable ou infanticide) ou non coupable (ne constitue pas une infraction).

Une personne commet un homicide coupable lorsqu'elle cause la mort d'un être humain :

*-soit au moyen d'un acte illégal ;*

*-soit par négligence criminelle ;*

*-soit en portant cet être humain, par des menaces ou la crainte de quelque violence, ou par la supercherie, à faire quelque chose qui cause sa mort ; soit en effrayant volontairement cet être humain, dans le cas d'un enfant ou d'une personne malade.*

**Meurtre :** (article 229 C.cr) ; L'homicide coupable est un meurtre dans l'un ou l'autre des cas suivants :

*- la personne qui cause la mort d'un être humain ou bien a l'intention de causer sa mort ou bien a l'intention de lui causer des lésions corporelles qu'elle sait être de nature à causer sa mort, et qu'il lui est indifférent que la mort s'ensuive ou non ;*

*- une personne, ayant l'intention de causer la mort d'un être humain ou ayant l'intention de lui causer des lésions corporelles qu'elle sait de nature à causer sa mort, et ne se souciant pas que la mort en résulte ou non, par accident ou erreur cause la mort d'un autre être humain, même si elle n'a pas l'intention de causer la mort ou des lésions corporelles à cet être humain ;*

*- une personne, pour une fin illégale, fait quelque chose qu'elle sait, ou devrait savoir, de nature à causer la mort et, conséquemment, cause la mort d'un être humain, même si elle désire atteindre son but sans causer la mort ou une lésion corporelle à qui que ce soit.*

-

**Le meurtre au premier degré** (article 231 C.cr) ;

- (2) *Le meurtre au premier degré est le meurtre commis avec préméditation et de propos délibéré ;*

- (4) *Est assimilé au meurtre au premier degré le meurtre, dans l'exercice de ses fonctions :*

a) *d'un officier ou d'un agent de police, d'un shérif, d'un shérif adjoint, d'un officier de shérif ou d'une autre personne employée à la préservation et au maintien de la paix publique ;*

b) *d'un directeur, d'un sous-directeur, d'un instructeur, d'un gardien, d'un geôlier, d'un garde ou d'un autre fonctionnaire ou employé permanent d'une prison ;*

c) *d'une personne travaillant dans une prison avec la permission des autorités de la prison.*

-231 (5) *Indépendamment de toute préméditation, le meurtre que commet une personne est assimilé à un meurtre au premier degré lorsque la mort est causée par cette personne, en commettant ou tentant de commettre une infraction prévue à l'un des articles suivants : a) art 76 (détournement d'aéronef) ; b) art 271 (agression sexuelle) ; c) art 272 (agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles) ; d) art 273 ( agression sexuelle grave) ; e) art 279 (enlèvement et séquestration) f) art 279.1, (prise d'otage).*

*art 231 (7)C.Cr Les meurtres qui n'appartiennent pas à la catégorie des meurtres au premier degré sont des meurtres au deuxième degré.*

**Homicide involontaire coupable** (art 232 (1)) : Un homicide coupable qui autrement serait un meurtre peut être réduit à un homicide involontaire coupable si la personne qui l'a commis a ainsi agi dans un accès de colère causé par une provocation soudaine.

(art.234) L'homicide coupable qui n'est pas un meurtre ni un infanticide constitue un homicide involontaire coupable

**Infanticide** (art 233) : Une personne du sexe féminin commet un infanticide lorsque, par un acte ou une omission volontaire, elle cause la mort de son enfant nouveau-né, si au moment de l'acte ou de l'omission elle n'est pas complètement remise d'avoir donné naissance à l'enfant et si, de ce fait ou par suite de la lactation consécutive à la naissance de l'enfant, son esprit est alors déséquilibré.

Cette classification juridique est utilisée par Statistique Canada afin de classer les homicides commis et déclarés au Canada. Or, les termes meurtre au premier et second degré, homicide involontaire coupable et infanticide seront utilisés tout au cours de la présente étude.<sup>1</sup> Toutefois, les termes meurtre et homicide seront utilisés sans faire de distinction juridique. Notons que les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable ne font pas partie de cette étude.<sup>2</sup>

## 1.2 Caractéristiques des homicides commis au Canada

---

<sup>1</sup> En lien avec cette définition, les personnes jugées inaptes à subir leur procès ne sont pas incluses dans la population étudiée.

<sup>2</sup> Les données disponibles proviennent de Statistiques Canada. Cet organisme a décidé de ne pas inclure les décès causés par négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable dans ses données.

De manière générale, bien que l'homicide ait toujours attiré l'attention des médias, ce phénomène est en décroissance au Canada depuis le milieu des années 1970. En effet, en 1999, il a atteint son niveau le plus bas depuis 1967 avec un taux de 1,76 pour 100 000 habitants (Statistique Canada, 2000). D'autres pays comme les Etats-Unis, la France, l'Italie et l'Allemagne ont aussi connu une baisse de leur taux d'homicides. Si on compare le Canada avec d'autres pays, il appert que le taux d'homicides canadien est de trois à quatre fois moins élevé que celui des Etats-Unis mais qu'il se montre supérieur à celui de plusieurs pays européens comme l'Angleterre et les pays de Galles. (Statistique Canada, 1998)

Les provinces canadiennes pour la plupart voient elles aussi diminuer leur taux d'homicides depuis les dernières décennies à l'exception des provinces de l'Atlantique où le taux est demeuré constant (Statistique Canada, 2000). Le Québec a, quant à lui, vu son taux d'homicides diminuer en 1999, passant de 1,87 pour 100 000 habitants (N=137) en 1998 à 1,85 pour 100 000 habitants (N=136) en 1999. Le taux moyen du Québec pour la décennie 1989 à 1998 était de 2,22 (N=159)(Statistique Canada, 2000).

Plusieurs auteurs affirment que l'homicide est une réalité hétérogène (Elie, 1981 ; Wallace, 1986 ; Boyd, 1988 ; Daly et Wilson, 1988 ; Boisvert et Cusson, 1994). De plus, selon A. Wilson (1993), il s'agit d'un phénomène complexe et multidimensionnel, il est donc difficile de l'aborder de manière générale. Or, afin de mieux le comprendre et de s'y retrouver, la classification est utilisée comme outil. La plus commune est la classification juridique tel que vu précédemment, soit le meurtre au premier et second degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. Cette classification est basée sur deux éléments importants qui constituent tout acte criminel. Il s'agit de l'actus reus qui est l'acte d'une personne qui en tue une autre et du mens rea, soit l'intention de commettre cet acte. Ces deux éléments jouent un rôle primordial lorsqu'il s'agit de

catégoriser l'accusation. Néanmoins, malgré la présence de distinctions juridiques, il n'est pas toujours facile de tirer une ligne entre les meurtres au premier et au deuxième degré. Certains événements vus de l'extérieur vont s'approcher du second degré mais dans les faits, les auteurs seront accusés de meurtre au premier degré (Boyd, 1988).

Au Canada, en regard de la classification juridique, il s'avère que plus de la moitié (51%) des homicides commis en 1999 a été classée comme meurtres au premier degré (Statistique Canada, 2000). Quant aux meurtres au deuxième degré, ceux-ci représentaient 39% des homicides commis en 1999 au Canada. Toujours selon Statistique Canada (2000), 11% des homicides en 1999 ont été classés en homicides involontaires coupables. Par ailleurs, en 1999 aucun infanticide n'a été répertorié. Il faut préciser qu'il s'agit de l'accusation initiale retenue au début de l'enquête. Il est probable que les accusations soient modifiées voire même diminuées en échange d'un plaidoyer de culpabilité par exemple.

### 1.2.1 Moyens utilisés pour commettre l'homicide

Entre 1976 et 1985, au Canada, la majorité des homicides ont été commis à l'aide d'une arme à feu (Statistique Canada, 1987). En effet, depuis 1976, au Canada, les armes à feu sont impliquées dans le tiers des homicides chaque année. En 1999, elles ont été impliquées dans 30,2% des homicides. Les armes blanches viennent au second rang en étant responsables de 26,5% des homicides. Finalement, 22,6% des homicides sont causés par les coups. (Statistique Canada, 2000).

Parmi les auteurs canadiens qui se sont intéressés à l'homicide, Silverman et Kennedy (1993) ont mené à terme une étude d'envergure sur les homicides. Celle-ci consistait à rendre compte, de manière descriptive, des homicides commis au Canada

entre 1961 et 1990. Les sources utilisées étaient de nature officielle, à savoir les rapports de police compilés par le Centre canadien de la statistique juridique, une division de Statistique Canada. Il s'agit d'une riche source d'informations concernant les circonstances du délit (caractéristiques du meurtrier, de la victime, leur relation, le lieu de l'événement, l'arme utilisée, etc.). Tout au cours de leur étude, la personne reconnue comme l'agresseur était le suspect au moment de la collecte des données. L'unité d'analyse était l'incident et ce, sans tenir compte du nombre de victimes ou du nombre de meurtriers. Ces auteurs affirment qu'entre 1961 et 1990 au Canada, les armes à feu arrivent en tête de liste en étant responsables de 38% des décès. Ensuite, viennent les armes blanches (25%) et les coups (21%). D'autres moyens sont aussi utilisés dans 16% des homicides (étranglement, suffocation, incendie, noyade, etc.). Finalement, il faut souligner que pendant cette période, soit de 1961 à 1990, 13% des homicides sont survenus lors de la commission d'un crime, soit lors d'un vol ou d'un vol à main armée et 5% lors d'une agression sexuelle. (Silverman et Kennedy, 1993)

### 1.2.2 Motivations conduisant à l'homicide

Chaque homicide est commis pour des raisons qui sont propres à chaque meurtrier. Malgré cela, les recherches consultées ont répertorié certaines grandes motivations communes. En effet, Wolfgang (1967) affirme que les homicides criminels sont souvent le résultat d'altercations, de querelles domestiques, de jalousie, de conflits au sujet de l'argent ou encore le résultat du vol. Par ailleurs, parmi les auteurs consultés, Boyd, directeur du Centre de recherche en Criminologie à l'Université Simon Fraser, s'est intéressé aux homicides commis au Canada. Les données recueillies couvrent les années 1867 à 1962. Selon cet auteur, ce crime est souvent justifié par des motifs de colère, de haine, de querelle ou de vengeance. Ces mobiles sont responsables de 80% des homicides, que ce soit envers des membres de la famille (40%) ou encore envers des



connaissances (40%). Toujours selon Boyd (1988), il s'avère que 10% des homicides sont commis dans un but pécuniaire alors que 5% ont un caractère sexuel. Finalement, les gens présentant un désordre émotionnel sont responsables de 5% des homicides.

Dans le même ordre d'idée, l'étude de Lavigne, Hoffman et Dickie (1997) amène des précisions quant aux motivations qui conduisent les femmes à commettre un homicide. Les cas de 170 femmes ayant été reconnues coupables d'homicide ont été examinés. Ces dernières relevaient du Service Correctionnel Canadien en décembre 1996. La majorité d'entre elles, soit 53%, était en détention, 45% étaient sous surveillance dans la communauté, 1% était en liberté illégale et 1% de ces femmes était expulsé du pays. Dans le cadre de leur recherche, des questionnaires ont été remplis et une analyse documentaire a été effectuée à partir du Système de gestion des détenus (SGD). Les auteures parlent davantage en termes de circonstances que de motivations. Leurs résultats permettent d'affirmer que les homicides commis par les femmes ont été le plus souvent commis lors d'une autre infraction en l'occurrence lors d'un vol qualifié (16% des homicides). Ce qui laisse croire que l'intention première n'est pas meurtrière mais plutôt pécuniaire. Les problèmes relationnels arrivent au deuxième rang des circonstances avec 15% des homicides. D'autres circonstances comme l'agression de la victime, une querelle, la projection de la colère et les problèmes monétaires sont aussi responsables des meurtres. Contrairement à ce qu'on aurait pu croire seulement 8% des accusées aurait tué par légitime défense<sup>3</sup> (Lavigne et al, 1997).

Tel que démontré par les différentes recherches, certains aspects distinguent les homicides que ce soit leur motivation, l'arme utilisée, le lieu où ils se produisent, etc. Par ailleurs, un aspect qui n'a pas encore été abordé et qui joue un rôle important dans la

commission de certains homicides est la consommation de produits intoxicants tant chez la victime que chez le meurtrier.

### 1.2.3 Intoxication chez le meurtrier et la victime

Parmi les homicides commis au Canada en 1999, 50% des accusés d'homicide et 38% des victimes avaient consommé de l'alcool, des drogues ou les deux au moment du délit (Statistique Canada, 2000). Par ailleurs, Boyd (1988) affirme que l'alcool joue souvent un rôle critique dans les homicides entre connaissances. Il serait un facteur clé dans 49% des cas. Selon cet auteur, la consommation de substances intoxicantes ne serait pas la seule en cause. En effet, le style de vie des usagers entre aussi en jeu de même que la distribution de la substance ainsi que son caractère illicite avec tout ce qu'il implique. Morris et Blom-Cooper (1967) précisent que l'alcool rend plus fragile aux frustrations et aux tensions. Il ne s'agit pas nécessairement de relation causale mais plutôt que les facilités de combat de la victime et ses moyens de défense sont simplement diminués.

Au Canada entre 1961 et 1990, l'alcool était impliqué dans 30% des homicides. De plus, dans 33% des cas, il y avait présence de drogue (Silverman et Kennedy, 1993). De manière plus spécifique pour ce qui est des femmes, Lavigne et ses collaboratrices (1997) affirment que 54% de celles qui sont reconnues coupables d'homicides étaient sous l'influence de l'alcool au moment du délit. Chez les victimes, les proportions sont similaires avec 53% d'entre elles qui avaient consommé de l'alcool au moment de leur

---

<sup>3</sup> Aux fins de l'étude, la légitime défense a été définie comme se rapportant aux cas signalés où la délinquante avait tué la victime alors qu'elle était agressée par celle-ci (Il ne s'agit pas nécessairement d'un conjoint violent) (Lavigne et ses collaboratrices, 1997 ; 27).

décès. Toujours selon Lavigne et ses collaboratrices (1997), 38% des accusées et 29% des victimes avaient consommé de la drogue au moment du délit.

#### 1.2.4 Localisation des homicides en lien avec la relation entre les parties

Des événements tel que celui survenu à l'école Polytechnique de Montréal en décembre 1989 ne font qu'amplifier la crainte des gens d'être victime d'un meurtre gratuit commis dans un lieu public. Pourtant, en 1999, au Canada, six homicides sur dix sont survenus dans une résidence privée et cette proportion passe à près de 90% lorsqu'il s'agit d'un homicide conjugal (89%) ou familial (86%) (Statistique Canada, 2000). Le lieu de l'homicide est une variable importante dans l'analyse du phénomène. Toutefois, il est difficile de l'aborder sans tenir compte de la relation entre la victime et l'agresseur puisque ces deux éléments sont intimement reliés. En effet, lorsque les parties se connaissent, les risques que l'incident survienne dans un lieu privé sont plus élevés.

Selon l'étude de Silverman et Kennedy (1993), dans 49% des cas les homicides prennent place dans la maison de la victime et dans 9% des incidents, ils surviennent dans celle du suspect. De plus, 16% des homicides sont commis dans d'autres résidences privées et 20% surviennent dans des endroits publics. Finalement, 6% des homicides surviennent dans d'autres lieux. Ces auteurs affirment que les femmes sont plus susceptibles de se faire tuer dans leur résidence que les hommes. Ils expliquent leurs résultats par le fait que la plupart des femmes se font tuer par des conjoints et des membres de la famille et ces homicides, se produisent dans des résidences privées. Aussi, selon Statistique Canada (1987), entre 1976 et 1985, les lieux privilégiés pour les agressions mortelles étaient la résidence de la victime avec 44,2% et les lieux publics avec 19,8% des incidents..

De manière générale, les homicides surviennent le plus fréquemment dans des résidences privées, soit à l'endroit où les gens sont censés vivre en toute sécurité. Néanmoins, la réalité fait en sorte que ce sentiment de sécurité peut être faussé, puisque ce sont avec les personnes qui nous entourent que nous sommes le plus susceptibles d'entrer en conflit. Ces données nous amènent à parler plus spécifiquement des caractéristiques des accusés et des victimes, de même que des relations qu'ils entretiennent.

### 1.3 Profil des accusés et des victimes

Depuis les dernières années, dans les tendances générales des homicides au Canada, aucun changement majeur n'a été signalé quant à la répartition de l'homicide selon le sexe. Les hommes représentent toujours environ les deux tiers des victimes et 90% des accusés. La participation des femmes demeure limitée et, lorsqu'elles commettent un homicide, dans 53% des cas, elles s'en prennent à des membres de leur famille. (Statistique Canada, 2000)

L'étude de Boyd (1988) démontre que les femmes qui passent à l'acte sont souvent reconnues coupables d'homicides involontaires coupables. De plus, leur motivation première est souvent la passion ou encore la colère. En effet, contrairement aux hommes, elles vont rarement tuer pour l'argent et jamais elles ne tueront pour le sexe. De plus, elles s'en prennent davantage à des gens de leur famille ou à des proches, ces résultats appuient ceux de Statistique Canada (2000).

Selon Lavigne et ses collaboratrices (1997) 27% des victimes d'homicides commis par les femmes sont des partenaires intimes (mari, conjoint de fait, petit(e)

ami(e)). Aussi, dans 46% des cas lorsqu'une délinquante <sup>4</sup> commet un homicide, elle s'en prend à des connaissances.<sup>5</sup> De plus, dans 17% de ces homicides, la femme s'en est prise à une personne qu'elle ne connaissait pas. Finalement, environ 13% des femmes ont enlevé la vie d'un enfant (naturel ou non).

Par ailleurs, l'âge moyen des accusés est à la hausse au Canada. Selon Statistique Canada (2000), le groupe d'âge qui serait le plus à risque de commettre un homicide est celui des 15 à 32 ans. En effet, trois accusés sur cinq font partie de cette catégorie d'âge alors qu'elle ne constitue que 25% de la population générale. Quant aux victimes, elles sont âgées entre 17 et 34 ans. Toutefois, il faut souligner que le risque chez les nourrissons demeure élevé.

La violence chez les jeunes est un phénomène qui préoccupe de plus en plus la population. Parmi l'ensemble des homicides commis au pays en 1999, 9,5% étaient commis par des adolescents âgés entre 12 et 17 ans. Alors que le taux d'homicides chez les adultes a diminué depuis la dernière décennie, le taux chez les jeunes est resté stable (Statistique Canada 2000).

#### 1.4 Relation entre l'accusé et la victime

Malgré leurs conséquences létales communes, les homicides ne suscitent pas une réaction unanime chez la population. Aux yeux de celle-ci, certains homicides sont plus acceptables moralement que d'autres. En effet, il est raisonnable de croire qu'une

---

<sup>4</sup> Dans cette étude, les auteurs parlent de délinquantes ou encore de femmes reconnues coupables d'homicide. En aucun moment, le terme meurtrière est utilisé. On peut croire que ceci est dans le but d'éviter la stigmatisation et d'atténuer l'image de meurtrière que ces femmes peuvent avoir d'elles-mêmes.

<sup>5</sup> Notons que les auteurs ne spécifient pas ce qu'elles entendent par connaissance.

femme qui tue son mari abusif sera jugée moins sévèrement qu'un jeune homme qui s'en prend à une personne octogénaire (Boyd,1988).

Le lien qui unit la victime et le meurtrier, en plus d'influencer la réaction du grand public, est un concept qui structure notre compréhension de l'homicide et qui, généralement, est utilisé pour le classer. Effectivement, la plupart des chercheurs analyse l'homicide sur la base d'une classification. Cette dernière est construite à partir de la relation qui unit la victime et le meurtrier, sur le mobile du crime ou encore sur la base de ces deux critères.

Boisvert et Cusson (1994) ont élaboré une typologie à partir du lien existant entre la victime et le meurtrier prenant aussi en compte les fins poursuivies par l'agresseur. Leurs données sont constituées des homicides commis et enregistrés sur l'île de Montréal entre 1985 et 1989. Ces homicides étaient répertoriés dans l'hebdomadaire *Allô Police*. Ce journal offre, chaque année, une revue détaillée de tous les meurtres survenus et déclarés au Québec. Aussi, les archives du ministère de la Justice du Québec et les dossiers de la Cour supérieure du Palais de justice de Montréal ont été utilisés. Leur typologie compte quatre catégories soit les homicides familiaux ou passionnels (19,6% de l'ensemble des homicides répertoriés), les homicides querelleurs (34,8%), les homicides associés à un autre crime commis par le meurtrier (22,4%) et les autres homicides (6,9%). Notons que 16,3 % des homicides n'ont pu être classifiés étant donné le manque d'information.

L'étude de Silverman et Kennedy (1993), quant à elle, démontre que près de 45% des homicides commis entre 1961 et 1990 au Canada sont survenus dans les familles. Parmi ces incidents, 27% étaient qualifiés de conjugaux, ce qui inclut tant les unions de fait que les mariages et les relations amoureuses. Pour ce qui est des autres membres de

la famille (parents, fratrie) ou encore des membres de la famille élargie (cousins, oncles, grands-parents), ils étaient impliqués dans 17% des homicides (Silverman et Kennedy, 1993). Toujours entre 1961 et 1990, les amis et les connaissances ont représenté le tiers des victimes de meurtres au Canada. Aussi, les homicides commis par des étrangers représentent 8% de l'ensemble des événements et la majorité d'entre eux survient pendant ou après la commission d'une autre infraction (Silverman et Kennedy, 1993).

Selon la littérature consultée, il appert que les risques sont plus grands de se faire tuer par une personne connue que par un étranger (Wolfgang 1958 ; Wallace 1986 ; Silverman et Kennedy 1993, Statistique Canada 1987, Statistique Canada, 2000). Selon Statistique Canada (2000), en 1999, seulement 15% des victimes d'homicide ont été tuées par des étrangers. Pour la majorité de ces cas, l'homicide est survenu au cours de la commission d'une autre infraction, ces données vont dans le même sens que celles de Silverman et Kennedy (1993)<sup>6</sup>.

Généralement, les relations sociales ont une influence importante sur la nature des conflits que vivent les individus. Effectivement, les contacts avec les gens intimes sont différents et plus intenses que ceux entretenus avec les étrangers. A long terme, la relation intime ponctuée de conflits peut devenir dangereuse. Elle peut faire exploser la rage et la vengeance. Les contacts avec les étrangers quant à eux diffèrent en terme d'intensité et leur fréquence varie selon nos habitudes de vie (Silverman et Kennedy, 1993). Selon Wolfgang (1958) malgré que chaque jour, nous rencontrons beaucoup d'étrangers, nos contacts avec ceux-ci sont plutôt limités et superficiels. Il est plutôt rare que nous soyons en confrontation avec eux.

---

<sup>6</sup> Notons que les proportions varient d'une étude à l'autre selon qu'il s'agisse d'une population, d'un échantillon ou encore selon la période étudiée.

la famille (parents, fratrie) ou encore des membres de la famille élargie (cousins, oncles, grands-parents), ils étaient impliqués dans 17% des homicides (Silverman et Kennedy, 1993). Toujours entre 1961 et 1990, les amis et les connaissances ont représenté le tiers des victimes de meurtres au Canada. Aussi, les homicides commis par des étrangers représentent 8% de l'ensemble des événements et la majorité d'entre eux survient pendant ou après la commission d'une autre infraction (Silverman et Kennedy, 1993).

Selon la littérature consultée, il appert que les risques sont plus grands de se faire tuer par une personne connue que par un étranger (Wolfgang 1958 ; Wallace 1986 ; Silverman et Kennedy 1993, Statistique Canada 1987, Statistique Canada, 2000). Selon Statistique Canada (2000), en 1999, seulement 15% des victimes d'homicide ont été tuées par des étrangers. Pour la majorité de ces cas, l'homicide est survenu au cours de la commission d'une autre infraction, ces données vont dans le même sens que celles de Silverman et Kennedy (1993)<sup>6</sup>.

Généralement, les relations sociales ont une influence importante sur la nature des conflits que vivent les individus. Effectivement, les contacts avec les gens intimes sont différents et plus intenses que ceux entretenus avec les étrangers. A long terme, la relation intime ponctuée de conflits peut devenir dangereuse. Elle peut faire exploser la rage et la vengeance. Les contacts avec les étrangers quant à eux diffèrent en terme d'intensité et leur fréquence varie selon nos habitudes de vie (Silverman et Kennedy, 1993). Selon Wolfgang (1958) malgré que chaque jour, nous rencontrons beaucoup d'étrangers, nos contacts avec ceux-ci sont plutôt limités et superficiels. Il est plutôt rare que nous soyons en confrontation avec eux.

---

<sup>6</sup> Notons que les proportions varient d'une étude à l'autre selon qu'il s'agisse d'une population, d'un échantillon ou encore selon la période étudiée.



Par ailleurs, puisque les auteurs cités ont tous démontré l'importance du lien qui unit le meurtrier et la victime dans l'analyse et la compréhension de l'homicide, les différentes relations seront élaborées.

### 1.5 Les homicides familiaux

Wilson et Daly (1996) font partie des auteurs canadiens qui ont contribué à une meilleure connaissance et compréhension de l'homicide. Ceux-ci précisent que le Québec occupe la troisième place quant au plus bas taux d'homicides conjugaux à travers les dix provinces et territoires du Nord-Ouest canadien. Au Québec, 6,4 femmes sont tuées par leur conjoint pendant qu'un homme est assassiné par sa conjointe. Ces auteurs, de même que Cusson et Boisvert (1994) expliquent ce type d'homicide par la possessivité sexuelle masculine sur la femme. Il faut préciser que dans la typologie de Boisvert et Cusson (1994), la catégorie homicide familial ou passionnel est la seule où la proportion de femmes accusées est aussi élevée avec 17%.

Dans le même ordre d'idée, Boyd (1988) affirme que pendant la décennie 1978-1988, 40% des homicides commis au Canada impliquaient des relations familiales ou domestiques. La colère, la jalousie, la vengeance et les conflits sont les principaux mobiles des homicides familiaux. Ces drames sont souvent le résultat de la passion. De plus, les auteurs de ces homicides vont régulièrement plaider coupables et feront peu d'efforts pour éviter la découverte du corps ou encore pour éviter que les policiers sachent que ce sont eux les responsables (Boyd, 1988). De fait, toujours selon Boyd (1988), il s'avère que les meurtres domestiques sont traités moins sévèrement que les autres par la Cour canadienne. Ces crimes sont souvent définis comme des homicides involontaires coupables. On peut croire que la provocation ou encore la passion est plus présente que dans les autres types d'homicides. A cet effet, les résultats de Boyd (1988)

permettent d'affirmer que 60% des meurtriers ayant commis des homicides au cours d'une autre infraction reçoivent des sentences vie, alors que dans les cas d'homicides familiaux ce pourcentage descend à 20%.

De plus, il semble qu'un passé de violence du mari sur sa conjointe et les enfants est très fréquent dans les cas d'homicides familiaux au Canada (Boyd 1988). Par ailleurs, bien que ce soit dans cette catégorie que l'on retrouve le plus de femmes accusées, pour chaque suspecte on retrouve quatre hommes soupçonnés d'avoir tué un membre de la famille. De plus, lorsqu'une femme tue une personne, il s'agit souvent de son mari. En ce qui a trait au mobile, les femmes tuent rarement pour l'argent et jamais pour le sexe. De plus, pendant que 70% d'entre elles vont tuer des membres de la famille, moins de 35% des hommes le feront, ces derniers sont plus enclins à tuer des inconnus. (Boyd, 1988)

L'uxoricide, soit le meurtre des épouses et des conjointes, a été analysé par Wilson, Daly et Wright (1993). Certaines grandes réalités sont ressorties de leur étude canadienne pouvant être considérées comme des facteurs de risque liés à l'homicide. Leurs résultats permettent d'affirmer que le statut marital, de même que l'âge ont un rôle à jouer dans les homicides qui impliquent les couples. Il s'avère qu'au Canada une femme mariée a neuf fois plus de chance d'être tuée par son mari que par un étranger. Également, le risque d'assassinat est beaucoup plus élevé après une séparation. Aussi, les hommes sont plus à risque dans les unions de fait, alors que les femmes le sont davantage dans les mariages. De plus, l'âge peut devenir un facteur de risque, en ce sens que les jeunes épouses seraient plus à risque dans les unions de fait alors que les femmes d'âge mûr le seraient davantage dans les mariages. Finalement, l'écart d'âge entre les partenaires serait en relation positive avec les risques d'homicide.

Comment peut-on expliquer ces résultats? Serait-il possible que les hommes qui ne sont pas mariés auraient peur de perdre leur conjointe? Le mariage serait-il un gage de longévité et de fidélité? Le but de la présente étude n'est pas de répondre à ces questions. Toutefois, il n'en demeure pas moins que malgré l'existence de toutes ces recherches sur l'homicide, beaucoup de questions demeurent encore sans réponse.

### 1.6 Les homicides commis entre connaissances

Au Canada, en 1999, 49,0% des homicides ont été commis entre des personnes entretenant des relations intimes, des relations d'affaires ou des relations sociales<sup>7</sup> (Statistique Canada, 2000). Les meurtriers qui s'en prennent à des connaissances possèdent sensiblement les mêmes caractéristiques que ceux impliqués dans les homicides familiaux. Toutefois, ils sont différents sur un aspect qui n'est pas négligeable. En effet, ils ont tendance à être impliqués dans des activités qualifiées de criminelles comme la distribution de drogue illégale ; distribution d'armes ; proxénétisme, etc. De fait, ces personnes sont souvent sous surveillance policière avant même d'avoir commis un homicide (Boyd 1988).

Par ailleurs, il n'est pas toujours facile de distinguer la relation existante entre deux personnes impliquées dans un homicide. Prenons l'exemple des bandes criminalisées. Lorsqu'un meurtre survient entre membres de bandes rivales, est-ce un homicide commis entre connaissances ou encore s'agit-il d'un inconnu qui a un travail à accomplir soit d'éliminer une personne sans la connaître?

---

<sup>7</sup> Statistique Canada (1998) inclut dans cette catégorie, les (ex) amis intimes, les amis intimes, les relations d'affaires légales et criminelles, les voisins et les connaissances.

Au Québec, Cordeau (1990) a fait porter sa thèse de doctorat essentiellement sur les règlements de comptes dans le milieu criminel québécois, plus spécifiquement entre les années 1970 et 1986. Les données proviennent de l'hebdomadaire *Allô Police* ainsi que des dossiers d'enquête de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Selon cet auteur, les règlements de compte sont provoqués par un conflit lié aux activités criminelles des parties. Les risques d'être victime d'un homicide augmentent de 50% pour les hommes qui participent à de telles activités. Au moment où il s'est intéressé à ce type d'homicide, peu de chercheurs s'y étaient attardés. Depuis les choses ont évolué. Entre autres, Boisvert et Cusson (1994) prévoient dans leur typologie une catégorie regroupant les homicides querelleurs et vindicatifs, représentant 34,8% des homicides. Cette catégorie inclut les règlements de compte. Les auteurs soulignent eux aussi que des criminels reconnus peuvent être impliqués dans ce type d'homicide.

Les auteurs consultés ont permis de tracer un portrait des homicides commis au Canada. De manière générale, l'homicide est en décroissance au Canada depuis le milieu des années 1970. Etant un phénomène hétérogène (Elie 1981 ; Wallace 1986 ; Boyd 1988 ; Daly et Wilson 1988 ; Boisvert et Cusson 1994 ), l'homicide est souvent étudié à travers la classification. D'ailleurs, la présente recherche présente une typologie s'inspirant de la relation entre les parties pour comprendre l'homicide. D'une part, les homicides surviennent entre des personnes qui se connaissent et les hommes sont plus impliqués que les femmes dans ces délits. D'autre part, lorsqu'une femme passe à l'acte, elle s'en prend davantage à des membres de sa famille.

**CHAPITRE II**  
**MÉTHODOLOGIE**

## CHAPITRE II

### METHODOLOGIE

Le présent chapitre fait état de la méthodologie utilisée dans le cadre de la recherche actuelle. D'abord, les sources de données seront présentées, ensuite l'analyse des données ainsi que les modifications des variables.

#### 2.1 Source de données

Les informations quantitatives concernant les homicides se retrouvent dans une banque de données informatisée de Statistique Canada comportant toutes les affaires d'homicides<sup>8</sup> déclarées<sup>9</sup> au Québec entre 1986 et 1996 inclusivement. Cette banque de données est constituée à partir de la formule de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC) que les corps policiers remplissent tous les mois et qu'ils font parvenir au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ). Les rapports DUC permettent d'établir le nombre d'homicides commis au cours des mois de référence. Lorsque les policiers ont déclaré un homicide, les responsables du Projet de la statistique des homicides leur

---

<sup>8</sup> Une affaire d'homicide comporte une ou plusieurs infractions criminelles survenues pendant un événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plusieurs victimes ou suspects, les infractions doivent avoir été commises au même endroit et au même moment pour être incluses dans la même affaire. Le nombre d'affaires est normalement plus faible que le nombre de victimes car certaines affaires font plusieurs victimes. ( Statistique Canada 1999, Juristat, no 85-002,vol 19,no 10 p.14)

<sup>9</sup> A noter que le nombre d'homicides pour une année donnée reflète le nombre d'homicides signalés à la police dans l'année, peu importe la date où l'homicide a effectivement été commis. ( Statistique Canada, 1999, Juristat, no 85-002,vol 19,no 10 au catalogue p.14)

envoient le “ Rapport sur les homicides ”. Depuis 1961, dans le cadre de l’Enquête sur l’homicide, les données déclarées par la police sur les affaires d’homicide sont recueillies. Le questionnaire utilisé est demeuré à peu près inchangé de 1961 à 1990. Il fut modifié en 1991 et 1997, en vue de l’adapter à l’évolution des besoins en informations. Pour cette raison, certaines variables de la banque de données utilisées dans la présente étude sont disponibles seulement de 1991 à 1996 inclusivement.

La banque de données d’origine est composée de trois banques de données distinctes concernant respectivement: les incidents (affaires d’homicide), les victimes et les accusés. La banque de données sur l’incident comporte 1617 affaires d’homicides déclarés au Québec entre 1986 et 1996. Elle contient 22 variables portant sur l’homicide telles que la date et le numéro d’identification de l’événement, le lieu, le nombre d’accusés, l’accusation retenue ainsi que les autres infractions liées à l’homicide, etc. La banque de données sur les victimes porte essentiellement sur les caractéristiques liées aux 1804 victimes d’homicides répertoriées entre 1986 et 1996. Notons que si plusieurs victimes sont décédées lors d’un même incident, les données sont disponibles pour chacune d’elles. On y retrouve 23 variables telles que leur sexe, leur âge, leur statut marital, la cause du décès précisant ainsi la nature de l’homicide, leur situation occupationnelle, le lien avec l’accusé, etc. Finalement, la troisième banque de données porte sur les accusés. Au total, les caractéristiques des 1340 accusés sont répertoriées, regroupant 21 variables qui portent sur leur âge, leur sexe, leurs antécédents judiciaires, leur statut marital, leur occupation, etc.

Le tableau suivant présente l’ensemble des variables répertoriées dans les trois banques de données d’origine. Certaines informations sont disponibles pour l’incident lui-même alors que d’autres le sont pour l’auteur ou encore pour la victime.

Tableau 1  
Présentation des variables

Variabiles	Disponibles pour l'incident	Disponibles pour l'accusé	Disponibles pour la victime
Accusation la plus grave portée	X		
Accusation secondaire (1991-1996)	X		
Année et date de l'incident	X		
Antécédents de violence familiale (1991-1996)	X		
Antécédents judiciaires (1991-1996)		X	X
Arme à utilisation restreinte ou prohibée	X		
Arme utilisée	X		
Cause apparente du décès	X		
Classement de l'affaire	X		
Consommation de drogue ou d'alcool (1991-1996)		X	X
Drogue consommée (1991-1996)		X	
Heure de l'incident	X		
Infraction qui mène à l'homicide (1991-1996)	X		
Lien avec le terrorisme (1991-1996)	X		
Lieu de l'homicide	X		
Mobile	X		
Nombre de meurtrier et de victime		X	X
Occupation (1991-1996)		X	X
Occupation du domicile où est survenu l'homicide	X		
Pays de résidence (1991-1996)		X	X
Présence de drogue dans le délit (1991-1996)	X		
Preuve que l'homicide est lié au trafic de drogue ou qu'il s'agit d'un règlement de compte lié à la drogue (1991-1996)	X		
Relation de l'accusé par rapport à la victime	X		
Sexe		X	X
Statut Marital		X	X
Victime utilise la force ou les menaces en premier (1991-1996)	X		

Afin de mettre en relation les accusés, les victimes et l'incident et ainsi faciliter l'analyse de l'information, la mise en commun des trois banques de données a été effectuée. Par conséquent, une banque de données unique a été créée, car malgré que



chacune d'elles comporte des informations pertinentes, elles n'offrent qu'un portrait partiel des homicides. L'unité d'analyse sera l'incident lui-même et ce, sans égard au nombre de victimes et d'accusés, tout comme l'ont réalisé Silverman et Kennedy (1993). En créant cette banque de données uniformisée, seules les caractéristiques de la première victime et du premier meurtrier sont considérées.

Par ailleurs, étant donné que la réalité québécoise comporte des bandes criminalisées, il s'avérait nécessaire d'étudier les règlements de compte. Dans le cas qui nous occupe, ce mobile ne fait pas partie intégrante de la catégorisation de Statistique Canada. Or, afin de rendre plus intelligible ces homicides et les analyser de façon particulière vu leur caractère spécial, l'analyse documentaire a été utilisée. Par le biais de la revue annuelle des homicides de l'hebdomadaire *Allô Police*, les homicides catégorisés comme règlements de compte ont été répertoriés à travers la décennie 1986-1996. Aussi, cette source d'informations nous a aussi permis de recueillir des détails concernant certains homicides.

## 2.2 Analyse des données statistiques

La présente démarche méthodologique est d'ordre quantitatif car elle s'appuie principalement sur l'analyse statistique des données issues des rapports officiels d'homicides. L'objectif de cette étude étant de décrire les homicides, les analyses seront limitées au niveau descriptif (fréquences et mesures de tendance centrale). Pour le traitement quantitatif de ces données, le logiciel d'analyse statistique SPSS (Statistical Package for the Social Science) a été utilisé.

### 2.3 Modification des variables présentées

Afin d'éviter la confusion entre les différentes banques de données, les informations présentées proviendront essentiellement de la banque de données uniformisée. En se basant sur cette banque de données, les caractéristiques des incidents, des meurtriers et des victimes seront exposées en détails. En effet, en plus des caractéristiques de chacune des parties impliquées dans l'homicide, le contexte criminologique dans lequel fut commis l'incident sera présenté ( lieu de l'événement, arme utilisée, mobile, etc.).

Dans un autre ordre d'idée, puisque la quantité d'informations disponible est considérable, il est nécessaire de procéder à une sélection. Ce n'est qu'une partie de ces informations qui sera présentée et analysée. Certaines variables ont dû être éliminées étant donné le grand nombre de valeurs manquantes ou encore parce que leur validité était discutable notamment celles reliées à l'intoxication et aux membres de gang. Par ailleurs, afin d'alléger les analyses, des regroupements d'informations semblables ont été effectués parmi les variables originales. Il faut préciser que ce n'est qu'une partie des variables qui a subi des modifications et elles seront amenées dans la présente partie.

#### Relation entre les parties

Tel que vu précédemment, le lien qui unit la victime et l'agresseur est souvent utilisé comme critère discriminatoire dans les typologies (Silverman et Kennedy, 1993 ; Boisvert et Cusson, 1994). Parmi les variables clés de la présente étude, se retrouve la relation existante entre le meurtrier et la victime. La variable telle qu'elle existait à son origine comportait 32 catégories. Afin d'élaborer les bases de la classification, les relations ont été répertoriées en quatre grands types, soit les relations conjugales, les

relations familiales, les amis et connaissances et les étrangers. Le tableau 2 présente les relations existantes entre l'accusé et la victime<sup>10</sup>

Tableau 2 : Relation entre l'accusé et la victime<sup>11</sup>

Relation de l'accusé par rapport à la victime	!Fin de formule inattendue% (N)
<b>Relations conjugales</b>	<b>22,0% (N=245)</b>
Mari légalement marié	8,0% (89)
Conjoint de fait	6,1% (68)
Mari séparé	1,2% (13)
Mari divorcé	0,7% (8)
Femme légalement mariée	1,6% (18)
Conjointe de fait	1,4% (16)
Femme séparée	0,1% (1)
Femme divorcée	0
Petit ami	0,8% (9)
Petite amie	0,2% (2)
Amant/ Maîtresse	0,2% (2)
Ancien(ne) amoureux (se)	1,7% (19)
<b>Relations familiales</b>	<b>17,0 % (N=188)</b>
Beau-fils	0,2% (2)
Beau-père	0,3% (3)
Belle-fille	0
Belle-mère	0
Fille	0,3% (3)
Fils	3,8% (42)
Frère	1,4% (16)
Mère	4,2% (46)
Père	4,4% (49)
Autre membre de la famille	2,3% (26)
Sœur	0,1% (1)
<b>Relations d'amis et connaissances</b>	<b>45,8% (N=507)</b>
Autre relation intime	0,8% (9)
Ami proche	10,8% (120)
Connaissance d'affaires illégales	5,8% (64)
Connaissance d'affaires légales	3,2% (35)
Connaissance voisin	2,5% (34)
Connaissances (autres)	22,1% (245)
<b>Relations entre étrangers</b>	<b>15,2% (N=168)</b>
Etrangers	15,2% (168)
Autres relations	0
Total	1379
Valeurs manquantes	509
Total	1617

<sup>10</sup> Notons que dans les cas où il y a plusieurs victimes ou agresseurs, le lien le plus étroit entre les deux parties est retenu.

<sup>11</sup> Notons que les pourcentages présentés représentent les proportions par rapport à l'ensemble des homicides. Dans 271 incidents, aucun accusé n'a été retenu, ces données ont été considérées comme valeurs manquantes.

Dans un premier temps, les relations impliquant un lien amoureux entre les parties furent regroupées. Elles constituent maintenant la catégorie : homicide conjugal. Elle fut construite à partir des relations suivantes : mari légalement marié ; conjoint de fait ; mari séparé ; mari divorcé ; femme légalement mariée ; conjointe de fait ; femme séparée ; femme divorcée ; petit ami ; petite amie ; amant maîtresse et ancien(ne) amoureux(se). Ces relations se retrouvent impliquées dans 22,0% (N=245) des homicides déclarés entre 1986 et 1996 au Québec.

Dans un deuxième temps, un regroupement des relations familiales a été effectué. La catégorie : homicide familial fut ainsi créée. Elle est constituée des relations suivantes : père ; beau-père ; mère ; belle-mère ; fils ; beau-fils ; fille ; belle-fille ; frère ; sœur ainsi que les autres membres de la famille élargie (grands-parents, oncle, tante, cousin, neveu, etc.). L'homicide familial représente 17,0% (N=188) des incidents déclarés au Québec entre 1986 et 1996.

La troisième catégorie d'homicide est celle des homicides commis entre amis et connaissances. Elle est composée des autres relations intimes ; des amis proches ; des connaissances (voisins) ; des connaissances d'affaires légales et illégales ainsi que des autres connaissances. Ces relations sont impliquées dans 45,8% (N=507) des homicides. Contrairement aux catégories précédentes, celle-ci ne s'est pas imposée d'elle-même. En effet, puisque la définition des autres relations intimes n'était pas explicite et qu'il nous apparaissait que l'éventail possible des relations conjugales ou amoureuses avait été présenté auparavant, l'auteur a choisi de l'intégrer à cette catégorie.

Finalement, les homicides commis par les étrangers regroupent simplement les inconnus ainsi que les autres relations (N=0). Cela représente 15,2% (N=168) des homicides.

### Statut marital des parties impliquées dans l'homicide

Le statut marital des parties impliquées dans l'homicide est une variable qui est souvent étudiée dans les recherches sur l'homicide. Le tableau suivant présente la variable telle qu'elle existait à son origine.

Tableau 3  
Statut marital des meurtriers et des victimes

Statut marital	Meurtrier % (N)	Victime % (N)
Célibataire (jamais marié)	53,6% (567)	48,0% (749)
Marié légalement	17,5% (185)	19,8% (309)
Union de fait	12,9% (136)	9,6% (150)
Séparé		
Séparé	8,0% (85)	9,0% (140)
Divorcé	7,4% (78)	9,7% (152)
Veuf	0,7% (7)	3,9% (61)
Total	1058	1561
Valeurs manquantes	559	56
Total	1617	1617

Pour ce qui est du statut marital, la catégorie des personnes divorcées a été intégrée à celles des personnes séparées. Or, 15,4% des accusés d'homicide sont séparés au moment du passage à l'acte (8% séparés et 7,4% divorcés). Quant aux victimes, 18,7% sont séparées (9% séparées et 9,7% divorcées).

### Occupation des meurtriers et des victimes

L'occupation des meurtriers et des victimes est disponible. Toutefois, nous avons dû procéder à des regroupements.

Tableau 4  
Situation des meurtriers et des victimes vis-à-vis de l'emploi

Situation vis-à-vis de l'emploi	Meurtrier (1617) % (N)	Victime 1991-1996 (844) % (N)
Actif au niveau occupationnel	34,0% (273)	44,9% (306)
Inactif car âgé de moins de 15 ans	0,6% (5)	8,1% (55)
Etudiant	2,9% (23)	5,7% (39)
Retraité	1,4% (11)	7,3% (50)
Inactif au niveau occupationnel		
Personne au foyer	3,7% (30)	7,0% (48)
Chômage	37,8% (303)	9,8% (67)
Autre forme d'inactivité	19,6% (157)	17,0% (116)
Total	802	681
Valeurs manquantes	815	163
Total	1617	844

En ce qui a trait à la situation des gens par rapport à l'emploi, tous ceux qui étaient inactifs au plan occupationnel ont été regroupés ensemble. Or, les personnes au foyer, les gens en chômage et ceux vivant de la sécurité du revenu par exemple ont été regroupés dans la catégorie : inactif au niveau occupationnel. Les jeunes de moins de 15 ans et les étudiants n'ont pas été reclassés car leur situation explique pourquoi ils sont absents du marché du travail. La même explication tient pour les personnes retraitées.

#### Homicide survenu au cours d'une infraction

Dans un autre ordre d'idées, en ce qui concerne le contexte criminologique de l'incident, on s'intéresse aux actes criminels qui ont conduit à l'homicide. Cette catégorie comporte plus de quatorze (14) infractions. Le tableau 5 présente la répartition de ces actes criminels.

Tableau 5  
Acte criminel ayant conduit à l'homicide

Infraction criminelle	% (N)
Sans objet, aucun acte criminel n'a conduit à l'homicide	55,3% (480)
Agression sexuelle	4,8% (42)
Crime contre la personne	
Voies de fait	4,1% (36)
Vols qualifiés, banque, autre établissement commercial	1,5% (13)
Vols qualifiés, biens personnels	7,9% (69)
Enlèvement	1,5% (13)
Autre crime de violence	2,2% (19)
Crime contre la propriété	
Introduction par effraction	0,8% (7)
Vol	15,7% (136)
Autre crime contre la propriété	0,1% (1)
Autres délits	
Autre infraction au code de la route	1,0% (9)
Incendie criminel	1,6% (14)
Infraction à la Loi sur les stupéfiants et /ou la Loi sur les aliments et drogues	2,5% (22)
Prostitution	0,8% (7)
Total	868
Valeurs manquantes	749
Total	1617

Certaines catégories n'ont subi aucune modification. L'absence d'acte criminel ayant conduit à l'homicide et les agressions sexuelles seront présentées telles quelles. Toutefois, les crimes contre la personne ont été regroupés en une seule catégorie. Elle inclut les voies de fait ; l'enlèvement ; les vols qualifiés personnels et contre un établissement commercial ainsi que les autres crimes de violence. Ces délits ont conduit à l'homicide dans 17,3% des incidents déclarés entre 1986 et 1996 au Québec.

La deuxième catégorie créée est celle des crimes contre la propriété. Elle regroupe les introductions par effraction, les vols et les autres crimes contre la propriété. Il s'avère que 16,6% des homicides sont précédés d'un crime contre la propriété.

La troisième et dernière catégorie fut appelée : autres délits. Elle regroupe les incendies ; la prostitution ; les infractions au code de la route ; les infractions à la Loi sur les stupéfiants ou à la Loi sur les aliments et drogue. Dans 5,9% des incidents commis entre 1986 et 1996, ces délits ont mené à un homicide. Il faut spécifier que les drogues peuvent être responsables de plus de meurtres que le montrent les statistiques. En effet, un toxicomane peut commettre un vol qualifié afin de payer sa consommation.

## Mobile

Lorsque l'on s'intéresse au contexte de l'homicide, le mobile demeure un élément essentiel à la compréhension du passage à l'acte. Il faut néanmoins préciser que le mobile est inscrit par les policiers enquêteurs qui se basent sur les preuves existantes au moment de l'enquête. Il ne s'agit pas nécessairement des raisons qu'a pu évoquer le meurtrier afin d'expliquer son geste. Le tableau 6 présente les mobiles répertoriés par les policiers enquêteurs.



Tableau 6  
Mobile apparent dans les affaires d'homicides

Mobile apparent	% (N)
Disputes/ Querelles	28,9% (402)
En commettant une autre infraction	21,4% (298)
Gain Financier ou Personnel/ Protection	3,7% (52)
Jalousie	8,3% (115)
Vengeance	20,9% (290)
Autre mobile	
Aucun mobile	5,2% (72)
Autre	11,2% (155)
Bigoterie /Discrimination <sup>12</sup>	0,4% (6)
Terrorisme	0
Total	1390
Valeurs manquantes	227
Total	1617

Dans le cas présent, les seuls mobiles ayant subi des modifications sont la bigoterie et la discrimination, le motif de terrorisme et la catégorie “ aucun mobile ”<sup>13</sup>. Ils ont été regroupés dans la catégorie autre mobile qui est à l'origine de 16,8% des homicides.

#### Lieu de l'homicide

Les lieux où sont survenus les homicides sont divisés en 20 catégories. Le tableau 7 présente la répartition des lieux où ont été commis les homicides<sup>14</sup>

<sup>12</sup> Bigoterie /Discrimination désigne les cas d'homicide où la seule raison de tuer la victime est une haine personnelle ou collective de la personne pour ce qu'elle est ou représente (ex. la couleur, la race, la religion, la nationalité, la préférence sexuelle, etc.)

<sup>13</sup> Il nous apparaît étonnant qu'aucun mobile ne soit à l'origine d'un homicide, pour cette raison il fut catégorisé comme un autre mobile.

<sup>14</sup> “ Le terme “ lieu ” désigne l'endroit où l'homicide a été commis. Si ce lieu est inconnu, le lieu où le corps a été découvert est consigné comme le lieu du crime. ” Statistique Canada 1999, Juristat # 85-002, Vol.19,# 10 au catalogue, p.6.

Tableau 7  
Répartition des lieux où ont été commis les homicides

Lieux	% (N)
Résidence privée	
Maison unifamiliale	41,6 % (639)
Duplex, maison jumelée ou en rangée	6,9% (106)
Edifice à appartement	11,8% (182)
Etablissements commerciaux et publics	
Autre établissement commercial/ Entreprise	2,7% (41)
Banque, Société de Fiducie	0,1% (1)
Bar, restaurant	2,3% (36)
Dépanneur	0,6% (9)
Ecole	0,1% (2)
Etablissement public	0,8 % (12)
Hôtel/ Motel	0,4% (6)
Station Service	0,1% (2)
Station Service dépanneur	0,1% (1)
Etablissements Correctionnels	
Etablissement Correctionnel	1,2% (18)
Etablissement Correctionnel Communautaire	0
Moyens de transport	
Automobile appartenant à un particulier	2,1% (32)
Taxi	0,5% (8)
Transport en commun et installations connexes	0,3% (5)
Voie publique	
Aire ouverte	3,1% (48)
Parc de Stationnement	2,1% (32)
Rue, Chemin, Autoroute	5,9% (90)
Autre	17,4% (267)
Total	1537
Valeurs manquantes	80
Total	1617

Différents regroupements ont été nécessaires et ce, afin de rendre l'information plus accessible. Les lieux ont été regroupés en six catégories.

D'abord, la première catégorie a été intitulée les résidences privées et regroupe tous les édifices qui ont comme fonctions d'être des milieux de vie privés. Elle est composée des maisons unifamiliales ; des duplex ; des maisons jumelées ou en rangée ainsi que des édifices à appartements. Il s'avère que 60,3% (N= 927) des incidents surviennent dans ce type d'établissement.

Ensuite vient la catégorie, "Etablissements commerciaux et publics". Elle regroupe les établissements ayant des fonctions commerciales ou encore celles qui offrent des services à la population. On y retrouve les hôtels/ motels ; les dépanneurs ; les stations services ; les stations services dépanneur ainsi que les banques ; les Sociétés de Fiducie ; les bars et les restaurants. Les autres établissements commerciaux, les entreprises, les établissements publics et les écoles sont aussi inclus dans cette catégorie. De manière globale, 7,2% (N=110) des homicides surviennent dans des établissements commerciaux et publics.

En troisième lieu, on retrouve les établissements correctionnels, ils incluent les établissements correctionnels (prisons et pénitenciers) ainsi que les établissements correctionnels communautaires (maisons de transition pour ex-détenus). Cette catégorie a été préservée telle quelle puisque les homicides qui surviennent en détention sont particuliers et s'insèrent dans une dynamique où la privation de liberté joue un rôle important. Il faut préciser que 1,2% (N=18) des incidents surviennent à l'intérieur de tels établissements.

La quatrième catégorie regroupe tout ce qui est en lien avec les moyens de transport, que ce soit une automobile appartenant à un particulier, un taxi, les moyens de transport en commun et leurs installations connexes. Dans l'ensemble, 2,9% (N=45) des homicides sont commis dans de tels lieux.

La cinquième catégorie est appelée voie publique. Il fut difficile de la définir puisqu'elle recoupe différents endroits plus ou moins précis. En effet, elle regroupe les homicides qui ont eu lieu dans des aires ouvertes, dans des parcs de stationnement, dans la rue, sur un chemin ou encore sur une autoroute. Les statistiques démontrent que 11,1% (N=170) des incidents meurtriers déclarés entre 1986 et 1996 sont survenus sur la voie publique.

En dernier lieu, il y a 17,4% (N=267) des homicides qui ont eu lieu dans des endroits autres que ceux nommés précédemment.

#### Moyens utilisés pour enlever la vie de la victime

Différents moyens sont utilisés par les meurtriers afin d'enlever la vie de leur victime. Au départ cette variable comportait 22 catégories. Ces catégories furent regroupées en 6 grandes parties.

Tableau 8  
Moyen utilisé pour commettre l'homicide

Moyen utilisé	% (N)
Arme à feu	
arme à feu automatique	3,4% (36)
Fusil/carabine tronçonnée	4,2% (44)
Arme de poing	28,1% (297)
Carabine/fusil	19,6% (207)
Autre arme à feu	0,2% (2)
Arme blanche	
Couteau	18,7% (198)
Autre arme blanche	1,5% (16)
Instruments contondants	6,4% (68)
Coups	10,1% (107)
Autres armes	
Explosifs	0,9% (10)
Feu	1,0% (11)
Poison /Drogue	1,0% (11)
Aucune arme utilisée	0,5% (5)
Autres armes	4,3% (45)
Total	1057
Valeurs manquantes	560
Total	1617

Les différentes armes à feu ont été regroupées sous la catégorie : arme à feu. Cette catégorie inclut les armes à feu entièrement automatiques, les fusils et carabines à canon tronçonné, les armes de poing, les carabines y compris les fusils ainsi que les autres armes à feu. La catégorie des armes blanches inclut les couteaux et les autres armes blanches. Les autres moyens utilisés ont été répertoriés dans la catégorie des autres armes. Elle inclut les cas où aucune arme n'a été utilisée, les explosifs, le feu, le poison et les drogues.

### Accusations secondaires portées

Certains homicides sont commis dans le cadre de la commission d'une autre infraction. Or, il est probable qu'en plus des accusations d'homicide, le suspect soit accusé de vol par exemple. Le tableau suivant présente les différentes accusations secondaires répertoriées au Québec entre 1986 et 1996.

Tableau 9  
Accusation secondaire portée contre l'accusé (1991-1996)

Accusation secondaire	% (N)
Aucune accusation secondaire portée	74,6% (411)
Autre crime de violence	14,7% (81)
Crime contre la propriété	3,1% (17)
Infractions relatives aux drogues	1,1% (6)
Autres infractions	
Autres infractions au Code Criminel	4,0% (22)
Autre	2,5% (14)
Total	551
Valeurs manquantes	293
Total	844

La majorité des catégories ont été préservées telles quelles existaient à leur origine. Toutefois, la catégorie autres infractions au Code Criminel et autres infractions ont été regroupées composant maintenant la catégorie : autres infractions.

#### 2.4 Limites de l'étude

La présente étude se concentre sur la décennie 1986-1996. Bien que cette période renferme de nombreux homicides, il aurait été davantage intéressant que la banque de données couvre une plus grande période. D'ailleurs, plusieurs variables ne sont disponibles que pour une période de cinq ans soit de 1991-1996, ce qui réduit l'information de manière considérable. De plus, il faut souligner que les données sont

disponibles pour les accusés et non pour les condamnés. Cela peut avoir un impact sur nos résultats, en ce sens que certains accusés peuvent être acquittés ou encore jugés inaptes à subir leurs procès. D'autre part, certaines données avaient beaucoup de valeurs manquantes de sorte qu'elles ont dû être mises de côté. Aussi, certaines variables dû à des problèmes de validité n'ont pu être analysées. Néanmoins, malgré ces quelques limites, la présente recherche demeure importante car elle permet d'augmenter le niveau de connaissance et de compréhension du phénomène de l'homicide au Québec.

### **CHAPITRE III**

## **PORTRAIT DES HOMICIDES COMMIS ET DÉCLARÉS AU QUÉBEC ENTRE 1986 ET 1996**



### CHAPITRE III

## PORTRAIT DES HOMICIDES COMMIS ET DÉCLARÉS AU QUÉBEC ENTRE 1986 ET 1996

### 3.1 Les caractéristiques des parties impliquées dans les homicides au Québec

Plusieurs auteurs en victimologie se sont intéressés aux caractéristiques de la victime et à son rôle à l'intérieur même de sa victimisation (von Henting, Fattah). Notamment un des pionniers de la victimologie, Fattah (1991) précise que certaines variables socio-démographiques sont associées à la victimisation. En effet, certains groupes seraient plus souvent victimes que d'autres. Le risque de devenir victime ne serait pas égal pour tout le monde dans la population. De plus, il affirme qu'il existe certaines similarités entre l'agresseur et la victime. Or, afin de mieux comprendre la dynamique entre les parties impliquées dans les homicides, un portrait de leurs caractéristiques sera présenté.

#### 3.1.1 Sexe des accusés et des victimes

D'abord, en ce qui a trait au sexe des accusés, tel qu'abordé auparavant, la participation des femmes dans la commission d'homicide demeure un phénomène rare. Cette réalité transparaît au Québec. En effet, les hommes représentent la majorité des meurtriers et des victimes. Parmi les accusés, 89,4% (N=1000) sont de genre masculin et 10,6% (n=119)<sup>15</sup> sont des femmes. Toutefois, pour ce qui est des victimes, la

---

<sup>15</sup> L'information est disponible pour 1119 incidents. Dans 498 cas, l'information est manquante. Parmi les 498 homicides dont le suspect est inconnu, il est raisonnable de croire que 95% des suspects sont des

présence des femmes est plus significative, car elles représentent 32,2% (N=520) de l'ensemble des victimes. Le tableau suivant présente la relation entre le sexe de l'accusé et le sexe de la victime.

Tableau 10  
Relation entre le sexe de l'accusé et celui de la victime

Sexe de l'accusé	Sexe de la victime		
	Homme	Femme	Total
Homme	61,0% (610)	39,0% (390)	1000
Femme	71,4% (85)	28,6% (34)	119
Total	695	424	1119

Phi : -0,066\*

\* :P<0,05

Il s'avère que dans 61,0% des homicides, lorsqu'un homme passe à l'acte, il s'en prend à un autre homme. Et lorsqu'une femme commet un homicide dans 71,4% des cas, elle s'en prend à un homme. La relation, bien que significative, est faible. Ceci indique que l'homicide n'est pas fortement "sexué". Si tel était le cas, les hommes s'en prendraient surtout à des hommes et les femmes à des femmes. Toutefois, ce n'est pas le cas pour ce qui est des homicides au Québec.

### 3.1.2 Âge des parties impliquées dans les homicides

L'âge est un facteur qui entre en jeu dans la commission d'actes délinquants. En effet, les jeunes sont le groupe qui commet le plus d'actes criminels mais il s'agit aussi du groupe qui est le plus victimisé. L'inverse est aussi vrai pour les aînés. Or, plus les gens vieillissent, moins ils sont impliqués dans la délinquance et moins ils sont victimes

---

hommes et qu'une grande proportion de ceux-ci sont des règlements de comptes. Le 10,6% de femmes serait une surestimation, il serait plutôt de l'ordre de 7-8%.

(Fattah,1991). A cet effet, selon Statistique Canada (2000), il appert que l'âge moyen des personnes accusées d'homicide serait à la hausse. Effectivement, depuis les 25 dernières années, l'âge médian<sup>16</sup> des accusés qui variait entre 26 et 27 ans varie maintenant entre 27 et 29 ans. Pour ce qui est du Québec, entre 1986 et 1996, l'âge moyen des meurtriers est de 33,0 ans (âge médian 31,0 ans) alors que la victime est en moyenne âgée de 37,0 ans (médiane de 35,0 ans). Par ailleurs, il semble à première vue que les auteurs d'homicides sont moins âgés que leurs victimes, ce qui confirme les affirmations de Wolfgang (1967) voulant que le meurtre typique soit commis par un jeune homme dans la vingtaine qui enlève la vie d'un autre homme un peu plus âgé que lui et qui est souvent de la même origine ethnique. La figure suivante présente la courbe de l'âge des meurtriers entre 1986 et 1996.

Age des personnes accusées

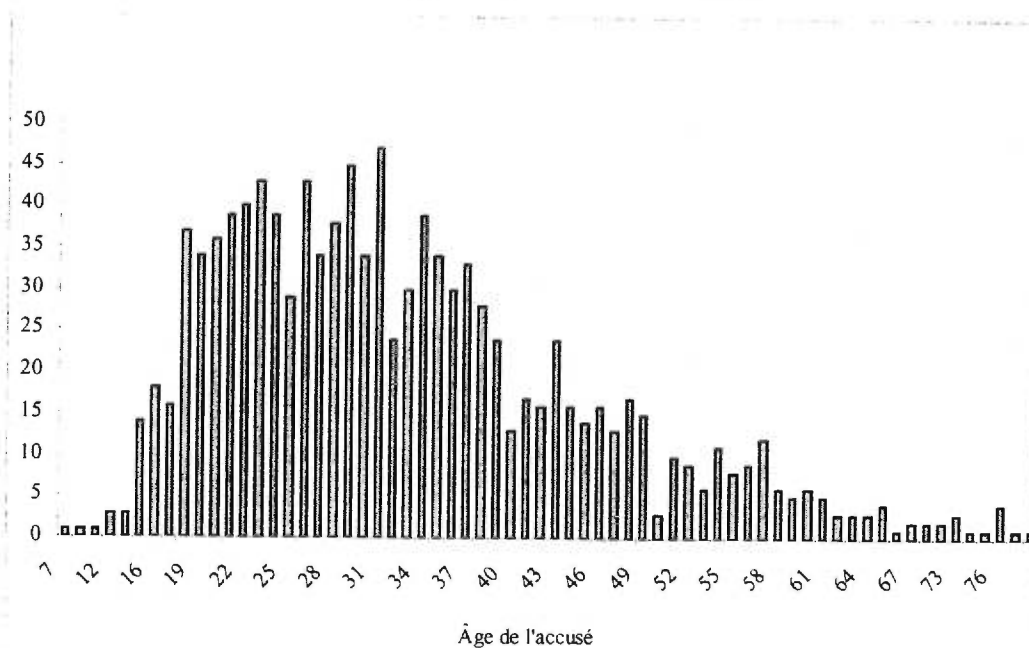


Figure 1. Age des personnes accusées

<sup>16</sup> La médiane est la valeur du milieu dans un ensemble de valeurs classées par ordre de grandeur.

La figure 1 présente l'âge des meurtriers pour l'ensemble des années étudiées. L'âge moyen est de 33,0 ans ( $\text{é.t.}=12,5$ ). Le meurtrier le plus jeune est âgé de 7 ans, tandis que le plus âgé a 85 ans. Le coefficient de dissymétrie de 0,92 est dans les normes (soit inférieur à 2 et supérieur à  $-2$  ; Kunnan, 1998) aussi le coefficient de kurtose est faible (0,70). Ces coefficients démontrent que la courbe est normale.

Dans le même ordre d'idée, la figure 2 présente la moyenne d'âge des meurtriers pour chaque année étudiée.

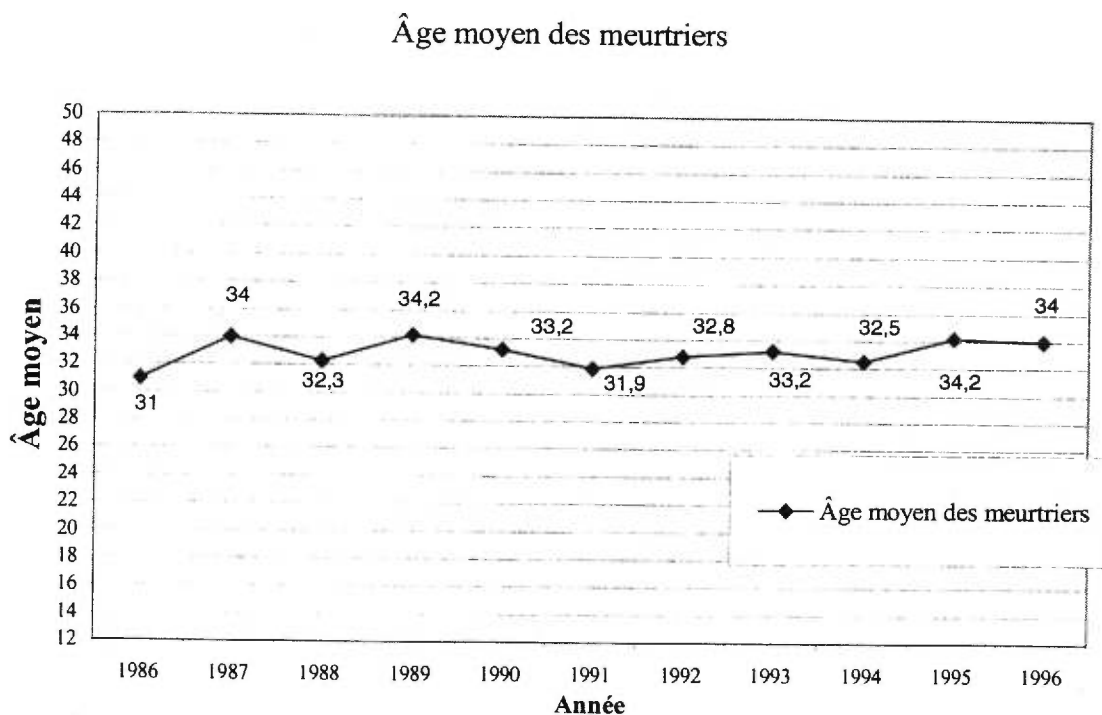


Figure 2. Age moyen des meurtriers par année étudiée

A la lumière de ces résultats, il est possible d'affirmer que la moyenne d'âge des meurtriers québécois est remarquablement stable à travers la décennie étudiée. En effet, la figure 2 montre que l'âge moyen varie de 31 ans à 34,2 ans.

### 3.1.3 Statut marital des accusés et des victimes

En plus de l'âge et du sexe, le statut marital s'inscrit parmi les nombreuses caractéristiques intéressantes à explorer. Étant donné qu'au Canada les homicides sont principalement commis par des jeunes hommes célibataires d'origine caucasienne (Silverman et Kennedy 1993 ;10), il est légitime de se demander si le statut marital ne serait pas lié à l'homicide de par le style de vie qu'il entraîne. En effet, on peut croire qu'une personne qui passe beaucoup de temps dans les débits de boisson et les lieux publics pourrait être plus exposée au risque d'entrer en conflits avec d'autres personnes. Par ailleurs, les gens mariés nonobstant le sexe commettent moins de crime et sont moins victimes que les gens célibataires ou divorcés. Ces différences seraient reliées à l'âge de même qu'au style de vie associé au statut marital (Fattah, 1991).

Le tableau 11 montre la répartition du statut marital des victimes et des meurtriers.

Tableau 11  
Statut marital des meurtriers et des victimes

Statut marital	Meurtrier % (N)	Victime % (N)
Célibataire (jamais marié)	53,6% (567)	48,0% (749)
Marié légalement	17,5% (185)	19,8% (309)
Union de fait	12,9% (136)	9,6% (150)
Séparé	15,4% (163)	18,7% (292)
Veuf	0,7% (7)	3,9% (61)
Total	1058	1561
Valeurs manquantes	559	56
Total	1617	1617

À première vue, les résultats du tableau 11 permettent d'affirmer que la majorité des meurtriers sont célibataire avec une proportion de 53,6%. De plus, on constate que

48% des victimes sont-elles aussi célibataires. Quant aux gens mariés, ils représentent 19,8% des victimes et 17,5% des meurtriers. Notons que 12,9% des meurtriers sont en union libre comparativement à 9,6% chez les victimes.

De manière générale, on peut affirmer qu'une grande partie des gens impliqués dans un homicide sont célibataires, que ce soit tant du côté des meurtriers (53,6%) que des victimes (48%). En fait, les célibataires sont plus impliqués que les autres personnes dans les homicides. Est-ce que le fait d'être célibataire est un facteur de risque ou au contraire est-ce que le mariage ou encore l'union de fait serait un facteur de protection ? Ne serait-ce pas plutôt le style de vie lié au statut marital qui serait en cause ? A cet effet, Kennedy et Forde (1990) affirment que le fait d'être un jeune homme célibataire qui fréquente les bars, les cinémas, qui sort et passe beaucoup de temps à l'extérieur de sa maison peut devenir plus vulnérable aux conflits et aux assauts donc par le fait même, augmente les risques d'être impliqué dans un homicide.

Afin d'apporter des éléments de réponse aux questionnements concernant l'implication des jeunes hommes célibataires dans les homicides, Daly et Wilson (1988 ; 168) précisent qu'au Canada les risques d'être impliqué dans un homicide que ce soit comme meurtrier ou comme victime, varient en fonction de l'âge et du sexe de la personne. Le meurtre est souvent concentré chez les jeunes hommes qui se montrent plus violents que leurs aînés. Ces auteurs affirment que si les jeunes hommes sont plus enclins à prendre des risques c'est lié au fait qu'ils sont célibataires et sans enfants. Ils ajoutent que si la proportion d'hommes prenant des risques diminue avec l'âge, c'est simplement parce que la proportion de célibataires et d'hommes sans enfants diminue. Toutefois, comme les données sur le nombre de meurtriers ayant des enfants sont inexistantes, on peut alors croire que d'autres facteurs démographiques tels que le statut d'emploi puissent entrer en ligne de compte. Toutefois, Silverman et Kennedy (1993)

précisent qu'il est important de ne pas s'attarder simplement aux caractéristiques de la victime et du meurtrier mais également de se préoccuper des indicateurs au niveau macro-sociologique et ainsi voir dans quel contexte social l'homicide est survenu. Ces éléments nous amènent à aborder l'occupation des parties impliquées dans l'homicide.

### 3.1.4 Occupation des accusés et des victimes

En plus des aspects démographiques, les caractéristiques socio-économiques sont utiles afin de bien connaître une population. Cusson (1998) précise que les meurtriers typiques sont des célibataires sans emploi ayant des antécédents judiciaires. De plus, ils feraient partie du sous-prolétariat ou encore du milieu criminel. Or, afin de vérifier si cette réalité s'applique au niveau du Québec, le tableau qui suit présente l'occupation principale des acteurs impliqués dans les homicides déclarés entre 1986 et 1996 au Québec.

Tableau 12  
Situation des meurtriers et des victimes vis-à-vis de l'emploi

Situation vis-à-vis de l'emploi	Meurtrier (1617) % (N)	Victime 1991-1996 (844) % (N)
Actif au niveau occupationnel	34,0% (273)	44,9% (306)
Inactif car âgé de moins de 15 ans	0,6% (5)	8,1% (55)
Etudiant	2,9% (23)	5,7% (39)
Retraité	1,4% (11)	7,3% (50)
Inactif au niveau occupationnel	61,1% (490)	33,9% (231)
Total	802	681
Valeurs manquantes	815	163
Total	1617	844

Les résultats démontrent que dans l'ensemble, les meurtriers sont des gens inactifs au niveau occupationnel. En fait, 61,1% d'entre eux sont inactifs lors de la

commission du délit. Seulement un peu plus du tiers des meurtriers, soit 34% occupe un emploi. Toutefois, pour ce qui est des victimes, 44,3% d'entre elles avaient un emploi au moment de leur décès et 33,9% étaient inactives au niveau occupationnel. Les autres victimes se répartissent de manière relativement partagée en étant des étudiants, des enfants ou encore des retraités. Certains auteurs comme Blau et Blau (1982) affirment que les disparités économiques peuvent créer un climat de violence. Quant à eux, Silverman et Kennedy (1993) avancent que les frustrations naissent du fait d'être sans emploi et de vivre dans des conditions difficiles. Ces éléments font augmenter la tension et les conflits sont alors plus présents. La relation entre pauvreté et violence n'est pas nécessairement causale mais plutôt indirecte.

Ces énoncés résument bien la situation occupationnelle des personnes impliquées dans les homicides. Toutefois, outre leur occupation, leur sexe et leur âge, d'autres éléments les caractérisant demeurent intéressants à connaître. En effet, comme l'a souligné Cusson (1998), le meurtrier typique a des antécédents judiciaires, il est alors intéressant de vérifier si les meurtriers québécois ont un passé criminel.

### 3.1.5 Antécédents judiciaires des accusés et des victimes

Cusson F. (1996) s'est intéressée à la réitération des homicides commis au Québec de 1956 à 1995. Pour ce faire, une banque de données a été créée à partir des revues annuelles de l'hebdomadaire *Allô Police* et de différents ouvrages. Au total, 336 homicides ont été étudiés. Les résultats de cette étude démontrent que lorsque la période d'épreuve est d'au moins 15 ans, 4,5 % des auteurs d'homicides avaient déjà commis un crime de même nature dans le passé. Sans avoir nécessairement des antécédents homicidaires, certains meurtriers n'en sont pas à leurs premiers démêlés avec la justice. Selon Wolfgang (1967), beaucoup de meurtriers ont des antécédents judiciaires ainsi que



la moitié des victimes. Ses résultats démontrent que les hommes ont plus d'antécédents que les femmes meurtrières. De plus, lorsqu'une personne a un antécédent, les probabilités qu'il s'agisse d'un antécédent de violence sont élevées.

De leur côté, Lavigne et al (1997) démontrent que 48% des femmes reconnues coupables d'homicide n'avaient jamais fait l'objet d'une condamnation judiciaire avant de commettre l'homicide. Parmi celles qui avaient déjà fait l'objet de condamnations, la plupart avait été condamnée pour des délits autre que l'homicide. Seulement 3,53% (N=6) des femmes étudiées avaient déjà été reconnues coupables d'homicide. Le tableau 13 présente la répartition des antécédents judiciaires des meurtriers et des victimes au Québec entre 1991 et 1996.

Tableau 13  
Antécédents judiciaires des meurtriers et des victimes (1991-1996)

Antécédents	Meurtriers % (N)	Victimes % (N)
Aucun antécédent	40,4% (222)	55,2% (443)
Homicide	2,7% (15)	0,4% (3)
Crime de violence	37,8% (208)	22,4% (180)
Crime contre la propriété	10,0% (55)	8,3% (67)
Crime relié à la drogue	2,9% (16)	7,7% (62)
Autres crimes	6,2% (34)	6,0% (48)
Total	550	803
Valeurs manquantes	294	41
Total	844	844

Les résultats permettent d'affirmer que près de 60% des meurtriers, soit 59,6% ont connu des démêlés judiciaires avant de commettre un homicide. Par ailleurs, de ce nombre, 37,8% ont été condamnés pour des infractions relatives à des délits de violence. Quant aux meurtriers ayant déjà commis un homicide, ils se retrouvent minoritaires en représentant 2,7% de la population étudiée. Ces données confirment les données de

Cusson F. (1996) quant à la faible fréquence de la récidive meurtrière. Pour ce qui est des victimes, la majorité d'entre elles, soit 55,2%, n'a pas de casier judiciaire. Par contre, 22,4% ont des antécédents de crime avec violence.

Il appert qu'une bonne partie des personnes impliquées dans les homicides ont des antécédents judiciaires (60% pour les meurtriers et 45% pour les victimes). On peut alors croire que l'homicide s'insère dans un mode de vie un peu marginal.

### 3.1.6 Relation entre l'accusé et la victime

En dernier lieu, la relation existante entre les accusés et les victimes est une variable importante dans la compréhension de l'homicide. Le prochain chapitre sera centré exclusivement sur cet aspect. Toutefois, les principales relations sont présentées brièvement au tableau suivant.

Tableau 14  
Répartition des homicides selon la typologie utilisée.

Type d'homicide	% (N)
Homicide conjugal	22,0 % (245)
Homicide familial	17,0% (188)
Homicide entre amis et connaissances	45,8% (507)
Homicide entre étrangers	15,2% (168)
Total	1108
Valeurs manquantes	509
Total	1617

Selon les données du tableau 14, 45,8% des homicides surviennent entre des amis et des connaissances. Les homicides conjugaux quant à eux représentent 22,0% des incidents. Les personnes unies par un lien familial sont impliquées dans 17,0% des cas pendant que 15,2% des incidents impliquent des étrangers.

De manière générale, pendant la décennie 1986 et 1996 au Québec, l'homicide typique est celui d'un homme sur un autre homme. Ces derniers sont tous les deux célibataires et au début de la trentaine. Ils se connaissent et sont sans emploi. Par ailleurs, la plupart du temps, l'accusé possède des antécédents judiciaires.

### 3.2 Contexte dans lequel s'inscrit l'homicide

Le portrait du meurtrier et de la victime étant tracé, il s'avère maintenant pertinent d'analyser le contexte dans lequel survient l'agression fatale et quels sont les éléments qui entrent en jeu. La deuxième partie de ce chapitre mettra en lumière ces éléments.

#### 3.2.1 Classement de l'affaire

Il est démontré que le chiffre noir des homicides est très peu élevé. Il est en effet difficile de dissimuler un cadavre. Toutefois, dans certains cas, même s'il y a une victime, il n'est pas certain que le meurtrier sera retracé. Pensons au meurtre de Mélanie Cabay disparue le 22 juin 1994 et dont le corps fut retrouvé le 5 juillet 1994 à Mascouche (Allô Police, 15 Janvier 1995). Encore aujourd'hui, aucun suspect n'a été accusé. Or le dossier n'est pas encore classé et il en sera ainsi tant que le meurtrier ne sera pas accusé. Le tableau suivant présente le classement des homicides déclarés au Québec entre 1986 et 1996.

Tableau 15  
Classement de l'affaire<sup>17</sup>

Classement	%( N)
Classée par mise en accusation	60,8% (983)
Classée par le suicide de l'accusé	7,5% (121)
Classée sans mise en accusation	1,0% (16)
Non classée	30,7% (497)
Total	1617

Les résultats ci-dessus permettent d'affirmer que plus de 60,8% des affaires d'homicide au Québec ont été classées suite à des mises en accusations. Par contre, 30,7% des affaires d'homicide demeurent non classées et les données disponibles ne permettent pas de connaître pour quels motifs il en est ainsi. Toutefois, on peut déduire qu'il n'y a pas eu d'accusé de retracé. Il est raisonnable de croire qu'une grande partie de ces homicides non résolus sont liés au monde interlope. En effet, souvent lorsqu'il y a règlements de compte, l'accusé n'est pas retracé. Par ailleurs, les résultats montrent que 7,5% des incidents se résolvent par le suicide de l'accusé. Ces données démontrent que certains meurtriers peuvent vivre une grande détresse psychologique au moment du passage à l'acte ou encore à la suite de leur geste. Finalement 1,0% des affaires d'homicides ont été classées sans qu'aucune accusation ne soit portée. Par exemple, si un bambin de 2 ans tue un autre enfant en s'amusant avec une arme à feu, il n'y aura pas d'accusation de portée vu son jeune âge.

### 3.2.2 Accusations portées contre l'accusé

En début de recherche, la catégorisation des homicides au Canada selon le Code criminel Canadien fut abordée. Il est intéressant de connaître comment se répartissent les accusations d'homicide au Québec. Le tableau suivant en fait état.

Tableau 16  
Accusation la plus grave portée contre l'accusé

Accusation	% (N)
Meurtre au premier degré	54,1% (605)
Meurtre au second degré	35,8% (401)
Homicide involontaire coupable	9,4% (105)
Infanticide	0,7% (8)
Total	1119
Valeurs manquantes	498
Total	1617

Au Québec, dans la majorité des incidents, soit dans 54,1% des cas, les personnes accusées d'homicide se voient porter des accusations de meurtre au premier degré. Dans 35,8% des incidents, les gens sont accusés de meurtre au second degré. Quant aux homicides involontaires coupables, ils représentent 9,4% des accusations d'homicide. Une mince partie des accusations est en lien avec les infanticides avec 0,7%. Il est à noter que ces pourcentages représentent l'accusation portée contre le suspect lors de l'enquête policière. Il est probable que pendant le processus judiciaire, la classification légale de l'affaire soit modifiée. Par exemple, le suspect peut être accusé et condamné pour une charge moins grave. A cet effet, Noël-Grandmaison (1993) a étudié les décisions pénales dans les causes d'homicide au Tribunal de Montréal de 1985 à 1989.

<sup>17</sup> Lorsqu'un homicide est découvert mais qu'il n'a pas été élucidé, il sera comptabilisé dans l'année où il sera élucidé. Exemple, dans la banque de donnée utilisée, un homicide est survenu en 1979 mais il fut comptabilisé en 1986 car c'est au cours de cette année qu'il fut résolu. ..

Les résultats démontrent que c'est au stade de l'enquête préliminaire que les accusations portées sont modifiées. Lors de cette étape, la Couronne divulgue une partie de sa preuve, c'est alors qu'entre en jeu la négociation du plaidoyer. Par exemple, un homme accusé de meurtre au premier degré pourra plaider coupable à des accusations de meurtre au second degré, pour lequel la peine est moins sévère.

Par ailleurs, tel que vu précédemment, certains homicides surviennent lors de la commission d'une autre infraction, il est alors probable que des accusations soient portées non seulement pour l'homicide commis mais aussi pour le délit d'origine.

Tableau 17  
Accusation secondaire portée contre l'accusé (1991-1996)

Accusation secondaire	% (N)
Aucune accusation secondaire portée	74,6% (411)
Autre crime de violence	14,7% (81)
Crime contre la propriété	3,1% (17)
Infractions relatives aux drogues	1,1% (6)
Autres infractions	6,5% (36)
Total	551
Valeurs manquantes	293
Total	844

Le tableau ci haut démontre que dans 74,6% des homicides, les meurtriers ne font face qu'à une seule accusation. Toutefois, dans 14,7% des homicides, les personnes accusées font aussi face à des accusations relatives à des crimes de violence.

### 3.2.3 Nombre de victimes et d'accusés

Les homicides sont perçus comme faisant partie des crimes les plus graves pouvant être commis. Toutefois, certains homicides ont des conséquences plus

importantes de par le nombre de victimes qu'ils causent. Le tableau suivant présente la répartition des homicides selon le nombre de victimes qu'ils ont causé.

Tableau 18  
Nombre de victimes décédées au cours d'un même incident

Nombre de victimes	% (N)
1	91,5% (1479)
2	6,8% (110)
3	1,1% (18)
4	0,5% (8)
5	0,1% (1)
14	0,1% (1)
Total	1617

A la lumière de ces résultats, il appert que la grande majorité des homicides, soit 91,5%, ne font qu'une victime. De plus, 6,8% des incidents font deux victimes. Notons que le plus meurtrier des incidents fut la tuerie de l'école Polytechnique de Montréal survenue le 6 décembre 1989. La médiatisation du 10<sup>e</sup> anniversaire pris presque autant d'ampleur que l'incident lui-même et ce, dans le but de ne pas oublier ces 14 femmes victimes et se rappeler que la lutte contre la violence n'est pas terminée. Marc Lépine, auteur de ce drame, s'est suicidé après son geste meurtrier. Il faut préciser que des incidents d'une telle ampleur sont excessivement rares et qu'il s'agit plutôt d'un geste isolé.

Par ailleurs, en plus de s'attarder au nombre de victimes, il est intéressant de mettre en lumière le nombre de meurtriers.

Tableau 19

## Nombre de meurtriers impliqués dans le même incident

Nombre de meurtriers	% (N)
1	87,6% (980)
2	7,5% (84)
3	3,5% (39)
4	0,8% (9)
5	0,4% (4)
6	0,2% (2)
7	0,1% (1)
Total	1119
Valeurs manquantes	498 <sup>18</sup>
Total	1617

Le tableau 19 montre que dans 87,6% des cas, les meurtriers agissent seuls et dans 7,5% des incidents, ils agissent en duo.

En regard des deux tableaux précédents, les résultats démontrent que l'homicide typique est le fait d'un seul meurtrier qui s'en prend à une seule personne.

### 3.2.4 Homicide associé à un autre délit

Dans un autre ordre d'idées, Grenier (1993) a étudié l'évolution des divers types d'homicides au Québec entre 1954 et 1989. Ses résultats démontrent que les homicides associés à un autre délit représentaient 13,8% de l'ensemble des homicides étudiés. De plus, selon les données de Tremblay (1995), entre 1985 et 1989, les homicides associés à un autre délit représentaient 22,4% de l'ensemble des homicides. Le tableau suivant présente les homicides qui surviennent dans le cadre d'une autre infraction au Québec de 1986 à 1996.



Tableau 20  
Acte criminel ayant conduit à l'homicide<sup>19</sup>

Acte criminel	% (N)
Aucun acte criminel n'a conduit à l'homicide	55,3% (480)
Agression sexuelle	4,8% (42)
Crime contre la personne	17,3% (150)
Crime contre la propriété	16,6% (144)
Autre	6,0% (52)
Total	868
Valeurs manquantes	749
Total	1617

Les données du tableau précédent montrent que la majorité des incidents survient sans qu'aucune autre infraction ne soit commise. Par contre, près de 45% des homicides surviennent lors d'une autre infraction, c'est à dire que la motivation première n'est pas de tuer une personne mais de commettre un vol ou un viol par exemple. En effet, 17,3% des homicides surviennent au cours d'un crime contre la personne que ce soit un voie de fait, un enlèvement ou encore un vol qualifié. De plus, 16,6% des incidents meurtriers surviennent au cours d'un délit contre la propriété que ce soit lors d'un vol ou encore lors d'une introduction par effraction. Au Québec, 4,8% des homicides surviennent au cours d'une agression sexuelle. Différentes raisons peuvent mener l'agresseur à l'homicide. Tremblay (1995) a élaboré une typologie à cet effet. D'abord l'homicide peut être commis pour neutraliser la résistance de la victime, celle d'un policier ou d'une tierce personne. Ensuite, l'agresseur peut éliminer la victime afin qu'elle soit dans l'impossibilité de l'identifier à la police. Aussi, la victime peut être tuée accidentellement ou encore l'agresseur peut tuer sans motif apparent.

<sup>18</sup> Les valeurs manquantes correspondent aux incidents où aucun accusé n'a été retenu.

### 3.2.5 Mobile

Les homicides surviennent généralement sans être accompagnés d'une autre infraction. Or, si l'homicide devient une fin en soi quelles sont alors les motivations du meurtrier ? Le tableau suivant présente les différents mobiles à l'origine des incidents meurtriers.

Tableau 21  
Mobile apparent dans les affaires d'homicides<sup>20</sup>

Mobile apparent	% (N)
Disputes/ Querelles	28,9% (402)
En commettant une autre infraction	21,4% (298)
Gain Financier ou Personnel/ Protection	3,7% (52)
Jalousie	8,3% (115)
Vengeance	20,9% (290)
Autre mobile	16,8% (22)
Total	1390
Valeurs manquantes	227
Total	1617

Le motif le plus souvent observé est celui de la dispute et de la querelle avec 28,9%. Ensuite, tel que vu précédemment, plus de 21% des homicides sont motivés par

<sup>19</sup> Le nombre de valeurs manquantes est important pour cette variable. Il est toutefois raisonnable de croire que dans une bonne proportion des valeurs manquantes, aucune infraction n'a mené à l'homicide. En effet, si une infraction avait été commise, l'information aurait été disponible.

<sup>20</sup> Rappelons que le mobile est inscrit par les enquêteurs, pour cette raison les résultats sont présentés avec réserve. En ce qui a trait à la codification du mobile, les agents de police enquêteurs qui sont appelés à remplir le questionnaire sur l'affaire tiennent compte de toutes les preuves existantes afin de trouver le mobile.

la commission d'une autre infraction.<sup>21</sup> La vengeance occupe une place non négligeable en motivant 20,9% des incidents.

### 3.2.6 Les règlements de compte

Lorsque la motivation des homicides est abordée, l'idée du règlement de compte resurgit. Par contre, ce mobile ne fait pas partie intégrante des catégories de Statistique Canada. La vengeance pourrait lui être associée ou encore le gain financier, voire même la dispute. Etant donné qu'il devenait trop aléatoire d'attribuer le titre de règlement de compte à certains homicides, l'auteur de la présente étude a choisi de se référer à une source fiable. A cet effet, les revues annuelles d'homicide de l'hebdomadaire Allô Police ont été consultées. Pour ce faire, les proportions des règlements de compte furent répertoriées pour chaque année de 1986 à 1996 et sont présentées à la figure 3.

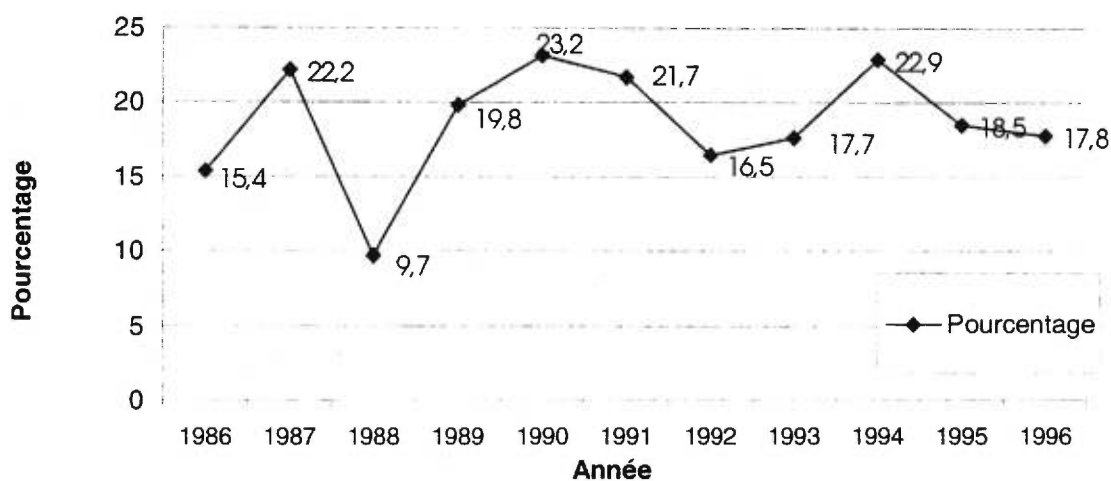


Figure 3 Proportion des règlements de compte par rapport à l'ensemble des homicides pour une année donnée

<sup>21</sup> Les proportions ne sont pas les mêmes que celles des homicides commis lors d'une infraction. Il est probable que le mobile évoqué soit celui qui a conduit à l'infraction, qui elle conduit à l'homicide. Par exemple, pour l'argent quelqu'un ira voler et tuera la victime.

Ces données présentent la proportion d'homicides liée aux membres de gangs pour chaque année. Il s'avère que c'est en 1990 que les règlements de compte ont atteint leur apogée avec 44 incidents représentant 23,2% des homicides commis au Québec cette année-là.

### 3.2.7 Moyens utilisés pour commettre un homicide

Dans un autre ordre d'idées, les meurtriers utilisent différents moyens afin d'enlever la vie de leur victime. Le tableau suivant présente les moyens répertoriés parmi les homicides déclarés au Québec entre 1986 et 1996.

Tableau 22  
Moyen utilisé lors de l'homicide<sup>22</sup>

Moyen utilisé	% (N)
Arme à feu	55,4% (586)
Arme blanche	20,2% (214)
Instruments contondants	6,4% (68)
Coups	10,1% (107)
Autres armes	7,8% (82)
Total	1057
Valeurs manquantes	560
Total	1617

Tel que les résultats le démontrent, les armes à feu sont le moyen privilégié au Québec pour commettre des homicides. Au second rang, se retrouvent les armes

<sup>22</sup> En plus du moyen utilisé pour commettre l'homicide, les causes apparentes de décès sont disponibles. Il s'avère que 41,8% des décès sont attribuables aux armes à feu, 25,8% aux armes blanches et 14,7% aux coups portés. Les proportions ne correspondent pas à celles du moyen utilisé puisque les deux variables ne proviennent pas de la même banque de données. Le moyen utilisé provient de la banque de données sur l'incident (N=1617) alors que la cause du décès provient de celle des victimes (N=1804).

blanches avec 20,2%. Et au troisième rang, viennent les coups qui sont responsables de 10,1% des incidents meurtriers.

### 3.2.8 Rôle de la victime

L'implication de la victime dans sa propre victimisation a été étudiée par différents chercheurs. On peut à l'occasion se questionner sur le rôle de la victime. Ce pourrait-il qu'elle ait provoqué sa mort par sa négligence? Est-ce possible que l'homicide soit un geste d'autodéfense? Cette question demeure des plus pertinentes et afin de lui répondre, le tableau suivant présente la réalité québécoise en ce qui a trait aux gestes de la victime.

Tableau 23

La victime a été la première à utiliser la force ou la menace (1991-1996)

Utilisation de la force ou des menaces	% (N)
Oui	11,1% (64)
Non	88,9% (514)
Total	578
Valeurs manquantes	266
Total	844

Dans plus de 11% des homicides déclarés au Québec entre les années 1986 et 1996, la victime a été la première à utiliser la force ou la menace. L'homicide peut alors être vu comme une réponse à cette action.

### 3.2.9 Localisation de l'homicide

Par ailleurs, en plus des divers éléments présentés jusqu'à maintenant comme faisant partie du contexte des homicides, on retrouve le lieu où l'homicide est survenu. Le tableau suivant fait état de la répartition des divers lieux où sont commis les homicides.

Tableau 24  
Répartition des lieux où ont été commis les homicides

Lieux	% (N)
Résidence privée	60,3% (927)
Etablissements commerciaux et publics	7,2% (110)
Etablissements correctionnels	1,2% (18)
Moyens de transport	2,9% (45)
Voie publique	11,1% (170)
Autre	17,4% (267)
Total	1537
Valeurs manquantes	80
Total	1617

En premier lieu, 60,3% des homicides surviennent dans des résidences privées. En deuxième lieu, viennent les autres endroits avec 17,4% et la voie publique avec 11,1%. Etant donné que la majorité des incidents se produit dans des résidences privées, il est intéressant de connaître la vocation de ces établissements.

Tableau 25  
Occupation du domicile où l'homicide a été commis<sup>23</sup>

Occupation	% (N)
Occupation conjointe par la victime et un ou des accusés	15,9%(148)
Occupation par la victime	67,8% (629)
Occupation par un ou plusieurs accusés	12,3% (114)
Ni la victime, ni l'agresseur occupait le domicile	4,0% (37)
Total	928
Valeurs manquantes	689
Total	1617

Il apparaît que la majorité des homicides survient dans le domicile de la victime. En effet, dans 67,8% des cas, il s'agit de sa demeure exclusive et dans 15,9% des cas, elle partage celle-ci avec l'accusé. Ces résultats n'ont rien d'étonnant puisque au Québec les homicides surviennent entre gens qui se connaissent.

### 3.2.10 Portait général des homicides déclarés au Québec entre 1986 et 1996

De manière générale, les homicides sont le fait d'un seul meurtrier. Dans la majorité des cas, ce dernier se voit porter des accusations de meurtre au premier degré. Les homicides surviennent dans des résidences privées qui sont le domicile de la victime ou encore celui qu'elle partage avec son agresseur. Commis à l'aide d'armes à feu, l'homicide est motivé par la dispute et la querelle.

<sup>23</sup> Pour l'analyse de cette variable, les homicides commis dans des lieux autres qu'un domicile (N=511) ont été considérés comme valeurs manquantes pour un grand total de 689.

**CHAPITRE IV**  
**TYPLOGIE DES HOMICIDES**



## **CHAPITRE IV TYPOLOGIE DES HOMICIDES**

Le présent chapitre met l'emphase sur une typologie construite à partir du lien qui unit la victime et le meurtrier. Quatre grandes catégories ont été définies soit les homicides conjugaux, les homicides familiaux, les homicides commis entre connaissances et ceux commis entre étrangers. Les caractéristiques des meurtriers, des victimes et du contexte de l'homicide sont présentées pour chacune des catégories respectives. De plus, des comparaisons sont effectuées afin de bien comprendre ce qui distingue chacun des types d'homicides. Le tableau 26 présente la synthèse de cette typologie.

Tableau 26 : Relation entre l'accusé et la victime

Relation entre l'accusé et la victime	% (N) <sup>24</sup>
<b>Relations conjugales</b>	<b>22,0% N=245</b>
Amant/ Maîtresse	0,8% (2)
Ancien(ne) amoureux (se)	7,8% (19)
Conjoint de fait	27,8% (68)
Conjointe de fait	6,5% (16)
Femme divorcée	0
Femme légalement mariée	7,3% (18)
Femme séparée	0,4% (1)
Mari divorcé	3,3% (8)
Mari légalement marié	36,3% (89)
Mari séparé	5,3% (13)
Petit ami	3,7% (9)
Petite amie	0,8% (2)
<b>Relations familiales</b>	<b>17,0% N=188</b>
Autre membre de la famille	13,8% (26)
Beau-fils	1,1% (2)
Beau-père	1,6% (3)
Belle-fille	0
Belle-mère	0
Fille	1,6% (3)
Fils	22,3% (42)
Frère	8,5% (16)
Mère	24,5% (46)
Père	26,1% (49)
Sœur	0,5% (1)
<b>Relations d'amis et de connaissances</b>	<b>45,8% N=507</b>
Autres relations intimes	1,8% (9)
Connaissances d'affaires illégales	12,6% (64)
Connaissances d'affaires légales	6,9% (35)
Connaissances voisin	6,7% (34)
Connaissances (autres)	48,3% (245)
Proche ami	23,7% (120)
<b>Relations entre étrangers</b>	<b>15,2% N=168</b>
Etrangers	15,2% (168)
Autres relations	0
Total	1379
Valeurs manquantes	509
Total	1617

<sup>24</sup> Les pourcentages présentés représentent les proportions par rapport à ladite catégorie. Exemple, parmi les homicides conjugaux, dans 36,3% des cas il s'agit du mari qui tue sa femme.

D'abord, rappelons brièvement que la catégorie des homicides conjugaux comprend les gens unis par les liens du mariage, ceux vivant en union de fait, les amoureux ainsi que les gens qui ont déjà entretenu de tels liens (ex-conjoint, ex-amant, etc.). Cette catégorie représente 22,0%<sup>25</sup> de l'ensemble des homicides commis et déclarés entre 1986 et 1996 au Québec. Parmi ces homicides, 36,3% des cas impliquent un mari qui s'en prend à sa femme. De plus, 27,8% des drames conjugaux se produisent entre un conjoint de fait et une conjointe. Finalement, dans 7,8% des homicides conjugaux, ce sont les anciens amoureux ou les anciennes amoureuses qui en sont les responsables.

Dans un autre ordre d'idée, les homicides familiaux sont commis par des meurtriers unis à leur victime par une relation familiale autre que conjugale. L'accusé est un parent, un enfant, un membre de la fratrie ou encore un membre de la famille élargie (grands-parents, oncle, cousin, etc.). Ce groupe représente 17,0 % des homicides commis au Québec entre 1986 et 1996. D'une part, dans plus de 50% des cas, il s'agit d'un parent qui enlève la vie de son enfant (26,1% pour le père et 24,5% pour la mère). D'autre part, dans 22,3% des incidents familiaux, il s'agit du fils qui tue un de ses parents et dans 13,8% des cas, il s'agit d'un autre membre de la famille qui commet l'homicide.

La troisième catégorie regroupe les homicides commis entre amis et connaissances. Cette catégorie représente 45,8 % des homicides commis au Québec entre 1986 et 1996. Elle inclut les amis, les connaissances, les voisins, les relations d'affaires légales et illégales. Il existe une littérature abondante sur les homicides conjugaux, les meurtres d'enfants de même que sur les meurtres commis par des

---

<sup>25</sup> Il est à noter qu'aucun test de signification ne sera présenté puisque les données portent sur la population totale des homicides commis au Québec et non pas sur un échantillon.

étrangers. Toutefois, on constate souvent que les homicides entre amis et connaissances sont négligés (Silverman et Kennedy, 1993). Pourtant, selon les données de Silverman et Kennedy (1993), il s'agirait du type d'homicide le plus fréquent au Canada après les homicides familiaux. Entre 1961 et 1990, il représentait un tiers des homicides. On pourrait croire que ce qui explique le peu de travaux concernant ce type d'homicide est l'hétérogénéité des cas. Au Québec, les chiffres montrent qu'il s'agit du type d'homicide le plus fréquent. On remarque que la proportion de ces homicides est supérieure au Québec qu'au Canada. Par ailleurs, tout comme Cordeau (1990) et Boyd (1988) l'affirment, la plupart de ces homicides sont commis entre gens qui sont impliqués de près ou de loin au niveau criminel. Or, il est intéressant de s'attarder aux antécédents judiciaires des meurtriers ainsi qu'aux circonstances dans lesquelles surviennent ces crimes.

Finalement, le dernier type d'homicide abordé dans le cadre de la typologie utilisée est l'homicide commis par des étrangers. Il représente 15,2% des homicides déclarés au Québec entre 1986 et 1996. Comme l'a précisé Statistique Canada (1998), la majorité des homicides commis par des étrangers surviennent au cours d'une autre infraction. La présente étude s'attardera à cet aspect, de même qu'aux lieux des agressions et aux auteurs de ces meurtres.

Maintenant que les bases de la typologie sont bien établies, les caractéristiques des meurtriers seront présentées au tableau 27.

**Tableau 27**  
**Portrait de l'accusé**

Caractéristiques de l'accusé	Homicide en général (N=1617)	Conjugaux (N=245)	Familiaux (N=188)	Amis et connaissances (N=507)	Etrangers (N=168)
<b>Sexe de l'accusé</b>					
Homme	89,4% (1000)	84,5% (207)	73,4% (138)	94,9% (480)	97,0% (163)
Femme	10,6% (119)	15,5% (38)	26,6% (50)	5,1% (26)	3,0% (5)
Total	1119	245	188	506	168
Valeurs manquantes	498			1	
Total	1617			507	
<b>Age moyen (médiane)</b>	33,0 ans (31)	42,3 ans (41)	31,3ans (30,5)	30,9 ans (29)	28,1 ans (26,5)
<b>Antécédents judiciaires de l'accusé (1991-1996)</b>					
Aucun casier judiciaire	40,4% (222)	56,2% (68)	61,1% (55)	30,7% (80)	23,9% (16)
Homicide	2,7% (15)	2,5% (3)	2,2% (2)	2,3% (6)	6,0% (4)
Crimes de violence	37,8% (208)	24,0% (29)	21,1% (19)	46,4% (121)	49,3% (33)
Crimes contre la propriété	10,0% (55)	8,3% (10)	8,9% (8)	10,7% (28)	13,4% (9)
Crimes relatifs aux drogues	2,9% (16)	1,7% (2)	0	4,2% (11)	3,0% (2)
Autres antécédents I	6,2% (34)	7,4% (9)	6,7% (6)	5,7% (15)	4,5% (3)
Total	550	121	90	261	67
Valeurs manquantes	294	4	3	12	3
Total	844	125	93	273	70
<b>Situation de l'accusé vis-à-vis de l'emploi</b>					
Actif au niveau occupationnel	34,0% (273)	43,1% (75)	32,2% (46)	33,2% (122)	25,7% (29)
Inactif, âgé de moins de 15 ans	0,6% (5)	0,6% (1)	1,4% (2)	0,5% (2)	0
Etudiant	2,9% (23)	1,1% (2)	0,7% (1)	3,0% (11)	7,1% (8)
Retraité	1,4% (11)	4,6% (8)	1,4% (2)	0,3% (1)	0
Inactif au niveau occupationnel	61,1% (490)	50,6% (88)	64,3% (92)	63,0% (232)	67,3% (76)
Total	802	174	143	368	113
Valeurs manquantes	815	71	45	139	55
Total	1617	245	188	507	168
<b>Statut Marital de l'accusé</b>					
Célibataire (jamais marié)	53,6% (567)	11,9% (29)	46,8% (87)	70,7% (330)	75,0% (114)
Marié légalement	17,5% (185)	36,9% (90)	24,2% (45)	7,1% (33)	11,2% (17)
Conjoint de fait	12,9% (136)	29,1% (71)	14,0% (26)	6,6% (31)	5,3% (8)
Divorcé/ Séparé	15,4% (163)	22,1% (54)	14,5% (27)	14,3% (67)	8,6% (13)
Veuf	0,7% (7)	0	0,5% (1)	1,3% (6)	0
Total	1058	244	186	467	152
Valeurs manquantes	559	1	2	40	16
Total	1617	245	188	507	168

#### 4.1 Caractéristiques des accusés

Les cinéastes présentent souvent le meurtrier comme étant un aliéné qui s'en prend à de pauvres victimes innocentes. Toutefois, le cinéma est bien loin de la réalité lorsqu'il s'agit d'homicide. Le tableau 27 permet de connaître la répartition des homicides selon la catégorisation privilégiée dans le présent mémoire. Il s'avère que les deux parties impliquées se connaissent dans près de 85% des incidents meurtriers au Québec. Ce sont les homicides commis entre amis et connaissances qui sont les plus répandus. Ils représentent à eux seuls 45,8 % des incidents (N=507). Les homicides conjugaux, quant à eux représentent 22,0% des incidents (N=245). Pour ce qui est des drames familiaux, ils représentent 17% (N=188) des homicides. Finalement, les homicides commis par les étrangers représentent 15,2% (N=168) des incidents survenus entre 1986 et 1996 au Québec.

##### 4.1.1 Répartition selon le sexe de l'accusé

Tel que vu précédemment, l'homicide est généralement commis par un homme. En effet, le tableau 27 permet de constater que les homicides commis entre étrangers sont ceux où le pourcentage d'hommes accusés est le plus élevé avec 97,0%. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un homicide de type familial, la proportion de femmes est relativement élevée avec 26,6%. Ces données confirment celles obtenues par Boisvert et Cusson (1994) à savoir que c'est dans la catégorie homicide familial ou passionnel que les femmes se retrouvent les plus nombreuses en tant que personnes accusées.

#### 4.1.2 Age de l'accusé

Selon Statistique Canada (2000), le groupe le plus à risque de commettre un homicide est celui des 15 à 32 ans. En effet, malgré qu'il constitue 25% de l'ensemble de la population, il représente 60% des accusés pour une année donnée. Il est alors raisonnable de croire que les personnes accusées d'homicide au Québec sont relativement jeunes. Selon les données étudiées, au Québec, les meurtriers les plus jeunes sont responsables des homicides commis entre étrangers et sont âgés en moyenne de 28,1 ans. Viennent ensuite ceux impliqués dans les homicides entre amis et connaissances qui sont âgés de 30,9 ans suivis de ceux impliqués dans les drames familiaux âgés de 31,3 ans. Les meurtriers les plus âgés sont impliqués dans les homicides conjugaux avec une moyenne d'âge de 42,3 ans.

#### 4.1.3. Passé judiciaire de l'accusé

Dans un autre ordre d'idée, de par le caractère violent et irréversible de l'homicide, il peut être légitime de se questionner sur le passé criminel des meurtriers. A la lumière de nos résultats, il appert que la majorité des personnes accusées d'homicide traînent avec elles un dossier criminel. Toutefois, les gens qui commettent des homicides conjugaux ou familiaux font exception à la règle. En effet 56,2% des accusés d'homicides conjugaux et 61,1% de ceux accusés d'homicides familiaux n'ont aucun passé judiciaire. Par contre, 69,3% des gens impliqués dans les homicides entre amis et connaissances sont criminalisés et de ce nombre, 46,4% ont des antécédents de violence. Par ailleurs, les personnes impliquées dans les homicides commis entre étrangers sont les plus criminalisées. En effet, 76,1% de ces personnes ont un passé criminel et de ce nombre, 49,3% connaissent des antécédents de violence.

#### 4.1.4 Occupation de l'accusé

Certains auteurs affirment que différents facteurs tels que les difficultés financières peuvent jouer un rôle dans la commission des homicides (Blau et Blau 1982). Wallace (1986) affirme que les personnes qui sont sans emploi et faisant partie d'une classe sociale inférieure sont surreprésentées dans les cas d'homicide. Sans faire preuve de préjugés, il est raisonnable de croire que le stress lié aux ennuis financiers peut amener certaines tensions et ces dernières peuvent favoriser les conflits avec l'entourage.

A cet effet, les données recueillies permettent d'affirmer que pour l'ensemble des homicides commis au Québec entre 1986 et 1996, ce sont des personnes inactives au niveau occupationnel qui en sont les auteurs. Parmi toutes les personnes accusées d'homicide, ce sont celles responsables des homicides conjugaux qui sont le plus actives au niveau occupationnel avec 43,1%. Parmi les homicides entre amis et connaissances 33,2% des accusés sont actifs. Les personnes accusées de drames familiaux sont actives dans 32,2% des cas. Ce sont les personnes qui s'en prennent à des étrangers qui sont le moins actives au niveau occupationnel avec 25,7%.

#### 4.1.5 Statut marital des personnes accusées d'homicide

Dans un autre ordre d'idée, le statut marital peut être lié à l'homicide. Pour ce qui est des homicides en général, 53,6% des meurtriers sont célibataires ( jamais été mariés ). Ensuite, viennent les personnes qui sont mariées légalement avec 17,5%. Lors de la commission d'un homicide conjugal dans 36,9% des cas, l'accusé est marié et dans 29,1% des incidents, il est conjoint de fait. Quant aux drames familiaux, 46,8% des accusés sont célibataires et 24,2% sont mariés. Pour ce qui est des homicides entre amis et connaissances, dans 70,7% des cas l'accusé est célibataire et dans 14,3% des cas, il est



divorcé ou séparé. Finalement, en ce qui a trait aux homicides entre étrangers, 75% des accusés sont célibataires au moment du passage à l'acte et 11,2% sont mariés. C'est à l'intérieur de ces deux dernières catégories que l'on retrouve le plus grand nombre de célibataires parmi les accusés.

#### 4.1 6 Portrait type du meurtrier

En ce qui a trait au portrait général des meurtriers, les données présentées démontrent que ce sont les hommes qui sont les principaux responsables des homicides. Toutefois, la participation des femmes se veut un peu plus élevée dans les homicides familiaux. Aussi, les meurtriers les plus jeunes sont impliqués dans les homicides commis entre étrangers et c'est dans cette même catégorie que nous retrouvons les gens les plus criminalisés. D'autre part, la majorité des personnes accusées sont inactives au niveau occupationnel.

La personne accusée d'homicide conjugal est un homme de 42,3 ans et dans 56,2% des cas, il ne possède pas d'antécédents judiciaires. Dans 43,1% des cas, il est actif au niveau occupationnel et marié dans 36,9% des cas. Pour ce qui est des homicides familiaux, il s'agit de la catégorie où l'on retrouve la plus grande proportion de femmes accusées avec 26,6%. Le meurtrier est âgé en moyenne de 31,3 ans et dans 61,1% des incidents, il n'a pas connu de démêlés judiciaires dans le passé. La majorité des accusés sont inactifs au niveau occupationnel et 46,8% d'entre eux sont célibataires au moment du passage à l'acte. En ce qui a trait aux homicides entre amis et connaissances, 94,9% des accusés sont de sexe masculin et sont âgés en moyenne de 30,9 ans. Près de 70% d'entre eux ont des antécédents judiciaires. Ils sont inactifs au niveau occupationnel et sont célibataires dans 70,7% des cas. Quant aux homicides commis par les étrangers, les hommes en sont les principaux responsables en

représentant 97,0% des accusés. Ils sont âgés de 28,1 ans et célibataires dans 75% des cas. La grande majorité d'entre eux, soit 76,1 %, ont connu des démêlés judiciaires dans le passé et sont inactifs au niveau occupationnel.

Tableau 28 Portrait de la victime

Caractéristiques de la Victime	Homicide en général (N=1617)	Conjugaux (N=245)	Familiaux (N=188)	Entre amis et connaissances (n=507)	Etrangers (N=168)
<b>Sexe de la victime</b>					
Homme	67,8% (1095)	18,0% (44)	64,4% (121)	78,1% (396)	74,4% (125)
Femme	32,2% (520)	82,0% (201)	35,6% (67)	21,9% (111)	25,6% (43)
Total	1615	245	188	507	168
Valeurs manquantes	2				
Total	1617				
<b>Age moyen (médiane)</b>					
	37 ans (35)	39,7 ans (39)	25,9 ans(12,5)	36,9 ans(35)	40ans (37)
<b>Antécédents judiciaires de la victime 1991-1996</b>					
Aucun casier judiciaire	55,2% (443)	81,3% (100)	82,6% (76)	44,4% (114)	71,4% (50)
Homicide	0,4%(3)	0	0	0,8% (2)	0
Crimes de violence	22,4% (180)	10,6% (13)	7,6% (7)	26,1% (67)	10,0% (7)
Crimes contre la propriété	8,3% (67)	3,3% (4)	4,3%(4)	11,3%(29)	8,6% (6)
Crimes reliés aux drogues	7,7% (62)	0	1,1% (1)	10,1% (26)	4,3% (3)
Autres antécédents	6,0% (48)	4,9% (6)	4,3% (4)	7,4% (19)	5,7% (4)
Total	803	123	92	257	70
Valeurs manquantes	41	2	1	16	
Total	844	125	93	273	
<b>Situation de la victime vis à vis de l'emploi 1991-1996</b>					
Active au niveau occupationnel	44,9% (306)	40,4% (42)	13,8% (12)	42,5% (94)	66,7% (36)
Inactive, âgée de moins de 15 ans.	8,1% (55)	0	49,4% (43)	3,6% (8)	1,9% (1)
Etudiante	5,7% (39)	6,7% (7)	8,0% (7)	6,8% (15)	5,6% (3)
Retraitée	7,3% (50)	1,9%(2)	14,9% (13)	6,3% (14)	3,7% (2)
Inactive au niveau occupationnel	33,9% (231)	51,0% (53)	13,8% (12)	40,7% (90)	22,2% (12)
Total	681	104	87	221	54
Valeurs manquantes	163	21	6	52	16
Total	844	125	93	273	70
<b>Statut Marital de la victime</b>					
Célibataire (jamais mariée)	48,0% (749)	9,8% (24)	64,1% (118)	59,1% (285)	49,7% (82)
Marié	19,8% (309)	36,3%(89)	20,1% (37)	13,7% (66)	21,2% (35)
Conjoint de fait	9,6% (150)	29,8% (73)	2,2% (4)	4,8% (23)	4,2% (7)
Divorcé/séparé	18,7% (192)	24,1% (59)	6,0% (11)	17,4% (84)	18,8% (31)
Veuf	3,9% (61)	0	7,6% (14)	5,0% (24)	6,1% (10)
Total	1561	245	184	482	165
Valeurs manquantes	56		4	25	3
Total	1617		188	507	168

## 4.2 Caractéristiques des victimes

Certains auteurs tels que Fattah, Szabo, von Hentig se sont intéressés particulièrement aux victimes. Non seulement aux victimes d'homicide mais aux victimes de crime en général. Selon Fattah (1991), le risque de devenir victime n'est pas le même pour chaque personne. A la lumière de cet élément, il demeure important de décrire les victimes des homicides de façon détaillée afin de tracer un portrait victimologique des homicides québécois.

### 4.2.1 Sexe des victimes

D'abord en ce qui a trait au sexe des victimes, le tableau 28 permet de constater que la majorité d'entre elles sont des hommes, à l'exception des homicides conjugaux. En effet, 82% de ces victimes sont des femmes. Le cas type est alors celui d'un homme qui s'en prend à sa conjointe. Ces proportions vont dans le même sens que celles de Boisvert et Cusson (1994) à l'effet que l'homicide familial ou passionnel est le seul type où les femmes sont majoritairement victimes.

### 4.2.2 Age de la victime

Dans le cadre de la présente étude, il appert que les victimes d'homicide commis par des étrangers sont les plus âgées avec une moyenne d'âge de 40 ans. Néanmoins, il existe peu de différence avec celles des homicides conjugaux qui elles, sont âgées de 39,7 ans. Les victimes d'homicides commis entre amis et connaissances sont âgées de 36,9 ans. Ce sont parmi les drames familiaux que se retrouvent les victimes les plus

jeunes avec une moyenne de 25,9 ans. Il faut ici rappeler que 50% de ces victimes sont âgées de moins de 12 ans.

#### 4.2.3 Passé judiciaire des victimes

Le passé judiciaire des victimes peut éclairer sur le style de vie qu'elles adoptent et sur le contexte de l'homicide. Un voleur peut, par exemple, devenir victime de ses propres complices si le partage du butin ne s'est pas déroulé tel que prévu. Le tableau 28 montre qu'au Québec ce sont les victimes d'homicides conjugaux et familiaux qui sont le moins criminalisées. Pour ce qui est des homicides familiaux, le jeune âge des victimes peut facilement expliquer le fait qu'elles ne soient pas judiciairisées (médiane 12,5 ans et le mode 0). Quant aux victimes d'homicides commis entre étrangers, dans 71,4% des cas elles n'ont pas de casier judiciaire. Par ailleurs, les victimes d'homicides commis entre amis et connaissances font exception à la règle. En effet, la majorité d'entre elles soit 55,6% possèdent un casier judiciaire. De ce nombre, 26,1% ont des antécédents liés à des crimes de violence.

#### 4.2.4 Occupation de la victime

Les données présentées ont permis de constater que la majorité des meurtriers sont inactifs au niveau occupationnel. Or, il s'avère que les victimes sont elles aussi inactives au niveau occupationnel. Toutefois, les victimes tuées par des étrangers sont les plus actives. En effet, 66,7% d'entre elles occupaient un emploi au moment de leur décès. Pour ce qui est des victimes d'homicides conjugaux, elles étaient actives dans 40,4% des cas. Quant aux victimes d'homicides familiaux, vu leur bas âge, il n'est pas surprenant d'apprendre que seulement 13,8% d'entre elles étaient actives au niveau occupationnel. Pour ce qui est des victimes d'homicides entre amis et connaissances,

42,5% d'entre elles étaient actives au moment de leur décès. En somme, les victimes sont plus actives au niveau occupationnel que les meurtriers.

#### 4.2.5 Statut marital de la victime

Dans un autre ordre d'idée, le tableau 28 présente le statut marital des victimes au moment de leur décès. Kposowa, Singh et Breault (1994) se sont intéressés au statut marital des victimes d'homicide. Ils affirment que parmi les hommes adultes, ceux qui sont célibataires, divorcés, séparés, veufs ou encore ceux qui vivent seuls sont plus à risque de mourir d'homicide. Ils avancent comme explication que contrairement aux gens mariés ou cohabitant avec d'autres, ces personnes ne bénéficient pas d'un certain contrôle social. En effet, certaines responsabilités ou obligations lient les gens ensemble et créent ainsi une sorte de protection. Pour ce qui est de la victimisation des femmes, les résultats de Breault et Kposowa (1997) démontrent que la relation entre le statut marital et la victimisation des femmes en ce qui a trait à l'homicide est complexe. En effet, les femmes divorcées seraient 55,3% plus à risque que les femmes mariées. Alors que les célibataires ne seraient pas plus à risque que les femmes mariées. Finalement, les veuves le seraient moins que celles qui sont mariées.

Au Québec, de manière générale, les victimes d'homicide sont célibataires dans 48,0% des cas et mariées dans 19,8% des incidents. Lorsqu'il s'agit d'homicide conjugal, dans 36,3% des cas la victime est mariée et dans 29,8% des incidents, elle est conjointe de fait. Quant aux homicides impliquant un membre de la famille, 64,1% des victimes sont célibataires et 20,1% sont mariées. Les victimes d'homicides commis entre amis et connaissances sont célibataires dans 59,1% des cas et seulement 13,7% sont mariées. Finalement, les personnes tuées par des étrangers sont célibataires dans 49,7% des cas et mariées dans 21,2%. Les données présentées permettent d'affirmer que les célibataires sont davantage victimes d'homicides que les autres personnes.

Toutefois, dans les cas d'homicides conjugaux, les gens mariés sont plus victimes que ceux en union de fait.

#### 4.2.6 Portrait général de la victime

Au Québec entre 1986 et 1996, il s'avère que la majorité des victimes d'homicide sont de sexe masculin à l'exception des victimes d'homicides conjugaux. Dans ces cas, ce sont les femmes qui sont victimes dans 82% des incidents. Pour ce qui est de l'âge des victimes, les plus jeunes se retrouvent dans les homicides familiaux et les plus âgées sont répertoriées dans les homicides commis par les étrangers. A l'exception des victimes d'homicides entre amis et connaissances, la majorité des victimes n'ont aucun passé judiciaire. Quant à l'occupation des victimes, seules celles tuées par les étrangers sont majoritairement actives au niveau de l'emploi avec 66,7%.

De manière plus spécifique, les victimes d'homicide conjugal sont des femmes dans 82,0% des cas. Elles sont âgées en moyenne de 39,7 ans. Sans antécédents judiciaires dans 81,3% des incidents, elles sont mariées dans 36,3 % des cas. Dans 40,4% des incidents, elles occupent un emploi. Pour ce qui est des drames familiaux, 64,4% des victimes sont des hommes. La moyenne d'âge est de 25,9 ans avec une médiane de 12,5 ans. La majorité des victimes n'ont aucun passé judiciaire. Près de la moitié des victimes sont âgées de moins de 15 ans. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que 64,1% d'entre elles sont célibataires. Quant aux victimes d'homicides entre amis et connaissances, elles sont de sexe masculin dans 78,1% des incidents. Etant célibataires, elles ont en moyenne 36,9 ans et elles ont connu des démêlés judiciaires dans 55,6% des cas. Finalement, les victimes d'homicides commis par les étrangers sont des hommes célibataires âgés de 40 ans. Sans antécédents judiciaires dans 71,4% des cas, ils occupent un emploi.

Maintenant que les parties impliquées dans l'homicide sont connues, il est maintenant intéressant de s'attarder davantage à ce qui caractérise principalement chaque type d'homicide. Le tableau suivant mettra en lumière le contexte des différents types d'homicides.



**Tableau 29**  
**Contexte des homicides selon la typologie utilisée**

Caractéristiques	Homicide en général (N=1617)	Conjugaux (N=245)	Familiaux (N=188)	Amis et connaissances (N=507)	Etrangers (N=168)
<b>Classement de l'affaire :</b>					
Mise en accusation	60,8% (983)	74,7% (183)	78,2%(14)	94,1% (477)	97,6% (164)
Suicide de l'accusé	7,5% (121)	24,5% (60)	20,7% (39)	4,1% (21)	0,6% (1)
Sans mise en accusation	1,0% (16)	0,8% (2)	1,1% (2)	1,8% (9)	1,8% (3)
Non classée	30,7% (497)	0	0	0	0
Total	1617	245	188	507	168
<b>Accusation la plus grave portée contre l'accusé</b>					
Meurtre au 1 <sup>er</sup> degré	54,1% (605)	57,6% (141)	46,8% (88)	55,3% (280)	51,8% (87)
Meurtre au 2 <sup>e</sup> degré	35,8% (401)	39,6% (97)	35,1% (66)	34,8% (176)	35,1% (59)
Homicide involontaire coupable	9,4% (105)	2,9% (7)	13,8% (26)	9,9% (50)	13,1% (22)
Infanticide	0,7% (8)	0	4,3% (8)	0	0
Total	1119	245	188	506	168
Valeurs manquantes	498			1	
Total	1617			507	
<b>Accusation secondaire portée contre l'accusé 1991-1996</b>					
Aucune accusation secondaire	74,6% (411)	86,9% (106)	87,5% (77)	69,1% (181)	57,4% (39)
Autre crime de violence	14,7% (81)	4,9% (6)	6,8% (6)	18,3% (48)	26,5% (18)
Crime contre la propriété	3,1% (17)	2,5% (3)	1,1 % (1)	3,4% (9)	5,9% (4)
Crimes reliés aux drogues	1,1 (6)	0	0	2,3% (6)	0
Autres infractions	6,5% (36)	5,7% (7)	2,3% (2)	6,9% (18)	10,3% (7)
Total	551	122	88	262	68
Valeurs manquantes	293	3	5	11	2
Total	844	125	93	273	70
<b>Acte criminel ayant conduit à l'homicide</b>					
Aucun acte criminel	55,3% (480)	91,1% (112)	84,2% (80)	55,3% (162)	23,3% (27)
Agression sexuelle	4,8% (42)	0,8% (1)	3,2% (3)	6,1% 918)	10,3% (12)
Autre crime contre la personne	17,3% (150)	8,1% (10)	4,2% (4)	21,8% (64)	26,7% (31)
Crime contre la propriété	16,6% (144)	0	5,3% (5)	9,9% (29)	35,3% (41)
Autres infractions	5,9% (52)	0	3,2% (3)	6,8% (20)	4,3% (5)
Total	868	123	95	293	116
Valeurs manquantes	749	122	93	214	52
Total	1617	245	188	507	168

**Tableau 29**  
**Contexte des homicides -suite-**

Caractéristiques	Homicide en général (N=1617)	Conjugaux (N=245)	Familiaux (N=188)	Amis et connaissances (n=507)	Etrangers (N=168)
<b>La victime a utilisé la force ou les menaces en premier 1991-1996</b>					
Oui	11,1% (64)	14,6% (13)	6,0% (5)	17,0% (35)	14,3% (8)
Non	88,9% (514)	85,4% (76)	94,0% (78)	83,0% (171)	85,7% (48)
Total	578	89	83	206	56
Valeurs manquantes	266	36	10	67	14
Total	844	125	93	273	70
<b>Moyens utilisés pour commettre l'homicide</b>					
Arme à feu	55,4% (586)	55,6% (99)	38,3% (46)	50,9% (169)	54,1% (53)
Arme blanche	20,2% (214)	27,0% (48)	14,2% (17)	26,5% (88)	17,3% (17)
Instrument contondant	6,4% (68)	6,7% (12)	6,7% (8)	6,6% (22)	8,2% (8)
Coups	10,1% (107)	6,7% (12)	20,0% (24)	9,6% (32)	14,3% (14)
Autres armes	7,8% (82)	3,9% (7)	20,8% (25)	6,3% (21)	6,1% (6)
Total	1057	178	120	332	98
Valeurs manquantes	560	67	68	175	70
Total	1617	245	188	507	168
<b>Mobile de l'accusé</b>					
Vengeance	20,9% (290)	5,1% (12)	14,4% (26)	20,1% (99)	6,4% (10)
Jalousie	8,3% (115)	33,2% (78)	1,7% (3)	6,1% (30)	0,6% (1)
Disputes /Querelles	28,9% (402)	44,3%(104)	23,9% (43)	39,1% (193)	19,2% (30)
Gain financiers/personnel ou protection	3,7% (52)	0,9% (2)	0,6%(1)	4,7% (23)	3,2% (5)
En commettant une autre infraction	21,4% (298)	1,3% (3)	6,1% (11)	18,1% (89)	53,2% (83)
Autre mobile	16,8% (233)	15,3% (36)	53,3% (96)	12,0% (59)	17,3% (27)
Total	1390	235	180	493	156
Valeurs manquantes	227	10	8	14	12
Total	1617	245	188	507	168

Tableau 29 Contexte des homicides -suite-

Caractéristiques	Homicide en général (N=1617)	Conjugaux (N=245)	Familiaux (N=188)	Amis et connaissances (N=507)	Etrangers (N=168)
<b>Lieu où l'homicide fut commis</b>					
Résidence privée	60,3% (927)	88,5% (215)	89,1%(164)	61,0% (299)	33,5% (54)
Etablissements commerciaux et publics	7,2% (110)	1,2% (3)	1,1% (2)	8,2% (40)	11,2%(18)
Etablissements correctionnels	1,2% (18)	0	0	3,1% (15)	0
Moyens de transport	2,9% (45)	0,8% (2)	0	1,8% (9)	6,8% (11)
Voie publique	11,1% (170)	4,1% (10)	2,7% (5)	9,6% (47)	12,4% (20)
Autres lieux	17,4% (267)	5,3% (13)	7,1% (13)	16,3% (80)	36,0% (58)
Total	1537	243	184	490	161
Valeurs manquantes	80	2	4	17	7
Total	1617	245	188	507	168
<b>Occupation du lieu où l'homicide est survenu</b>					
Occupation par la victime et un ou des accusés	15,9% (148)	31,6% (68)	38,4% (63)	5,0% (15)	0
Occupation par la victime	67,8% (629)	60,5% (130)	52,4% (86)	61,5% (185)	88,5% (46)
Occupation par un ou des accusés	12,3% (114)	7,4% (16)	8,5% (14)	26,2% (79)	9,6% (5)
Ni la victime ni l'accusé occupe le domicile	4,0% (37)	0,5% (1)	0,6% (1)	7,3% (22)	1,9% (1)
Total	928	215	164	301	52
Valeurs manquantes	689	30	24	206	116
Total	1617	245	188	507	168
<b>Antécédents de violence familiale (1991-1996)</b>					
Oui	29,3% (56)	37,8% (37)	20,4% (19)	-	-
Non	70,7% (135)	62,2% (61)	79,6% (74)	-	-
Total	191	98	93	-	-
Valeurs manquantes	653	27	-	-	-
Total	844	125	-	-	-
<b>Nombre d'homicide selon l'année</b>					
1986	140	23	21	41	22
1987	155	23	18	52	20
1988	139	23	13	52	20
1989	176	23	26	55	17
1990	163	28	17	34	19
1991	168	17	15	54	10
1992	148	26	12	49	16
1993	148	16	19	50	13
1994	116	16	10	44	12
1995	126	25	17	30	10
1996	138	25	20	46	9
Total	1617	245	188	507	168

### 4.3 Contexte dans lequel est commis l'homicide

#### 4.3.1 Classement de l'affaire et accusations portées

A la lumière du tableau 29, il est possible d'affirmer que la majorité des homicides sont classés suite à une mise en accusation. Dans 74,7% des drames conjugaux, il y a une mise en accusation. Par contre, parmi ces homicides, près de un sur quatre est classé à la suite du suicide de l'accusé. Il s'agit du type d'homicide où le taux de suicide est le plus élevé. Quant aux homicides familiaux, le taux de classement est de 78,2% et dans 20,7% des cas, l'accusé se suicide. Ces résultats laissent croire que ces délits sont commis dans des circonstances particulières et qu'une grande souffrance intérieure habite l'accusé au moment du passage à l'acte. Cette violence ultime qu'il a utilisée contre autrui est alors retournée contre lui. Il est aussi probable que ce geste soit lié à un fort sentiment de culpabilité. Par ailleurs, les taux de suicide de l'accusé sont moins élevés chez les autres types d'homicides probablement en raison de l'absence de lien affectif. Les homicides entre étrangers sont classés par mise en accusation dans 97,6% des cas et ce pourcentage descend à 94,1% pour ceux commis entre amis et connaissances.

En sus du classement de l'affaire, les accusations portées contre les accusés sont un des indices qui permet de connaître les circonstances des homicides. Tel que vu au chapitre I de la présente recherche, au Canada des distinctions juridiques existent quant aux diverses accusations possibles.

Pour ce qui est des homicides conjugaux, dans la majorité des cas, les gens sont accusés de meurtre au premier degré. Dans 39,6% des cas, des accusations de meurtre au second degré sont portées et dans 2,9% des cas, les gens sont accusés d'homicide

involontaire coupable. En ce qui a trait aux homicides familiaux près de 47% des accusés font face à des accusations de meurtre au premier degré et 35,1% sont accusés de meurtre au second degré. Les homicides involontaires coupables représentent 13,8% des accusations. Par ailleurs, ce n'est que dans les homicides familiaux que nous retrouvons des infanticides et cela est dû à sa définition juridique. En effet, rappelons qu'il s'agit du meurtre d'une mère sur son nouveau-né. Il s'avère que 4,3% des homicides familiaux sont qualifiés d'infanticides.

Dans la majorité des incidents survenus entre amis et connaissances ainsi qu'entre étrangers, des accusations de meurtre au premier degré sont portées avec respectivement 55,3% et 51,8%. D'une part, 34,8% des homicides entre amis et connaissances sont classées par des accusations de meurtre au second degré et 9,9% par des accusations d'homicide involontaire coupable. D'autre part, 35,1% des personnes accusées d'homicide entre étrangers sont accusées de meurtre au second degré et 13,1% d'homicide involontaire coupable.

Selon les circonstances des homicides, il est probable que certains meurtriers doivent faire face à des accusations supplémentaires. Dans la majorité des homicides, il n'y a aucune accusation secondaire de portée. Toutefois, les cas d'homicides entre étrangers sont ceux où on retrouve le plus d'accusations secondaires de portées avec 42,6%. De ce nombre, 26,5% sont relatives à des délits de violence. D'autre part, parmi les homicides commis entre amis et connaissances, dans 30,9% des cas des accusations secondaires sont portées et 18,3% de cette proportion sont des accusations de crime de violence. Finalement, la majorité des personnes accusées d'homicides conjugaux et familiaux n'ont aucune autre accusation de portée avec respectivement 86,9% et 87,5%.

#### 4.3.2 Homicide lié à une autre infraction

Par ailleurs, le fait que des accusations secondaires soient portées laisse croire que l'homicide a pu survenir pendant la commission d'une autre infraction. En effet, de manière générale, seulement 55,3% des homicides surviennent sans qu'aucun autre acte criminel ne soit commis. Cette dernière prémisse s'applique à l'homicide conjugal et familial. En effet, 91,1% des drames conjugaux surviennent sans autre incident. Toutefois, 8,1% de ces homicides sont survenus dans le cadre d'un crime contre la personne. Quant aux homicides familiaux, 84,2% surviennent sans être liés à un autre délit. Par contre, 4,2% sont liés à un délit contre la personne. Dans le même ordre d'idées, la présence d'une autre infraction est plus fréquente dans les homicides commis entre amis, connaissances et étrangers. En effet, seulement 55,3% des homicides entre amis et connaissances et 23,3% de ceux commis entre étrangers surviennent sans être liés à une autre infraction. Il appert que 21,8% des homicides entre amis et connaissances surviennent dans le cadre d'un crime contre la personne et 9,9% lors d'un crime contre la propriété. Quant aux homicides commis par les étrangers, 35,3% surviennent lors d'un délit contre la propriété et 26,7% lors d'un crime contre la personne. En fait, les homicides commis par les étrangers sont étroitement liés à la commission d'autres infractions.

#### 4.3.3 Utilisation de la violence et des menaces par la victime

Dans un autre ordre d'idée, l'hypothèse de la légitime défense peut être amenée afin de justifier le passage à l'acte plus particulièrement dans les cas d'homicides conjugaux. Le fait que la victime ait utilisé la violence ou encore qu'elle ait fait des menaces peut amener une personne à riposter. A la lumière du tableau 29, dans 11,1%

des homicides au Québec, les gestes de l'accusé sont en réalité une réponse à ceux de la victime. La plus grande proportion de gens qui réagissent aux gestes de la victime se retrouve dans les homicides commis entre amis et connaissances avec 17,0%. Dans 14,6% des cas d'homicides conjugaux, la victime a été la première à user de violence ou de menace. Cette proportion descend à 14,3% chez les homicides commis entre étrangers. Finalement, la victime avait utilisé la force ou les menaces en premier dans seulement 6% des homicides familiaux. À la lumière de ces résultats, il est possible d'affirmer que les homicides québécois ne sont pas des gestes de légitime défense.

#### 4.3.4 Moyens utilisés pour enlever la vie de la victime

Parmi les éléments qui caractérisent les différents types d'homicides, on peut croire que le moyen utilisé pour enlever la vie de la victime aide à les distinguer. Tous types d'homicides confondus, il s'agit des armes à feu qui sont le plus fréquemment utilisées pour commettre le geste fatal. Selon le tableau 29, dans 55,6% des homicides conjugaux, une arme à feu est utilisée. Au second rang, viennent les armes blanches avec 27,0% suivies des instruments contondants et des coups qui sont responsables de la même proportion d'homicide avec 6,7%. Quant aux homicides familiaux, l'arme à feu occupe la première place avec 38,3%, suivie des coups avec 20,0%. Les armes blanches quant à elles sont impliquées dans 14,2% des incidents familiaux. D'autre part, lorsqu'il s'agit des homicides commis entre amis et connaissances, l'arme à feu arrive toujours au premier rang avec 50,9%. Les armes blanches quant à elles sont impliquées dans 26,5% des incidents suivies des coups avec 9,6%. Finalement, parmi les homicides commis par les étrangers, une arme à feu est utilisée dans 54,1% des incidents. Dans 17,3% des cas, il s'agit d'une arme blanche et les coups sont impliqués dans 14,3% des incidents. Or, les résultats démontrent que l'arme utilisée ne permet pas de faire de discrimination

parmi les types d'homicides puisque l'arme à feu est le moyen de prédilection dans tous les types.

#### 4.3.5 Mobiles

Parmi les grandes interrogations qu'entretient le public à l'égard des homicides, se retrouvent les raisons qui conduisent le meurtrier à agir ainsi. Rappelons que le mobile est défini à partir de ce que les enquêteurs ont déduit de l'incident et qu'il ne s'agit pas des motifs évoqués par l'accusé. Parmi l'ensemble des homicides et ce, sans faire de ventilation selon les différents types, il s'avère que les disputes et les querelles sont les mobiles les plus souvent répertoriés avec 28,9%. En ce qui a trait aux homicides conjugaux, le tableau 29 démontrent que 44,3% des incidents sont motivés par la dispute et la querelle. La jalousie est responsable de 33,2% de ces homicides. Quant aux homicides familiaux, la majorité des cas soit 53,3% est motivée par d'autres mobiles et 23,9% des homicides le sont pour des motifs de querelles et de disputes. Finalement, 14,4% de ces incidents sont liés à la vengeance. Etant donné la nature privilégiée des liens qui unit la victime et l'accusé et étant donné le fait que la moitié des victimes est âgée de moins de 12 ans, les motifs sous-jacents au passage à l'acte sont difficilement identifiables. En effet, par exemple l'homicide peut devenir un geste altruiste. En effet, la mère perçoit ce geste comme la seule solution possible face à l'avenir terrible qui s'offre à son enfant, cela peut aussi être un suicide élargi (Marleau D. J, Roy, R, Laporte L, Webanck T, Poulin, B. ,1995).

Toujours en lien avec le mobile, lorsqu'il s'agit des homicides commis entre amis et connaissances, 39,1% des incidents sont motivés par la dispute et les querelles. En second lieu, viennent les homicides qui sont commis afin d'assouvir une vengeance et finalement, 18,1% de ces incidents surviennent au cours d'une autre infraction. Pour



ce qui est des homicides commis par les étrangers, la majorité des cas soit 53,2% survient au cours de la commission d'une autre infraction. Le deuxième mobile le plus répandu est celui de la dispute et de la querelle avec 19,2% des incidents. Finalement, 17,3% des homicides entre étrangers sont commis pour d'autres mobiles.

#### 4.3.6 Lieu de l'incident

L'endroit où survient l'incident peut aussi être révélateur du contexte dans lequel il est survenu. De plus, il est légitime de croire que le lieu sera influencé par le lien qui unit la victime et l'agresseur. De manière générale, les homicides surviennent dans des résidences privées. Pour ce qui est des homicides conjugaux, le tableau 29 montre que 88,5% des incidents surviennent dans des résidences privées. Ensuite, dans 5,3% des cas, ils surviennent dans d'autres lieux et finalement, la voie publique est le lieu privilégié dans 4,1% des cas. Quant aux homicides familiaux, 89,1% des incidents surviennent dans des résidences privées, 7,1% surviennent dans d'autres lieux et 2,7% sur la voie publique. Les homicides entre amis et connaissances se distinguent puisque la proportion d'incident survenue dans une résidence privée est moins élevée avec 61,0%. Ensuite, viennent les autres lieux avec 16,3% et la voie publique avec 9,6%. Il faut préciser qu'il s'agit de la seule catégorie d'homicide où on retrouve des homicides commis dans des établissements correctionnels. Ces homicides représentent 3,1% des incidents entre amis et connaissances. Dans un autre ordre d'idée, puisque les parties impliquées dans les homicides entre étrangers ne sont pas liées affectivement, il est légitime de croire que ces incidents ne suivront pas la même tendance que les autres, en ce qui a trait au lieu où ils surviennent. En effet, 36% de ces incidents surviennent dans différents lieux qui ont été regroupés sous la catégorie " autres lieux ". De plus, 33,5% surviennent dans des résidences privées. Finalement, 12,4% surviennent sur la voie publique.

Tel que démontré, beaucoup d'homicides surviennent dans des résidences privées. Or, surviennent-ils dans la demeure du meurtrier ou encore dans celle de la victime ?<sup>26</sup> Pour ce qui est des homicides conjugaux, 60,5% des incidents surviennent au domicile de la victime et dans 31,6% des cas, l'incident survient au domicile qu'elle partage avec son assaillant. Quant aux homicides familiaux, d'une part, dans 52,4% des cas, la victime est tuée dans son domicile et dans 38,4% des incidents, elle partage celui-ci avec son agresseur. D'autre part, lorsque la victime et l'accusé entretiennent des relations d'amitié ou qu'ils sont de simples connaissances, dans 61,5% des cas, l'incident survient tout de même au domicile de la victime et 26,2% des incidents surviennent au domicile de l'agresseur. Finalement, pour ce qui est des homicides entre étrangers, dans 88,5% des cas la victime se fait enlever la vie dans sa propre résidence et dans 9,6% des incidents, l'homicide survient au domicile de l'agresseur.

#### 4.3.7 Antécédents de violence familiale

Selon le tableau 29<sup>27</sup>, il appert que la majorité des homicides ne sont pas une réponse aux gestes de la victime. Par ailleurs, afin de vérifier l'hypothèse voulant que les homicides conjugaux ou familiaux soient en réalité la fin d'un cycle perpétuel de violence, les antécédents de violence familiale sont présentés<sup>28</sup>. L'analyse des résultats démontre que dans 37,8 % des homicides conjugaux et dans 20,4% des homicides familiaux, des épisodes de violence avaient déjà eu lieu par le passé. Bien que ce ne soit pas dans la majorité des cas, la prévalence de ces comportements démontre l'importance

---

<sup>26</sup> Afin de rendre le compte le plus fidèlement possible de cette variable, les homicides qui n'ont pas été commis dans un domicile ont été catégorisés comme valeur manquante.

<sup>27</sup> Afin de rendre compte le plus fidèlement possible de cette variable, les cas où il n'y avait aucune relation familiale ont été exclus et catégorisés comme valeur manquante.

<sup>28</sup> Notons que les données de Statistique Canada ne nous permettent pas de savoir s'il s'agit de violence familiale officiellement déclarée ou non.

d'intervenir rapidement lorsqu'une situation de violence est déclarée aux autorités compétentes. En effet, malgré qu'actuellement il existe une politique ministérielle en matière de violence conjugale, ce n'est qu'un début et il reste encore bien du travail à accomplir. Selon cette politique certaines personnes accusées de violence conjugale sont évaluées par un professionnel des services correctionnels québécois dans le cadre d'une enquête de cautionnement afin de se prononcer sur sa dangerosité et sa remise en liberté.

#### 4.4 Résumé des différents types d'homicides

Les différentes caractéristiques des homicides commis et déclarés au Québec entre 1986 et 1996 sont maintenant connues. Afin de rendre plus accessible l'information disponible, un bref résumé portant sur chaque type d'homicide est présenté.

##### 4.4 1 Homicide conjugal

Le meurtre d'un mari sur sa femme évoque l'image typique de l'homicide conjugal. Toutefois, la réalité québécoise est plus diversifiée. En effet, malgré que plus du tiers des homicides conjugaux soit commis par des maris sur leur femme, 27,8% de ces incidents sont commis par des conjoints de fait sur leur conjointe. D'autre part, dans 7,3% des cas, il s'agit de la femme mariée qui tue son mari et dans 6,5% des meurtres, la conjointe de fait s'en prend à son conjoint. Par ailleurs, les anciens amoureux sans faire de ventilation selon les sexes sont responsables de 16,8% des homicides conjugaux (maris et femmes divorcés et séparés ainsi que les anciens amoureux). Ces données appuient les études démontrant que les risques d'homicide sont aussi présents après la séparation, car il est probable qu'un des deux conjoints soit incapable de faire le deuil de leur relation et réagisse violemment.

A cet effet, Cusson et Boisvert (1994) affirment qu'un homme peut tuer sa conjointe parce qu'il refuse qu'elle le quitte ou encore parce qu'elle est en amour avec un autre homme. Selon ces auteurs, la possession est le principal problème dans les cas d'homicides conjugaux. Par ailleurs, Wallace (1986) affirme qu'il est difficile d'expliquer pourquoi les conjoints se tuent après la séparation. Elle avance l'hypothèse de la possessivité masculine mais aussi que les hommes vivraient la séparation plus difficilement que les femmes car ils ont de la difficulté à exprimer leurs émotions. De plus, la décision de rompre viendrait plus souvent de la femme.

De manière générale, au Québec, les homicides conjugaux sont le deuxième type d'homicides les plus répandus. Il s'agit généralement d'un homme âgé en moyenne de 42,3 ans qui tue une femme de 39,7 ans. Cette catégorie d'homicide regroupe le plus grand nombre de femmes victimes avec 82%. Dans près de 25% des cas, l'accusé se suicidera après avoir commis son geste. Il s'agit de la catégorie d'homicide où le nombre de suicide après l'incident est le plus élevé. Sans que l'homicide ne survienne au cours d'une autre infraction, des antécédents de violence familiale sont présents dans près de 38% des cas. Les personnes impliquées ne sont pas criminalisées (56,2% pour les accusés et 81,3% du côté des victimes), toutefois 24% des accusés ont des antécédents de violence. L'incident survient souvent à la résidence de la victime. Commis à l'aide d'arme à feu, le principal mobile est la querelle et la dispute suivi de la jalousie. Ces homicides impliquent des personnes qui sont inactives au niveau occupationnel (56,9% pour l'accusé et 59,6% pour la victime). Entre 1986 et 1996, c'est en 1990 que le plus grand nombre d'homicide fut enregistré avec 28 incidents. En 1993 et 1994, le nombre d'incidents était à son plus bas, avec 16 cas enregistrés.

#### 4.4.2 Homicide familial

L'homicide familial arrive au troisième rang des homicides en terme de fréquence avec 188 incidents répertoriés entre 1986 et 1996 au Québec. Il connut son apogée en 1989 avec 26 incidents et son niveau le plus bas en 1994 avec 10 homicides. Bien que l'homicide familial typique soit commis par un homme, c'est dans cette catégorie que l'on retrouve le plus grand nombre de femmes accusées avec 26,6%. L'accusé est en moyenne âgé de 31,3 ans et sa victime a 25,9 ans. Notons que 50% des victimes ont moins de 12 ans (mode 0, médiane 12,5). Les gens impliqués dans ces homicides ne sont pas criminalisés, néanmoins 21% des accusés ont un passé criminel de violence. Qui plus est, dans 20,4% des meurtres des antécédents de violence familiale sont connus.

Il s'avère que les accusés et les victimes sont inactifs au niveau occupationnel avec respectivement 67,8 % et 86,2%. D'une part, malgré le lien privilégié qui unit les parties, dans la majorité des cas soit dans 78,2% des homicides des accusations sont portées. La plupart des accusés font face à des accusations de meurtre au premier degré. D'autre part, dans 20,7% des incidents, l'accusé se suicide après avoir posé son geste fatal. L'arme à feu est le moyen privilégié pour commettre l'homicide avec 38,3% suivie des coups portés avec 20%. Différentes raisons motivent une personne à enlever la vie d'un de ses proches. Or, il est difficile d'identifier le mobile principal de sorte que dans la majorité des cas, soit dans 53,3% des incidents, c'est la catégorie autre mobile qui est ressortie.

La relation entre les parties impliquées dans l'homicide familial soulève beaucoup de questionnement et d'incompréhension. Dans 50,6% des cas, il s'agit d'un parent qui enlève la vie de son enfant, dans 26,1% des homicides il s'agit du père qui est

responsable et dans 24,5% des cas c'est la mère. Par ailleurs, il faut préciser que dans 22,3% des cas, c'est un fils qui s'en est pris à un de ses parents. L'homicide familial typique survient au domicile de la victime dans 60,5% des cas et dans 31,6% dans celui qu'elle partage avec son agresseur.

#### 4.4.3 Homicide entre amis et connaissances

Les homicides commis entre amis et connaissances sont ceux qui surviennent le plus souvent au Québec. En effet, ils représentent 45,8% (N=507) de tous les incidents meurtriers survenus entre 1986 et 1996. C'est en 1989 que ces incidents ont atteint leur sommet avec 55 cas répertoriés et leur niveau le plus bas en 1995 avec 30 incidents. Ces homicides sont l'apanage des hommes et ce, tant du côté des meurtriers que des victimes. Les accusés sont en moyenne âgés de 30,9 ans et leurs victimes de 36,9 ans. Les protagonistes sont tous deux célibataires (70,7% pour l'accusé et 59,1% pour la victime) et ont connu des démêlés judiciaires dans le passé. Notons que 46,4% des accusés ont un passé lié à des crimes de violence et 2,3% ont déjà commis un ou des homicides auparavant.

Pour ce qui est des accusations, la majorité des suspects, soit 55,3%, sont accusés de meurtre au premier degré. Dans 17% de ces homicides, la victime a été la première à utiliser la force ou la menace. Notons qu'il s'agit du type d'homicide où cet élément est le plus fréquent. Motivé d'abord par les disputes et les querelles, la vengeance est aussi un mobile non négligeable avec 20,1%. L'homicide est commis à l'aide d'une arme à feu dans 50,9% des incidents ou à l'aide d'une arme blanche dans 26,5% des cas. Les parties impliquées dans ces homicides ne sont pas actives au niveau occupationnel. En effet, 66,8% des accusés et 57,5% des victimes sont inactifs. Finalement, l'incident survient dans 61,5% des cas au domicile de la victime.

#### 4.4.4 Homicide entre étrangers

Au Québec, ce sont les homicides les plus rares. En effet, entre 1986 et 1996, 168 incidents sont survenus représentant ainsi 15,2% de l'ensemble des homicides. C'est en 1986 que le nombre de meurtres est le plus élevé avec 22 cas et en 1996, il est à son plus bas avec 9 incidents répertoriés. L'homicide typique est celui d'un homme étranger qui tue un autre homme dans le cadre de la commission d'une autre infraction. L'accusé est le plus jeune de tous avec 28,1 ans et sa victime a 40 ans. Le meurtrier est célibataire dans 75% des incidents et dans 51,8% des cas, il sera accusé de meurtre au premier degré. Les accusés ont un casier judiciaire dans 76,1% des homicides et dans 49,3% des cas, il est relié à des crimes de violence. Notons que 6% des accusés ont des antécédents d'homicides. Par contre, le meurtrier s'attaque à une personne qui n'a aucun passé judiciaire dans 71,4% des homicides. Commis à l'aide d'une arme à feu (54,1%) ou encore d'une arme blanche (17,3%), l'incident survient dans 53,2% des cas lors de la commission d'une autre infraction.

## **CHAPITRE V**

### **LES HOMICIDES COMMIS PAR LES FEMMES**



## **CHAPITRE V LES HOMICIDES COMMIS PAR LES FEMMES**

Bien que l'homicide soit en lui-même un phénomène d'une grande rareté, certains événements sont encore moins fréquents. Cette prémisse s'applique lorsqu'il s'agit des homicides commis par les femmes et ceux commis par les jeunes. Selon les données de 1986 à 1996, les femmes représentent 10,6% de l'ensemble des personnes accusées d'homicide. Rappelons que l'étude canadienne de Lavigne et ses collaboratrices (1997) précise que la majorité des femmes reconnues coupable d'homicide ne s'en prennent pas à leurs proches. En effet, dans seulement 27% des cas, elles s'en prennent à leurs partenaires intimes. De plus, dans 13% des cas, ces femmes s'en sont prises à leur enfant. La présente recherche tentera de vérifier si les femmes qui commentent des homicides au Québec font de même ou si elles se distinguent des femmes canadiennes. De plus, afin de démystifier cet acte de violence ultime, le présent chapitre s'attardera aux circonstances de ces homicides ainsi qu'aux profils de ces auteurs et de leurs victimes.

### **5.1 Profil des femmes accusées et de leurs victimes**

#### **5.1.1 Age des accusées et de leurs victimes**

Les femmes accusées d'homicide sont âgées en moyenne de 33,5 ans. La plus jeune avait 12 ans lorsqu'elle a commis le délit et la plus âgée avait 75 ans ( écart-type de 11,68 ans, âge médian 31 ans et le mode 43 ans).

Dans 71,4% des meurtres commis par une femme, la victime est de sexe masculin. Les victimes sont âgées en moyenne de 27,4 ans. Entre 1986 et 1996, parmi

les victimes répertoriées au Québec, la plus jeune était un bébé naissant et la plus âgée avait 88 ans (médiane 29 ans, mode 1 et écart-type 23,1). Il s'avère que 40,3% des victimes sont âgées de 12 ans et moins.

### 5.1.2 Statut marital des parties impliquées dans les homicides commis par les femmes

Tel que vu précédemment, les personnes les plus souvent impliquées dans les homicides sont célibataires. En effet, 53,6% des accusés et 48% des victimes sont célibataires au moment du passage à l'acte. Le tableau suivant présente la réalité des femmes québécoises.

Tableau 30  
Statut marital de l'accusée et de la victime

Statut Marital	Accusée % (N)	Victime % (N)
Célibataire	28,9% (33)	53,0% (62)
Mariée légalement	33,3% (38)	19,7% (23)
Conjointe de fait	21,1% (24)	13,7% (16)
Divorcée/ séparée	15,8% (18)	10,3% (12)
Veuve	0,9% (1)	3,4% (4)
Total	114	117
Valeurs manquantes	5	2
Total	119	119

A la lumière du tableau 30, il apparaît que contrairement aux homicides en général la majorité des femmes sont en relation de couple au moment du passage à l'acte. En effet, 33,3% d'entre elles sont mariées alors que 21,1% vivent en union de fait. Quant aux victimes, plus de la moitié d'entre elles sont célibataires lors de l'incident. Il n'est pas surprenant de constater que les victimes sont célibataires puisque 40,3% d'entre elles sont âgées de 12 ans et moins.

### 5.1.3 Passé judiciaire des femmes accusées d'homicide et de leurs victimes.

Les homicides au Québec impliquent souvent des personnes qui ont un passé judiciaire. Le tableau 31 présente le passé judiciaire des femmes accusées ainsi que celui de leurs victimes.

Tableau 31  
Antécédents judiciaires des accusées et des victimes<sup>29</sup> (1991-1996)

Antécédents	Accusée % (N)	Victime % (N)
Aucun casier judiciaire	69,8% (44)	73,3% (44)
Antécédent d'homicide	0	0
Antécédents d'autres crimes de violence	15,9% (10)	16,7% (10)
Antécédents de crimes contre la propriété	9,5% (6)	1,7% (1)
Antécédents de délits reliés aux drogues	1,6% (1)	3,3% (2)
Autres antécédents	3,2% (2)	5,0% (3)
Total	63	60
Valeurs manquantes		3
Total		63

D'abord, rappelons que dans les cas d'homicide en général, 59,6% des accusés et 44,8% des victimes ont des antécédents criminels. Les résultats du tableau 31 démontrent que près de 70% des femmes qui ont commis un homicide ne possèdent pas d'antécédents judiciaires. Toutefois, 15,9 % des femmes ont des antécédents de violence. Il appert que les femmes sont moins criminalisées que l'ensemble des meurtriers. Pour ce qui est des victimes dans 73,3 % des incidents, elles ne sont pas criminalisées. Cette proportion peut s'expliquer simplement par le fait que la victime est souvent jeune. Les probabilités sont donc moins élevées qu'elle ait des antécédents.

<sup>29</sup> Notons qu'il s'agit de la présence d'un casier judiciaire comportant les antécédents connus. Si l'individu a commis d'autres crimes et qu'ils n'ont pas été déclarés aux autorités légales, l'information n'est pas disponible.

Or, de manière générale, les femmes qui commettent un homicide ne sont pas criminalisées et sont en relation de couple au moment du passage à l'acte. Elles s'en prennent généralement à des garçons célibataires qui ne sont pas criminalisés.

## 5.2 Contexte de l'incident

Les femmes accusées d'homicide ainsi que leurs victimes sont maintenant davantage connues. La prochaine partie du chapitre portera sur les caractéristiques de l'incident.

### 5.2.1 Classement des affaires d'homicide et accusations portées

L'hétérogénéité des homicides fait en sorte que chaque cas doit être traité de manière différente, surtout lorsqu'il s'agit de classer l'affaire. Il est intéressant de vérifier si les femmes accusées d'homicide reçoivent un traitement préférentiel. On pourrait croire que la magistrature adopte une attitude chevaleresque avec elles. Le tableau suivant présente la répartition du classement des affaires d'homicide.

Tableau 32  
Classement de l'affaire

Classement	% (N)
Classement par mise en accusation	85,7% (102)
Classée par le suicide de l'accusé	12,6% (15)
Classée sans mise en accusation	1,7% (2)
Total	119

Le classement par mise en accusation est la conclusion de l'affaire la plus fréquente dans ce type d'homicide avec 85,7% des cas. Rappelons que dans les cas d'homicide en général, 60,8% des incidents étaient classés par mise en accusation. Il est alors possible d'affirmer que les femmes ne font face à aucun traitement privilégié en ce

qui a trait à la mise en accusation. D'autre part 12,6% des femmes qui commettent des homicides se suicident par la suite. Les femmes meurtrières sont plus nombreuses à se suicider après l'incident que l'ensemble des meurtriers (7,5 %).

Puisque les affaires d'homicides commis par les femmes sont classées suite à une mise en accusation, il demeure intéressant de s'attarder aux accusations les plus graves qui sont portées contre elles. Le tableau 33 présente la répartition des accusations.

Tableau 33  
Accusation la plus grave portée contre l'accusée<sup>30</sup>

Accusation	% (N)
Meurtre au premier degré	52,1% (62)
Meurtre au second degré	27,7% (33)
Homicide Involontaire Coupable	13,4% (16)
Infanticide	6,7% (8)
Total	119

Il apparaît que la majorité des femmes sont accusées de meurtre au premier degré. Ces proportions sont sensiblement les mêmes que celles retrouvées dans les homicides en général. Les homicides commis par les femmes se distinguent des autres types d'homicide, par le fait qu'elles sont les seules à faire face à des accusations d'infanticide et cela s'explique par la définition juridique de ce délit.

Tel que vu précédemment, dans certains cas, une infraction va mener à la commission de l'homicide. Il est alors probable que des accusations supplémentaires en plus de celles reliées à l'incident soient portées. Le tableau 34 présente ces données.

<sup>30</sup> Rappelons qu'il s'agit de l'accusation initiale et que suite à cela, l'accusé peut se voir innocenter ou encore voir l'accusation changer.

Tableau 34  
 Seconde accusation portée contre l'accusée (1991-1996)

Accusations	% (N)
Aucune accusation secondaire	90,2% (55)
Autre crime de violence	4,9% (3)
Crime contre la propriété	1,6% (1)
Infractions relatives aux drogues	0
Autres infractions	3,3% (2)
Total	61
Valeurs manquantes	2
Total	63

La majorité des femmes commettant des homicides ne font face à aucune accusation secondaire. Par ailleurs, dans 74,6% cas des homicides en général, il n'y a aucune accusation secondaire de portée. Parmi tous les types d'homicide confondus, ce sont dans les cas d'homicides commis par les femmes où il y a le moins d'accusations secondaires de portées. Malgré cela, 4,9% des femmes font aussi face à des accusations de crime de violence.

### 5.2.2 Acte criminel ayant conduit à l'homicide

Certains homicides sont commis dans des circonstances particulières. En effet, il est probable que l'intention première ne soit pas de tuer l'autre personne mais plutôt la commission d'une autre infraction. Le tableau 35 présente les homicides qui surviennent au cours d'une autre infraction.

Tableau 35  
Acte criminel ayant conduit à l'homicide

Acte criminel	% (N)
Aucun autre acte criminel	78,8% (52)
Agression sexuelle	1,5% (1)
Crime contre la personne	13,6% (9)
Crime contre la propriété	3,0% (2)
Autres délits	3,0% (2)
Total	66
Valeurs manquantes	53
Total	119

La majorité des homicides commis par les femmes ne survient pas lors d'une autre infraction. Toutefois, 13,6% des homicides surviennent lors de crime contre la personne. Dans un seul cas, une agression sexuelle a conduit à l'homicide.<sup>31</sup> Rappelons que de manière générale, seulement 55,3% des homicides surviennent sans qu'une autre infraction ne soit commise et 17,3% des homicides surviennent dans le cadre d'un délit contre la personne.

### 5.2.3 Rôle de la victime

D'autre part, il est légitime de se questionner sur le contexte du passage à l'acte, à savoir quel a été le rôle de la victime dans cet événement et si l'homicide n'est pas en réalité un geste d'autodéfense. Le tableau suivant jette un éclairage sur cet aspect.

<sup>31</sup> Cet incident est survenu dans la région de Joliette en 1992. Il est lié au trafic de drogue et motivé par la dispute et la querelle. Il s'agit d'une femme de 28 ans divorcée qui a tué un homme de 46 ans séparé. L'homicide est survenu au cours d'une agression sexuelle, l'homme a été le premier à utiliser la force. Un couteau a été utilisé pour tuer la victime. Les deux parties étaient intoxiquées et avaient des antécédents judiciaires. On peut croire qu'il s'agit d'un geste d'autodéfense.

Tableau 36  
La victime a été la première à utiliser la force ou la menace (1991-1996)

	% (N)
Oui	22,6% (12)
Non	77,4% (41)
Total	53
Valeurs manquantes	10
Total	63

Il s'avère que dans plus de 22% des homicides commis par les femmes, la victime a été la première à utiliser la force ou à faire des menaces. Alors que parmi les homicides en général, cette proportion descend à 11,1%. Il est alors raisonnable de croire que certaines femmes ont posé ce geste irréversible en réponse au comportement de la victime et possiblement dans le but de se défendre.

#### 5.2.4 Moyens utilisés par les femmes pour enlever la vie de leur victime

Afin de mettre fin aux jours de la victime, les femmes utilisent différents moyens. Selon Lavigne et ses collaboratrices (1997), l'arme la plus souvent utilisée par l'échantillon de femmes étudié est le couteau. Il est utilisé dans le tiers des cas. Le tableau 37 fait état de la répartition des armes utilisées par les femmes québécoises pour commettre l'homicide.



Tableau 37  
Moyens utilisés par les femmes pour commettre un homicide

Moyens	% (N)
Arme à feu	36,0% (27)
Arme blanche	28,0% (21)
Instrument contondant	4,0% (3)
Coups	14,7% (11)
Autres armes	
Autres armes	9,3% (7)
aucune arme utilisée	1,3% (1)
Intoxication	6,7% (5)
Feux/ explosifs	0
Total	75
Valeurs manquantes	44
Total	119

Il appert que le moyen privilégié par les femmes pour tuer leur victime est l'arme à feu. Elles l'utilisent dans 36% des cas. En deuxième lieu vient l'arme blanche qui est impliquée dans 28% des incidents meurtriers. Ensuite, viennent les coups avec 14,7%. Les femmes suivent la tendance générale en ce qui a trait aux moyens utilisés. Rappelons que parmi les homicides en général, il s'agit des mêmes moyens privilégiés qui se répartissent dans des proportions semblables.

### 5.2.5 Mobiles

Tel que vu précédemment, ce n'est qu'une mince partie des homicides commis par les femmes qui sont une réponse aux gestes de la victime. Dans un tel cas, l'acte de l'accusée peut être perçu simplement comme un geste de protection. Toutefois, comme il s'agit de la minorité des cas, voyons ce qui motive les femmes à tuer une autre personne. Les principaux mobiles sont répertoriés dans le tableau suivant.

Tableau 38  
Mobiles de l'accusée

Mobiles	% (N)
Vengeance	6,9% (8)
Jalousie	7,8% (9)
Disputes/Querelles	37,1% (43)
Gain financier/personnel ou protection	0,9% (1)
En commettant une autre infraction	5,2% (6)
Autre mobile	42,2% (49)
Total	116
Valeurs manquantes	3
Total	119

Le tableau 38 montre que 42,2% des homicides commis par les femmes le sont pour des raisons qui ne sont pas détaillées. Pour ce qui est des cas où la mère enlève la vie de son enfant, on peut avancer l'hypothèse qu'elle agit ainsi par détresse psychologique. Ensuite, 37,1% des homicides sont motivés par la dispute et la querelle. Il faut rappeler que cette motivation arrive au premier rang des homicides au Québec.

#### 5.2.6 Lieu de l'homicide

Au Québec, l'homicide survient régulièrement soit dans 60,3% des cas dans des résidences privées. Il est intéressant de vérifier si les incidents meurtriers commis par les femmes suivent la même tendance. Le tableau 39 présente la répartition des lieux où sont commis les homicides.

Tableau 39  
Lieu où l'homicide fut commis

Lieux	% (N)
Résidence privée	87,3% (103)
Etablissements commerciaux et publics	2,5% (3)
Etablissement correctionnel	0
Moyens de transport	2,5% (3)
Voie publique	1,7% (2)
Autres lieux	5,9% (7)
Total	118
Valeurs manquantes	1
Total	119

Les résultats du tableau 39 illustrent que les homicides commis par les femmes ont lieu dans des résidences privées. Ce résultat laisse présager que les femmes s'en prennent à des gens de leur entourage. Le tableau suivant présente la relation existante entre l'accusée et la victime.

#### 5.2.7 Relation entre l'accusée et la victime

Selon Lavigne et ses collaboratrices (1997), malgré que 36% des femmes étaient apparentées à leurs victimes, dans 46% des cas, les deux parties étaient des connaissances et dans 17% des cas, elles ne se connaissaient pas. Le tableau 40 présente ce qu'il en est pour les femmes québécoises.

Tableau 40  
Relation entre la femme accusée d'homicide au Québec et sa victime

<b>Relation de l'accusé par rapport à la victime</b>	<b>% (N)</b>
<b>Relations conjugales</b>	<b>31,9% (38)</b>
Ancienne amoureuse	0,8% (1)
Conjointe de fait	13,4% (16)
Femme divorcée	0
Femme légalement mariée	15,1% (18)
Femme séparée	0,8% (1)
Maîtresse	0
Petite-amie	1,7% (2)
<b>Relations familiales</b>	<b>42,0% (50)</b>
Belle-fille	0
Belle-mère	0
Fille	2,5% (3)
Mère	38,7% (46)
Sœur	0,8% (1)
<b>Relations d'amis et de connaissances</b>	<b>21,8% (26)</b>
Amie proche	5,0% (6)
Autres relations intimes	0,8% (1)
Autres connaissances	9,2% (11)
Relations d'affaires illégales	1,7% (2)
Relations d'affaires légales	3,4% (4)
Voisine	1,7% (2)
<b>Relations entre étrangers</b>	<b>4,2% (5)</b>
Etrangère	4,2% (5)
<b>Total</b>	<b>100% (119)</b>

Les résultats ci-haut démontrent que les femmes sont le plus souvent impliquées dans les homicides familiaux. Ces drames représentent 42,0% des homicides qu'elles commettent alors que ces relations se retrouvent impliquées dans 17% des homicides en général au Québec. En deuxième lieu, viennent les homicides conjugaux avec 31,9%. Les relations conjugales sont impliquées dans 22% des homicides généraux. Par ailleurs, elles s'en prennent dans 21,8% des cas à des amis et des connaissances. Cette proportion augmente à 45,8% chez les homicides en général. Finalement, les étrangers

sont leurs victimes dans 4,2% des homicides. Parmi les homicides généraux les étrangers sont les victimes privilégiées dans 15,2% des cas.

De manière plus spécifique, 38,7% des femmes qui commettent un homicide au Québec s'en prennent à leur enfant. En deuxième lieu viennent les femmes qui s'en prennent à leur mari (15,1% ) et ensuite les femmes qui tuent leur conjoint de fait dans 13,4% des cas. Contrairement aux résultats obtenus par Lavigne et ses collaboratrices (1997) auprès des femmes canadiennes, les Québécoises s'en prennent aux personnes qui sont le plus près d'elles soit leur conjoint et leur enfant. De plus, par rapport à l'ensemble des homicides commis au Québec, les membres de la famille ainsi que les conjoints sont davantage ciblés par les femmes homicides.

#### 5.2.8 Evolution des homicides commis par les femmes

La présente étude couvre la décennie 1986-1996, il est intéressant de vérifier comment les homicides commis par les femmes évoluent.

Tableau 41  
Evolution des homicides commis par les femmes entre 1986 et 1996

Année	Proportion des homicides commis par les femmes par rapport à l'ensemble des homicides pour une année donnée (N) <sup>32</sup>
1986	12,9% (18)
1987	5,2% (8)
1988	5,0% (7)
1989	8,5%(15)
1990	4,9% (8)
1991	3,0% (5)
1992	12,2% (18)
1993	6,1%(9)
1994	7,8% (9)
1995	10,3% (13)
1996	6,5% (9)
Total	119

C'est en 1986 que la proportion d'homicide commis par les femmes est la plus élevée avec 12,9% (18 incidents). Par ailleurs, c'est en 1991 que l'on dénombre le moins d'incidents avec seulement 5 cas qui représentent 3,0% de l'ensemble des homicides cette année là. Il appert que les homicides commis par les femmes sont variables selon les années mais les résultats ne permettent pas d'affirmer que ces homicides sont en croissance au Québec.

### 5.3 Les femmes qui enlèvent la vie de leur enfant.

Une étude portant sur l'homicide commis par les femmes ne serait être complète sans aborder le meurtre des enfants. Malgré que des quantités impressionnantes d'écrits ont été réalisées sur le sujet, il demeure toujours pertinent de regarder la réalité québécoise. En effet, au Québec entre 1986 et 1996, dans 38,7% (N=46) des cas lorsqu'une femme commet un homicide, elle s'en prend à son enfant. Il faut préciser que

l'infanticide ne sera pas abordé de manière spécifique puisque la définition juridique est trop restrictive. De plus, la présentation de ces incidents sera limitée à certaines informations clés.

### 5.3.1 Portrait des mères meurtrières et de leurs victimes

Les femmes qui ont enlevé la vie de leur enfant sont âgées en moyenne de 30,1 ans (médiane 30,5, mode 26 ans). Elles ne sont pas criminalisées et aucun antécédent de violence familiale n'a été répertorié.<sup>33</sup> Le sexe de la victime n'est pas une variable significative dans ce type d'homicide. En effet, on retrouve la même proportion de filles et de garçons parmi les victimes. Le tableau suivant fait état de la répartition de l'âge des victimes.

Tableau 42  
Répartition de l'âge des victimes des meurtres commis  
par les femmes.

Age	% (N)	% cumulatif
0	15,2% (7)	15,2%
1	23,9% (11)	39,1%
2	8,7% (4)	47,8%
3	8,7% (4)	56,5%
4	15,2% (7)	71,7%
5	6,5% (3)	78,3%
6	2,2% (1)	80,4%
7	6,5% (3)	87,0%
8	4,3% (2)	91,3%
9	0	91,3%
10	2,2% (1)	93,5%
11	2,2%(1)	95,7%
12	4,3%(2)	100%
Total	100% (46)	

<sup>32</sup> Ces proportions ont été calculées sur le nombre total d'homicides au Québec. Ces données sont sous-représentées à cause de la présence des incidents où aucun accusé n'a été identifié.

<sup>33</sup> Ces variables sont disponibles de 1991 à 1996. Pendant cette période, 21 cas de meurtres d'enfants commis par la mère ont été répertoriés. Parmi eux, il n'y a aucun cas de violence familiale et aucune mère n'a d'antécédents criminels.

Il s'avère que dans 47,8% des cas, les victimes sont âgées de 2 ans et moins. Les femmes s'en prennent dans 23,9% des incidents à des victimes qui ont un an. Les bébés de un an semblent être les plus à risque. Ensuite, il s'agit des jeunes bébés et ceux de 4 ans qui sont le plus à risque. En effet, ils arrivent ex aequo en se retrouvant tous deux victimes dans 15,2% des incidents. L'âge moyen de la victime est de 3,5 ans (médiane 3 ans, mode 1 an)

### 5.3.2 Classement de l'affaire et accusation

Etant donné le caractère particulier du meurtre d'une mère sur son enfant, il est légitime de se questionner sur la position des enquêteurs et des procureurs en lien avec le classement de l'affaire ainsi qu'avec les accusations portées. Voyons d'abord le classement au tableau suivant.

Tableau 43  
Classement des affaires d'homicide commises  
par les femmes au Québec.

Classement	% (N)
Classement par mise en accusation	71,7% (33)
Classée par le suicide de l'accusé	26,1% (12)
Classée sans mise en accusation	2,2% (1)
Total	100% (46)

La majorité des homicides commis par les mères sur leur enfant est classée par mise en accusation. Rappelons que dans 85,7% des homicides commis par les femmes et que dans 60,8% des homicides en général, des accusations sont portées. Par ailleurs,



dans 26,1% des incidents<sup>34</sup>, la mère se suicide après l'incident. Notons qu'il s'agit de la sous-catégorie d'homicide où la proportion de suicide est la plus élevée. Par ailleurs, une étude a été réalisée à l'Institut Philippe Pinel de Montréal sur 17 femmes ayant tué (14) ou tenté de tuer (3) un de leurs enfants.<sup>35</sup> Marleau et ses collègues (1995) ont participé à cette étude et selon eux, la majorité des homicides d'enfants commis par la mère peuvent être classés comme un suicide élargi ou encore comme un geste altruiste. Leur étude a permis d'apprendre que la moitié des femmes ayant tué leur enfant ou tenté de le faire avait déjà commis une tentative de suicide avant le délit et souvent pendant leur adolescence. De plus, les auteurs précisent que l'acte suicidaire peut être perçu comme un terme à la souffrance causée par la perte de l'enfant et aussi par la responsabilité du geste posé.

D'autre part, voyons les accusations que les mères doivent affronter suite à la commission d'un homicide.

Tableau 44  
Accusation la plus grave portée contre la mère qui a tué son enfant<sup>36</sup>

Accusations	% (N)
Meurtre au premier degré	56,5% (26)
Meurtre au second degré	17,4% (8)
Homicide Involontaire Coupable	8,7% (4)
Infanticide	17,4% (8)
Total	100% (46)

<sup>34</sup> Les tentatives de suicide après l'homicide ne sont pas répertoriées.

<sup>35</sup> Cet établissement est un hôpital sécuritaire provincial qui accueille une clientèle médico-légale ou qui présente une dangerosité psychiatrique. Une unité est réservée aux femmes. Ils ont étudié le profil de 17 femmes ayant tué (14) ou tenté de tuer (3) un de leurs enfants entre 1986 et 1995.

<sup>36</sup> Rappelons qu'il s'agit de l'accusation initiale et que suite à cela, l'accusé peut se voir innocenter ou encore voir l'accusation changer.

Dans la majorité des incidents, des accusations de meurtre au premier degré sont portées contre la mère. Viennent ensuite les accusations de meurtre au second degré et d'infanticide qui arrivent ex aequo avec 17,4%. Il appert que les mères impliquées dans les homicides sont davantage accusées de meurtre au premier degré que les femmes en général (56,5% versus 52%).

### 5.3.3 Moyens utilisés par les mères filicides<sup>37</sup>

Parmi les femmes étudiées à l'Institut Philippe Pinel de Montréal, aucune d'entre elles n'a utilisé une arme à feu pour commettre l'homicide. Les méthodes privilégiées étaient la noyade dans 29% des cas et l'étranglement dans 29% des incidents. Le tableau 45 fait état de la répartition des armes utilisées par les mères pour commettre l'homicide.

Tableau 45  
Moyens utilisés par les femmes filicides pour enlever la vie de leur victime

Moyens	% (N)
Arme à feu	26,1% (6)
Arme blanche	4,3% (1)
Instrument contondant	0
Coups	30,4% (7)
Autres armes	
Autres armes	21,7% (5)
Aucune arme utilisée	0
Intoxication	17,4% (4)
Feux/ explosifs	0
Total	23
Valeurs manquantes	23
Total	46

Les mères dans 39,1% des cas utilisent différents moyens pour enlever la vie de leur victime comme l'intoxication (17,4%) et les autres armes (21,7%). Les coups sont

<sup>37</sup> Meurtre de son propre enfant.

responsables de 30,4% des filicides. Contrairement aux femmes répertoriées dans l'étude de l'Institut Philippe Pinel, les femmes de notre population ont utilisé les armes à feu dans 26,1% de cas. Toutefois, contrairement aux homicides en général (55,4%) et aux homicides familiaux (38,3%), l'arme à feu n'est pas le moyen privilégié. De plus, elles utilisent davantage des armes qui son que les meurtriers impliqués dans les homicides familiaux (39,1% versus 20,8%)

#### 5.3.4. Mobiles de l'accusée

Par ailleurs, tel que vu précédemment, parmi les motifs les plus répandus chez les femmes pour expliquer l'homicide, on retrouve les autres mobiles avec 42,2% ainsi que la querelle et la dispute avec 37,1%. Le tableau suivant fait état des principaux mobiles chez les mères filicides.

Tableau 46  
Mobiles de l'accusée

Mobiles	% (N)
Vengeance	11,6% (5)
Jalousie	0
Disputes/Querelles	2,3% (1)
Gain financier/personnel ou protection	0
En commettant une autre infraction	0
Autre mobile	86,0% (37)
Total	43
Valeurs manquantes	3
Total	46

A la lumière du tableau 46, il est possible d'affirmer que la majorité des homicides commis par la mère sont motivés par différentes raisons et ce, dans 86,0% des cas. En effet, tel que vu précédemment ces homicides peuvent être un suicide élargi ou encore un geste altruiste (Marleau et ses collègues 1995). Ces autres mobiles sont

responsables de 16,8% des homicides en général mais ceux-ci motivent les homicides familiaux dans 53,3% des cas.

#### 5.4 Portrait des homicides commis par les femmes

En résumé, la banque de données utilisée révèle que la participation des femmes aux homicides est plutôt limitée en effet 10,6% des homicides sont commis par une femme. Les femmes homicidaires sont âgées en moyenne de 33,5 ans et s'en prennent généralement à des hommes plus jeunes qu'elles. Au moment du passage à l'acte, dans près de 70% des incidents, elles sont en relation de couple et n'ont pas d'antécédents judiciaires. Elles s'en prennent à des personnes célibataires sans passé criminel. Sans que ce ne soit un geste d'autodéfense, il est légitime de croire que le geste posé leur créer un inconfort puisqu'elles se suicident davantage que les meurtriers en général après l'incident avec 12,6% comparativement à 7,5%. D'ailleurs, les cibles privilégiées par les femmes sont leurs enfants et leurs compagnons de vie. Malgré le lien affectif qui unit les victimes, elles font face à des accusations de meurtre au premier degré dans 85,7% des cas.

Pour ce qui est des femmes qui s'en prennent à leur enfant, elles sont âgées en moyenne de 30,1 ans. Elles sont donc plus jeunes que les autres femmes. Leur victime est âgée de 3,5 ans. Elles font aussi face à des accusations de meurtre au premier degré dans 71,7% des cas et se suicident davantage que tous les autres types de meurtriers avec 26,1%. L'homicide est motivé par des mobiles difficilement identifiables. Ces mères ne sont pas criminalisées et il n'y avait pas de violence dans le milieu familial avant le passage à l'acte.

responsables de 16,8% des homicides en général mais ceux-ci motivent les homicides familiaux dans 53,3% des cas.

#### 5.4 Portrait des homicides commis par les femmes

En résumé, la banque de données utilisée révèle que la participation des femmes aux homicides est plutôt limitée en effet 10,6% des homicides sont commis par une femme. Les femmes homicidaires sont âgées en moyenne de 33,5 ans et s'en prennent généralement à des hommes plus jeunes qu'elles. Au moment du passage à l'acte, dans près de 70% des incidents, elles sont en relation de couple et n'ont pas d'antécédents judiciaires. Elles s'en prennent à des personnes célibataires sans passé criminel. Sans que ce ne soit un geste d'autodéfense, il est légitime de croire que le geste posé leur créer un inconfort puisqu'elles se suicident davantage que les meurtriers en général après l'incident avec 12,6% comparativement à 7,5%. D'ailleurs, les cibles privilégiées par les femmes sont leurs enfants et leurs compagnons de vie. Malgré le lien affectif qui unit les victimes, elles font face à des accusations de meurtre au premier degré dans 85,7% des cas.

Pour ce qui est des femmes qui s'en prennent à leur enfant, elles sont âgées en moyenne de 30,1 ans. Elles sont donc plus jeunes que les autres femmes. Leur victime est âgée de 3,5 ans. Elles font aussi face à des accusations de meurtre au premier degré dans 71,7% des cas et se suicident davantage que tous les autres types de meurtriers avec 26,1%. L'homicide est motivé par des mobiles difficilement identifiables. Ces mères ne sont pas criminalisées et il n'y avait pas de violence dans le milieu familial avant le passage à l'acte.

## **CHAPITRE VI**

### **LES HOMICIDES COMMIS PAR LES JEUNES**

## **CHAPITRE VI LES HOMICIDES COMMIS PAR LES JEUNES**

La violence chez les jeunes est un phénomène qui inquiète la société. La médiatisation de ces incidents peut laisser croire que ces actes sont en croissance au Québec. De plus, les homicides commis par les jeunes sont une catégorie trop souvent négligée dans les études sur l'homicide. Malgré que ce phénomène soit plutôt un problème américain, les homicides commis par les jeunes de 7 à 17 ans représentent 5,1% (N=57) des homicides commis au Québec pendant la décennie 1986-1996. Le chapitre suivant s'attardera aux circonstances de ces homicides ainsi qu'aux profils de ces auteurs et des victimes.

### **6.1 Portrait des parties impliquées dans les homicides commis par les jeunes.**

#### **6.1.1 Sexe et âge des parties impliquées dans les homicides commis par les jeunes**

Il appert que 89,5 % (N=51) des accusés sont de sexe masculin alors que les filles représentent 10,5% (N=6) des accusés. Cette proportion est sensiblement la même que celle retrouvée dans les homicides généraux.

Les jeunes accusés d'homicides sont âgés en moyenne de 15,4 ans. La distribution des âges va de 7 ans à 17 ans (Écart-type de 1,9 et l'âge médian de 16 ans et le mode 16 ans). Le tableau suivant fait état de la répartition des âges des jeunes meurtriers.

Tableau 47  
Répartition de l'âge des jeunes meurtriers

Age des meurtriers	% (N)	% cumulatif
7	1,8 % (1)	1,8%
9	1,8 % (1)	3,5%
11	1,8 % (1)	5,3%
12	5,3% (3)	10,5%
14	5,3% (3)	15,8%
15	24,6 % (14)	40,4%
16	31,6% (18)	71,9%
17	28,1% (16)	100%
Total	100% (57)	

A la lumière du tableau précédent, l'âge critique semble être à 16 ans puisque 31,6% des homicides commis par les jeunes le sont par des jeunes de cet âge. Les jeunes âgés de moins de 12 ans sont responsables de 5,3% des homicides commis par les mineurs.

En ce qui a trait aux victimes, il s'avère que lorsqu'un adolescent commet un homicide, dans 80,7% des cas, il s'en prendra à un garçon. La victime est de sexe féminin dans 19,3% des incidents. Elle est âgée en moyenne de 35,2 ans, l'âge varie de 1 an à 77 ans (médiane 35 ans, mode 17 et écart-type 20,85).

#### 6.1.2 Antécédents judiciaires de l'accusé et de la victime

Tel que vu précédemment, parmi les homicides commis au Québec entre 1986 et 1996, une certaine proportion des meurtriers et des victimes traîne avec elle leur passé judiciaire. Il est intéressant de vérifier si les jeunes accusés d'homicide, malgré leur âge, suivent la même tendance. Le tableau suivant présente les antécédents judiciaires des accusés et de leur victime.



Tableau 48  
Antécédents judiciaires de l'accusé et de la victime <sup>38</sup> (1991-1996)

Antécédents	Accusé % (N)	Victime % (N)
Aucun casier judiciaire	64,3% (18)	72,4% (21)
Antécédent d'homicide	0	0
Antécédents de crimes de violence	14,3% (4)	20,7% (6)
Antécédents de crimes contre la propriété	10,7% (3)	0
Antécédents de délits reliés aux drogues	3,6% (1)	0
Autres antécédents	7,1% (2)	6,9% (2)
Total	28	29
Valeurs manquantes	2	1
Total	30	30

Il s'avère que la majorité des jeunes qui ont commis un homicide n'ont aucun antécédent judiciaire (64,3%) comparativement à 40,4% pour l'ensemble des accusés. Or, les jeunes sont moins criminalisés que les autres. Néanmoins, 14,3% des jeunes ont des antécédents de crime de violence et 10,7% des antécédents de délits contre la propriété.

Par ailleurs, la majorité des victimes d'homicide commis par les jeunes ne sont pas criminalisées (72,4%). Elles le sont d'ailleurs moins que celles des homicides en général (55,2%). Toutefois, on ne peut passer sous silence le fait que 20,7% des victimes aient des antécédents reliés à des crimes de violence.

## 6.2 Contexte de l'incident

### 6.2.1 Classement des affaires d'homicides commis par les jeunes et accusations portées

<sup>38</sup> Notons qu'il s'agit de la présence d'un casier judiciaire comportant les antécédents connus. Si l'individu a commis d'autres crimes et qu'ils n'ont pas été déclarés aux autorités légales, l'information n'est pas disponible.

Depuis les dernières années, la pertinence de poursuivre les jeunes responsables de crimes violents devant les tribunaux pour adulte a été soulevée. Il est alors intéressant de s'attarder au classement de ces affaires d'homicides. Etant donné leur âge est-ce que les mineurs sont traités différemment par le système judiciaire ? Le tableau suivant présente la répartition du classement des homicides commis par les jeunes.

Tableau 49

Classement de l'affaire dans les cas d'homicides commis par les jeunes	
Classement	% (N)
Classement par mise en accusation	87,7% (50)
Classée par le suicide de l'accusé	1,8% (1)
Classée sans mise en accusation	10,5% (6)
Total	100% (57)

Le classement par mise en accusation est la conclusion de l'affaire la plus fréquente dans ce type d'homicide avec 87,7%. Cette proportion plus élevée que celle retrouvée dans les cas d'homicide en général (60,8%). Notons que le suicide est rare chez les jeunes accusés seulement 1,8% comparativement à 7,5% chez les homicides en général. Par ailleurs, parmi les incidents qui sont classés sans mise en accusation, on retrouve trois accusés de moins de 12 ans, ce qui peut expliquer ce classement.

Dans le même ordre d'idée, les accusations les plus graves portées contre les accusés sont présentées au tableau suivant.

Tableau 50  
Accusation la plus grave portée contre les jeunes<sup>39</sup>

Accusations	% (N)
Meurtre au premier degré	33,3% (19)
Meurtre au second degré	45,6% (26)
Homicide Involontaire Coupable	21,1% (12)
Total	100% (57)

Il apparaît que l'accusation la plus fréquemment portée contre les adolescents est le meurtre au second degré avec 45,6%. En deuxième lieu, vient l'accusation du meurtre au premier degré suivi de l'homicide involontaire coupable. Lorsque l'on compare avec l'homicide en général, les jeunes nous apparaissent privilégiés car 33,3% font face à des accusations de meurtre au premier degré alors que ce pourcentage grimpe jusqu'à 54,1% chez les autres auteurs d'homicide. Ces résultats peuvent nous amener à croire que l'homicide n'était pas planifié et qu'il aurait pu survenir lors de la commission d'une autre infraction. Si tel est le cas, le meurtrier fera face à des accusations supplémentaires en plus de celles reliées à l'homicide. Le tableau 51 fait état de la situation.

Tableau 51  
Seconde accusation portée contre l'accusé (1991-1996)

Accusations	% (N)
Aucune accusation secondaire	55,2% (16)
Autre crime de violence	27,6% (8)
Crime contre la propriété	6,9% (2)
Infractions relatives à la drogue	0
Autres infractions au Code criminel	10,3% (3)
Total	29
Valeurs manquantes	1
Total	30

<sup>39</sup> Rappelons qu'il s'agit de l'accusation initiale et que suite à cela, l'accusé peut se voir innocenter ou encore voir l'accusation changer.

Bien que la majorité des jeunes impliqués dans les homicides ne font face à aucune accusation secondaire, 27,6% d'entre eux sont aussi accusés de crime de violence. Notons que les jeunes font plus souvent face à des accusations secondaires que les meurtriers en général (44,8% versus 25,4%).

### 6.2.2 Acte criminel ayant conduit à l'homicide

Voyons, maintenant de manière plus spécifique les homicides qui surviennent au cours d'une autre infraction.

Tableau 52<sup>40</sup>  
Acte criminel ayant conduit à l'homicide

Acte criminel	% (N)
Aucun autre acte criminel	43,2% (16)
Agression sexuelle	8,1% (3)
Voie de faits	8,1% (3)
Enlèvement	0
Vols qualifiés de biens personnels	8,1% (3)
Vols qualifiés, banque et autres établissements commerciaux	5,4% (2)
Autre crime de violence	0
Incendie criminel	0
Introduction par effraction	5,4% (2)
Vol	16,2% (6)
Autre crime contre la propriété	0
Prostitution	0
Autres infractions au code criminel	5,4% (2)
Infractions à la Loi sur les stupéfiants et/ou la Loi sur les aliments et drogues	0
Total	37
Valeurs manquantes	20
Total	57

<sup>40</sup> L'auteur a choisi de présenter la variable sans qu'elle n'ait subi aucune modification afin d'offrir un portrait le plus précis possible puisque cette variable occupe une place importante dans les homicides chez les jeunes.

La majorité des homicides commis par les jeunes survient lors d'une autre infraction. Contrairement aux homicides en général qui, dans 55,3% des cas, surviennent sans aucune autre infraction. En effet chez les jeunes, 16,2% des incidents surviennent lors d'un vol. Quant aux autres délits, on y retrouve une répartition relativement égalitaire variant de 5,4% à 8,1%. Aussi, le tableau 52 démontre que 8,1% des meurtres commis par les jeunes surviennent dans le cadre d'une agression sexuelle alors que cette proportion descend à 4,8% dans les homicides généraux. Il est important de faire ressortir de ces données la contradiction suivante, bien que la majorité des homicides commis par les jeunes survient dans le cadre d'une autre infraction, ils ne font face à aucune accusation secondaire. Dans le cas présent, il est raisonnable de croire que le fait que les accusations secondaires soient disponibles que pour une période de cinq ans ait pu influencer les résultats. De plus, il y a beaucoup de valeurs manquantes en ce qui a trait à l'acte criminel conduisant à l'homicide. Aussi, il est probable qu'étant donné la gravité du délit, les accusations concernant l'infraction initiale aient été laissées de côté.

### 6.2.3 Moyens utilisés par les jeunes pour enlever la vie de leur victime

Tel que vu précédemment, la plupart des homicides commis par les jeunes surviennent lors de la commission d'une autre infraction. Pourrait-on croire que cela va influencer le moyen avec lequel ils tueront leur victime ? Le tableau suivant présente ce qu'il en est.

Tableau 53  
Moyens utilisés par les jeunes pour commettre un homicide

Moyens	% (N)
Arme à feu	46,2% (18)
Arme blanche	17,9% (7)
Instrument contondant	12,8% (5)
Coups	12,8% (5)
Autres armes	10,3% (4)
Total	39
Valeurs manquantes	18
Total	57

A la lumière du tableau précédant, il est possible d'affirmer qu'une fois de plus l'arme à feu est le moyen privilégié pour commettre l'homicide. Ceci laisse croire que les jeunes sont armés au moment de perpétrer leur infraction initiale. En deuxième lieu, les jeunes utilisent les armes blanches dans 17,9% des homicides. Pour ce qui est des autres méthodes employées, on retrouve les instruments contondants, les coups et les autres armes.

#### 6.2.4 Mobiles du passage à l'acte

Si l'homicide n'est pas prémédité mais qu'il survient plutôt dans le cadre d'une autre infraction, quelles sont alors les motivations qui conduisent les jeunes au passage à l'acte meurtrier ? Les principaux mobiles des homicides sont répertoriés dans le tableau suivant.

Tableau 54  
Mobile du passage à l'acte chez les jeunes meurtriers

Mobiles	% (N)
Autre mobile	25,0% (14)
Disputes/Querelles	32,1% (18)
En commettant une autre infraction	26,8% (15)
Gain financier/personnel ou protection	3,6% (2)
Jalousie	1,8% (1)
Vengeance	10,7% (6)
Total	56
Valeurs manquantes	1
Total	57

Le tableau 54 démontre que 32,1% des homicides commis par les jeunes surviennent dans un contexte de dispute et de querelle. Aussi, 26,8% des incidents surviennent lors de la commission d'une autre infraction et finalement, 25% des homicides commis par les jeunes le sont pour d'autres motifs.

#### 6.2.5 Nombre de meurtriers et de victimes dans les cas d'homicides chez les jeunes

D'autre part, le nombre de meurtriers et de victimes demeure toujours intéressant à étudier, surtout chez les jeunes pour qui le sentiment d'appartenance aux pairs est important. On pourrait croire que ceux-ci commettent leurs actes déviants en groupe. Le tableau suivant nous éclaire sur cet aspect.

Tableau 55  
Nombre d'accusés

Nombre	Fréquence en % (N)
1	70,2% (40)
2	15,8% (9)
3	10,5% (6)
4	0
5	1,8% (1)
6	1,8% (1)
Total	100% (57)

La majorité des meurtriers passe à l'acte seul. Toutefois, on ne peut passer sous silence le fait que près de 30% des jeunes sont plusieurs lors du passage à l'acte. Ils agissent davantage en groupe alors que les meurtriers, en général, agissent seuls dans 87,6% des cas. Pour cette variable, nous avons cru pertinent d'isoler les filles. Les résultats démontrent que 50% (3) des filles commettent l'homicide seules alors que les autres étaient trois au moment du délit. Or, les filles sont souvent en groupe au moment du passage à l'acte.

Quant aux victimes, le tableau suivant présente la répartition des victimes pour les homicides commis par les jeunes en général.

**Tableau 56**  
Nombre de victimes dans les cas d'homicides commis par les jeunes

Nombre	% (N)
1	87,7% (50)
2	8,8% (5)
3	1,8% (1)
4	1,8% (1)
Total	100% (57)

Malgré que les jeunes commettent leur homicide à plusieurs, dans 87,7% des cas, il n'y a qu'une victime. Cette proportion se compare à celle retrouvée chez les homicides en général où il n'y a qu'une victime dans 91,5% des cas. L'incident qui a causé 4 victimes est survenu à Shawbridge dans un centre d'accueil. Les 3 adolescentes ont allumé un incendie et ont ainsi causé la mort de quatre de leurs consœurs.



## 6.2.6 Relation entre les parties

La majorité des homicides commis et déclarés au Québec entre 1986 et 1996 surviennent entre des gens qui se connaissent. Toutefois, étant donné que les homicides chez les jeunes sont souvent liés à d'autres infractions, il est légitime de se demander si la même tendance se retrouve chez eux.

Tableau 57  
Relation entre les parties impliquées dans les homicides commis par les jeunes

<b>Accusé par rapport à la victime</b>	<b>% (N)</b>
<b>Relations conjugales</b>	<b>1,8% (1)</b>
Petit ami	1,8% (1)
<b>Relations familiales</b>	<b>19,6% (11)</b>
Autre membre de la famille	1,8% (1)
Fille	1,8% (1)
Fils	12,5% (7)
Frère	1,8% (1)
Mère	1,8% (1) <sup>41</sup>
<b>Relations d'amis ou de connaissances</b>	<b>48,2% (27)</b>
Proche ami	12,5% (7)
Voisin	5,4% (3)
Relation d'affaires légales	1,8% (1)
Relations d'affaires illégales	1,8% (1)
Autres connaissances	26,8% (15)
<b>Relations entre étrangers</b>	<b>30,4% (17)</b>
Etranger	30,4% (17)
<b>Total</b>	<b>56</b>
Valeurs manquantes	1
<b>Total</b>	<b>57</b>

Le tableau ci-haut montre que les jeunes s'en prennent dans 48,2% des cas à des amis et des connaissances. Dans 19,6% des homicides, les jeunes vont enlever la vie

d'un membre de leur famille. Ces données sont sensiblement les mêmes que celles retrouvées dans les homicides en général au Québec. Toutefois, les jeunes se distinguent lorsqu'il s'agit d'homicides conjugaux et d'homicides entre les étrangers. En effet, seulement 1,8% des homicides commis par les jeunes sont des drames conjugaux alors que cette proportion augmente à 22,0% chez les homicides en général. Quant aux homicides entre étrangers, lorsqu'un jeune va commettre un homicide dans 30,4% des cas il s'en prendra à un inconnu. La proportion d'incidents entre étrangers descend à 15,2% chez les homicides en général. Le fait que les homicides des jeunes surviennent souvent dans le cadre d'une infraction n'est pas sans lien avec cette situation.

#### 6.2.7 Lieu où l'homicide fut commis

Rappelons que 60,3% des homicides généraux se produisent dans des résidences privées. Le tableau 58 présente la réalité des jeunes.

Tableau 58  
Lieu où l'homicide fut commis

Lieux	% (N)
Résidence privée	57,1% (32)
Etablissements commerciaux et publics	7,1% (4)
Etablissement correctionnel	0
Moyens de Transport	5,4% (3)
Voie publique	12,5% (7)
Autres lieux	17,9% (10)
Total	56
Valeurs manquantes	1
Total	57

Il appert que les homicides commis par les jeunes ont lieu dans des résidences privées et ce, dans 57,1% des cas. Dans 17,9% des cas, l'incident survient dans d'autres

<sup>41</sup> Une jeune mère de 16 ans a enlevé la vie de son nouveau-né. Cet incident est survenu dans une réserve

lieux. Or, ces proportions sont similaires à celles retrouvées dans les cas d'homicide en général. On peut dès lors affirmer que les homicides commis par les jeunes ne se distinguent pas en ce qui a trait au lieu où ils sont commis.

#### 6.2.8 Evolution des homicides commis par les jeunes

La médiatisation des incidents de violence commis par les jeunes peut amener le grand public à croire qu'ils sont en croissance au Québec. Le tableau suivant présente la proportion d'homicides commis par les jeunes par rapport à l'ensemble des homicides commis pour chaque année de la décennie 1986-1996.

Tableau 59  
Proportion des homicides commis par les jeunes entre 1986 et 1996

Année	Proportion des homicides commis par les jeunes par rapport à l'ensemble des homicides (N)
1986	4,3%(6)
1987	5,2% (8)
1988	2,2%(3)
1989	2,8%(5)
1990	3,1%(5)
1991	2,4%(4)
1992	4,7%(7)
1993	4,1%(6)
1994	7,8%(9)
1995	0,8%(1)
1996	2,2%(3)
Total	57

A la lumière du tableau précédent, il est possible d'affirmer que malgré que les homicides commis par les jeunes fluctuent à travers le temps, on note une certaine constance puisque le nombre d'incident varie peu (1 à 9). En effet, ils ont atteint leur

---

indienne. Le bébé est mort par strangulation.

sommet en 1994 en représentant 7,8% (9) de l'ensemble des homicides commis cette année-là. Leur niveau le plus bas a été atteint en 1995 avec 0,8% de l'ensemble des homicides. À la lumière de ces informations, il est impossible de conclure à une augmentation de ces incidents chez les jeunes. Nous pouvons simplement affirmer que les homicides commis par les jeunes sont variables à travers le temps.

### 6.3 Portrait général des homicides commis par les jeunes

En résumé, il appert que contrairement à ce que véhiculent les médias, la violence n'est pas en augmentation chez les jeunes québécois. Du moins, si tel est le cas, cette violence ne se traduit pas par la croissance du nombre d'homicides. Par ailleurs, ce sont les garçons âgés de 15,4 ans qui sont le plus souvent accusés. Sans antécédents judiciaires, ils s'en prennent à des victimes du même sexe et plus âgées qu'eux. Souvent, ils seront accusés de meurtre au second degré et l'homicide surviendra lors de la commission d'une autre infraction. En ayant comme mobile la dispute ou la querelle, ils utiliseront une arme à feu pour enlever la vie de leur victime. Les jeunes filles agiront davantage en groupe.

## **CONCLUSION**

Cette recherche a permis de décrire le phénomène de l'homicide au Québec à partir de l'étude des données de Statistique Canada portant sur l'ensemble des homicides commis et déclarés au Québec entre 1986 et 1996. Bien que des quantités impressionnantes d'encre ont coulé sur le sujet, les études traitant de l'homicide dans son ensemble au Québec sur plusieurs années sont rares.

L'homicide étant une réalité hétérogène, l'auteur a choisi de l'étudier en élaborant une typologie basée sur le lien le plus étroit qui unit la victime et le meurtrier. Tel qu'escompté, les résultats démontrent que chaque type d'homicide se distingue par des caractéristiques telles que le portrait des parties impliquées et le contexte du passage à l'acte.

A l'issue de cette recherche, il est pertinent de s'attarder à différentes questions qui étaient à la base même du présent projet. Quelle est la réalité québécoise, ce phénomène est-il en expansion au Québec? Rappelons d'abord qu'au Canada, le taux d'homicide est en décroissance depuis le milieu des années 1970 et que l'homicide survient entre des personnes qui se connaissent. De plus, l'âge des personnes accusées d'homicide au Canada est à la hausse. Toutefois, le taux d'homicide commis par les jeunes est stable alors que celui des adultes a diminué.

De manière générale, la fréquence des homicides au Québec varie d'une année à l'autre. Toutefois, aucune augmentation ne fut observée sur la base des résultats de la présente recherche. Par ailleurs, les homicides sont l'apanage des hommes. En effet, l'homicide typique survient entre deux hommes au début de la trentaine. Tous deux célibataires, ils se connaissent et sont inactifs au niveau occupationnel. Souvent l'agresseur a un casier judiciaire. L'incident survient dans une résidence privée occupée

par la victime ou encore dans celle qu'elle partage avec son agresseur. Le meurtrier sera accusé de meurtre au premier degré. Motivé par la querelle et la dispute, il utilisera une arme à feu. D'ailleurs, lorsque le Québec est comparé au Canada, il s'avère que les armes à feu sont davantage utilisées par les Québécois que par les Canadiens.

A l'aide d'une typologie tenant compte de la relation entre le meurtrier et la victime, quatre grandes catégories ont été élaborées soit les homicides conjugaux, les homicides familiaux, ceux commis entre amis et connaissances et finalement ceux commis entre étrangers. Cette catégorisation a permis d'apprendre que les homicides les plus fréquents au Québec sont ceux qui surviennent entre amis et connaissances. Ces derniers représentent 45,8% de l'ensemble des incidents. Les parties impliquées dans ces homicides se ressemblent, elles sont célibataires et ont des antécédents judiciaires. Ces incidents sont ceux où les victimes sont les plus nombreuses à avoir un rôle proactif.

Au second rang, viennent les homicides conjugaux représentant 22,0% des incidents meurtriers entre 1986 et 1996. Ces homicides se distinguent par le fait qu'on y retrouve le plus grand nombre de femmes victimes. C'est à l'intérieur de ce groupe d'homicide que le taux de suicide de l'accusé après l'incident est le plus élevé avec 24,5%. La dispute et la querelle sont les mobiles les plus souvent répertoriés suivis de la jalousie.

Les homicides familiaux arrivent en troisième lieu en représentant 17,0% des incidents meurtriers déclarés et survenus au Québec entre 1986 et 1996. Dans ce type d'homicide se retrouvent le plus grand nombre de femmes accusées ainsi que les victimes les plus jeunes. En effet, la moitié des victimes sont âgées de moins de 12 ans. Par ailleurs, dans un drame familial sur cinq, des antécédents de violence familiale étaient connus et toujours dans les mêmes proportions, l'accusé se suicidera après avoir

posé son geste. De plus, un homicide familial sur deux est en réalité le meurtre d'un parent sur son enfant. Dans 26,1% des cas, il s'agit du père sur son enfant et dans 24,5% des incidents, il s'agit de la mère.

Finalement, les homicides entre étrangers sont les moins fréquents au Québec. Ils représentent 15,2% des incidents. Ces homicides surviennent, dans la majorité des cas, au cours de la commission d'une autre infraction. Ces meurtriers sont les plus jeunes et les plus criminalisés. Par ailleurs, les victimes sont les plus actives au niveau occupationnel.

En plus de cette typologie, une partie de la recherche a été consacrée aux homicides qui surviennent moins fréquemment soit ceux commis par les femmes et par les jeunes. En premier lieu, les femmes sont plus jeunes que les meurtriers en général. Dans 40,3% des cas, leur victime est âgée de 12 ans et moins. Les femmes ne sont pas criminalisées. La majorité d'entre elles ne bénéficie d'aucun traitement de faveur de la part du système judiciaire et sont accusées de meurtre au premier degré. Aussi, dans plus d'un homicide sur cinq, la victime a été la première à utiliser la force ou la menace. Les femmes utilisent principalement l'arme à feu et l'arme blanche. Quant au lien qui unit la victime et l'accusée, dans 38,7% des cas, il s'agit d'une mère qui enlève la vie de son enfant. Etant donné le lien privilégié qui unit ces parties, ces homicides ont été analysés un peu plus profondément. Outre le plus grand nombre de suicides après l'incident (26,1%) et le fait que les coups soient le moyen le plus utilisé, il y a peu de différence avec les femmes accusées d'homicide en général.

Les jeunes auteurs d'homicide attirent l'attention des médias et de la population en général. Les résultats de la présente étude permettent d'affirmer que les homicides commis par les jeunes ne sont pas en augmentation au Québec. Ces jeunes n'ont pas de



casier judiciaire au moment du passage à l'acte et ils s'en prennent à des gens connus. La majorité de leurs homicides survient dans le cadre de la commission d'une autre infraction et ils utilisent l'arme à feu.

La présente recherche a permis de mieux connaître la réalité du Québec en ce qui a trait à l'homicide. Toutefois, quelques réserves méritent d'être soulignées. En effet, nous devons d'abord rappeler que les données de Statistique Canada ne sont disponibles que pour une période de dix ans. De plus, certaines variables ne couvraient que cinq années. Les résultats auraient été encore plus intéressants et surtout plus représentatifs de la réalité québécoise si les données avaient été disponibles pour une période de 15 ou 20 ans par exemple. Aussi, la qualité et la validité de certaines données sont parfois discutables de sorte qu'elles n'ont pu être étudiées car nous ne savions pas de quelle manière l'information avait été recueillie. Prenons l'exemple de l'intoxication des parties et le meurtre de membres de gang qui ont dû être mis de côté. Finalement, le nombre de valeurs manquantes a aussi une influence sur nos résultats. En effet, les meurtres non résolus de même que les informations manquantes dans les questionnaires servant à construire la base de données viennent affecter la qualité de nos données et par le fait même celle de nos résultats. Néanmoins, certaines grandes conclusions sont ressorties de notre étude permettant ainsi d'atteindre notre objectif premier soit de décrire l'homicide au Québec et, peut-être ainsi de mieux le comprendre. Il est maintenant possible d'avancer quelques pistes de solution afin de pouvoir prévenir de tels drames.

D'abord, la détresse psychologique des meurtriers est ressortie dans le cadre des homicides familiaux, il est alors important de sensibiliser la population générale ainsi que les intervenants de première ligne (CLSC, travailleurs sociaux, Direction de la Protection de la jeunesse, etc.) à l'importance de dénoncer ou d'intervenir lorsqu'une

personne semble avoir besoin d'aide. De plus, tels que les résultats le montrent, certains meurtriers ont des antécédents judiciaires dont plusieurs avec violence. Il est donc primordial qu'une attention particulière soit accordée à ces personnes lorsqu'elles entrent dans le système judiciaire afin qu'elles reçoivent l'aide nécessaire et ainsi diminuer les risques de récidive.

D'une part, certains homicides surviennent dans le cadre d'une autre infraction. On peut alors penser à la prévention situationnelle et rappeler l'importance de bien se protéger (système d'alarme, lien avec le voisinage, etc.). D'autre part, le fait que l'arme à feu soit l'arme la plus utilisée dans tous les types d'homicides mérite une attention particulière. Les armes retrouvées dans les foyers québécois semblent augmenter le potentiel de dangerosité des gens. A cet effet, le Gouvernement du Canada a mis sur pied dernièrement un programme relatif à la possession et à l'acquisition des armes à feu et ce, afin de prévenir les blessures et les décès par balles. Nous espérons que cette législation qui oblige les utilisateurs d'armes à feu à obtenir un permis pour les utiliser ou pour en faire l'acquisition aura un impact positif sur le taux d'homicide au Québec.

A l'issue de cette recherche, malgré son objectif purement descriptif, nous croyons que la prévention des homicides passe d'abord par la sensibilisation du grand public ainsi que des intervenants qui oeuvrent dans le milieu communautaire et judiciaire (policiers, magistrature, intervenants sociaux et correctionnels, etc.).

## REMERCIEMENTS

Ma gratitude va d'abord à mes deux directeurs Messieurs Maurice Cusson et Marc Ouimet. Merci pour vos idées inspirantes, vos conseils judicieux et votre disponibilité pendant ce long périple.

Mille mercis à mon amie Denise pour avoir lu et critiqué ce mémoire avec minutie. Merci d'avoir été là pour me faire décrocher et me ramener à mes origines de bleuet lorsque le découragement me guettait. Une pensée spéciale pour mes collègues de travail de la Maison St-Laurent et ceux de la DESMO St-Jérôme, merci de m'avoir supporté et d'avoir écouté mes propos délirants sur l'homicide.

Ma gratitude va aussi à ma famille, si grande soit-elle, pour avoir été là et avoir accepté mon choix de carrière plutôt méconnu. Merci à ma mère Dolorès, merci de t'être toujours intéressée à ce que je faisais. Merci à mes parents Léon et Denise, merci de m'avoir permis de devenir ce que je suis devenue aujourd'hui. Merci à marraine Ginette qui m'a toujours encouragé dans mes choix, merci d'avoir été un modèle d'autonomie et de persévérance.

Un merci tout spécial à Jean-Pierre. Merci pour ton amour, ta patience, ta compréhension et tes bons conseils. Merci d'avoir supporté mes angoisses existentielles et mes sautes d'humeur au cours de cette aventure.

Une pensée spéciale pour mes anges gardiens, Papa et Caroline, merci de veiller sur moi.

## RÉFÉRENCES

- Boisvert, R., & Cusson, M. (1994). Une typologie des homicides commis à Montréal de 1985 à 1989. *Revue internationale de criminologie et de police technique*, XLVII, 3, 282-297.
- Blau, J.R. & Blau, P. M. (1982) The cost of inequality: Metropolitan structure and violent crime. *American Sociological review*, 47, 114-129.
- Boisvert, R., (1994) . *L'homicide conjugal à Montréal de 1954 à 1962 et de 1985 à 1989*. Thèse de doctorat inédite, Université de Montréal.
- Boyd, N. (1988). *The Last Dance: Murder in Canada*. Scarborough, Ontario: Prentice-Hall Canada Inc.
- Breault, K. D. & Kposowa, A.J. (1997) The Effects of Marital Status on Adult Female Homicides in The United States. *Journal of Quantitative Criminology*, 13, no 2, 217-229.
- Charland, R. (1976). *Le meurtre à Montréal de 1944 à 1975: Une étude descriptive*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Code Criminel de poche 1995 (1994). Canada: Carswell.
- Cordeau, G. (1990). *Les règlements de comptes dans le milieu criminel québécois de 1970-1986*. Thèse de doctorat inédite, Université de Montréal.
- Cusson, F., (1996) *La réitération de l'homicide au Québec entre 1956 et 1995* . Mémoire de maîtrise inédit, Université de Montréal.
- Cusson, M. (1998). *Les homicides d'hier et d'aujourd'hui*. Montréal : Centre international de criminologie comparée.
- Cusson, M., & Boisvert, R. (1994 ). L'homicide conjugal à Montréal, ses raisons, ses conditions et son déroulement. *Criminologie*, XXVII, no 2, 165-183.
- Daly, M. & Wilson, M. (1988). *Homicide*. New-York: Aldine De Gruyter.
- Elie, D. (1981). *L'homicide à Montréal*. Canada : Hurtubise HMD.
- Fattah, E. A. (1991). *Understanding Criminal Victimization*. Scarborough, Ontario : Prentice-Hall Canada.

- Grenier, S. (1993) L'Evolution des divers types d'homicides au Québec de 1954 à 1989. *Criminologie*, XXVI, no 2 ,63-83.
- Grenier, S., (1993). *L'évolution des catégories d'homicides au Québec de 1954 à1989*. Mémoire de maîtrise inédit, Université de Montréal.
- Kennedy, L. W. & Forde, D.R. (1990). Risky lifestyles and dangerous results: Routine activities and exposure to crime. *Sociology and Social Research* , 74,4, 208-210.
- Kennedy, L. W. & Forde, D.R. (1990). Routine Activities and crime: An analysis of victimisation in Canada. *Criminology*, 28, no 1, 137-153.
- Kposowa, A.J., Singh, G.K. & Breault, K.D. (1994) The Effects of Marital Status and Social Isolation on Adult Male Homicides in the United States: Evidence from the National Longitudinal Mortality Study. *Journal of Quantitative Criminology*,10, no 3, 277-289.
- Kunnan, A. J. (1998). An introduction to structural modeling for language assessment research. *Language Testing*, vol. 15, pp. 295-332.
- Lavigne, B., Hoffam, L.& Dickie, I. (1997). Les femmes qui ont commis un homicide. *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle* , 9, no 2, 25-27.
- Marleau, J., Roy,R., Laporte, L., Webanck, T., & Poulin, B. (1995). Homicide d'enfant commis par la mère. *Can J. Psychiatry* 40, 142-149.
- Morris, T., & Blom-Cooper, L., (1967) The Victim's Contribution. Dans Wolfgang, E. M. (1967). *Studies in Homicide*. (pp 68-87) New York : Harper et Row.
- Noël-Grandmaison, R., (1993). *Les décisions pénales dans les causes d'homicide au tribunal de Montréal de 1985-1989*. Mémoire de maîtrise inédit, Université de Montréal.
- Ouimet, M., (1994). Les tendances de la criminalité apparente et de la réaction judiciaire au Québec de 1962 à 1991. Dans Szabo, D. & Leblanc, M., *Traité de criminologie empirique* (pp.15-47). Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.
- Ouimet, M., (1999). L'évolution des crimes violents au Québec entre 1962 et 1996. Dans Proulx, J., Cusson, M.& Ouimet, M., *Les violences criminelles* (pp15-47). Montréal : Les Presses de l'Université Laval.

- Parent, G-A. (1987, 18 janvier). Revue des meurtres 86. *Allô Police*, 11-18.
- Parent, G-A. (1988, 17 janvier). Revue des meurtres 87. *Allô Police*, 9-15.
- Parent, G-A. (1989, 15 janvier). Revue des meurtres 88. *Allô Police*, 9-16.
- Parent, G-A. (1990, 14 janvier). Revue des meurtres 89. *Allô Police*, 10-17.
- Parent, G-A. (1991, 13 janvier). Revue des meurtres 90. *Allô Police*, 11-17.
- Parent, G-A. (1992, 19 janvier). Revue des meurtres 91. *Allô Police*, 10-17.
- Parent, G-A. (1993, 17 janvier). Bilan de 1992 : 176 meurtres. *Allô Police*, 10-17.
- Parent, G-A. (1994, 16 janvier). Bilan de 1993 : 164 meurtres. *Allô Police*, 10-17.
- Parent, G-A. (1995, 15 janvier). Seulement 131 meurtres ! *Allô Police*, 10-17.
- Parent, G-A. (1996, 14 janvier). De moins en moins de meurtres ! *Allô Police*, 10-17.
- Parent, G-A. (1997, 19 janvier). En 1996 au Québec plus de meurtres mais tendance à la baisse ! *Allô Police*, 11-17.
- Silverman, R., & Kennedy, L. (1993). *Deadly deeds Murder in Canada*. Scarborough, Ontario : Nelson Canada.
- Statistique Canada (1987) L'homicide au Canada 1976-1985. Perspective historique. Centre canadien de la statistique, ministère des Approvisionnements et Services Canada, Mars 1987
- Statistique Canada (1998) L'homicide au Canada 1997. Ottawa *Juristat*, Centre canadien de la statistique, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 18, no 12.
- Statistique Canada (1999) L'homicide au Canada 1998. Ottawa *Juristat*, Centre canadien de la statistique, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 19, no 10.
- Statistique Canada (2000) L'homicide au Canada 1999. Ottawa *Juristat*, Centre canadien de la statistique, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 20, no 9.

- Szabo, D. (1995) Victimologie comparée et services aux victimes au Québec/ Canada. Présenté au 50<sup>e</sup> Cours international de criminologie, Mexico.
- Tremblay, C., (1995). *Les homicides associés à un autre délit*. Mémoire de maîtrise inédit, Université de Montréal.
- Von Hentig, H. (1948). *The criminal and his victim: Studies in the sociobiology of Crime*. New Haven: Yale university press.
- Wallace, A. (1986). *Homicide: The social Reality*. New South Wales: Bureau of Crime Statistics and Research.
- Wilson, A.V. (1993). *Homicide: The victim/ Offenders Connection*. Cincinnati: Anderson Publishing Co.
- Wilson, M. & Daly, M. (1996). La violence contre l'épouse, un crime passionnel. *Criminologie*, XXIX, no 2, 49-71.
- Wilson, M., Daly, M., & Wright, C. (1993). Uxoricide in Canada: Demographic risk patterns. *Revue canadienne de criminologie*, 35, no 3, 263-291.
- Wolfgang, E. M. (1967). *Studies in Homicide*. New York : Harper et Row.
- Wolfgang, M. E. (1958). *Patterns in Criminal Homicide*. Pennsylvania : Oxford University.
- Wolfgang, M. E., & Ferracuti, F. (1967) Subculture of Violence- A Socio-Psychological Theory. Dans Wolfgang, E. M. (1967). *Studies in Homicide*. (pp.271-280) New York : Harper et Row.